



Février 2018

3e Monitoring du Pacte Logement

Fiches communales

Ministère du Logement – Ministère de l'Intérieur

Rédaction : Valérie Feltgen, Julien Licheron, LISER 2018.

3e Monitoring du Pacte Logement

Fiches communales

Le Monitoring du Pacte Logement

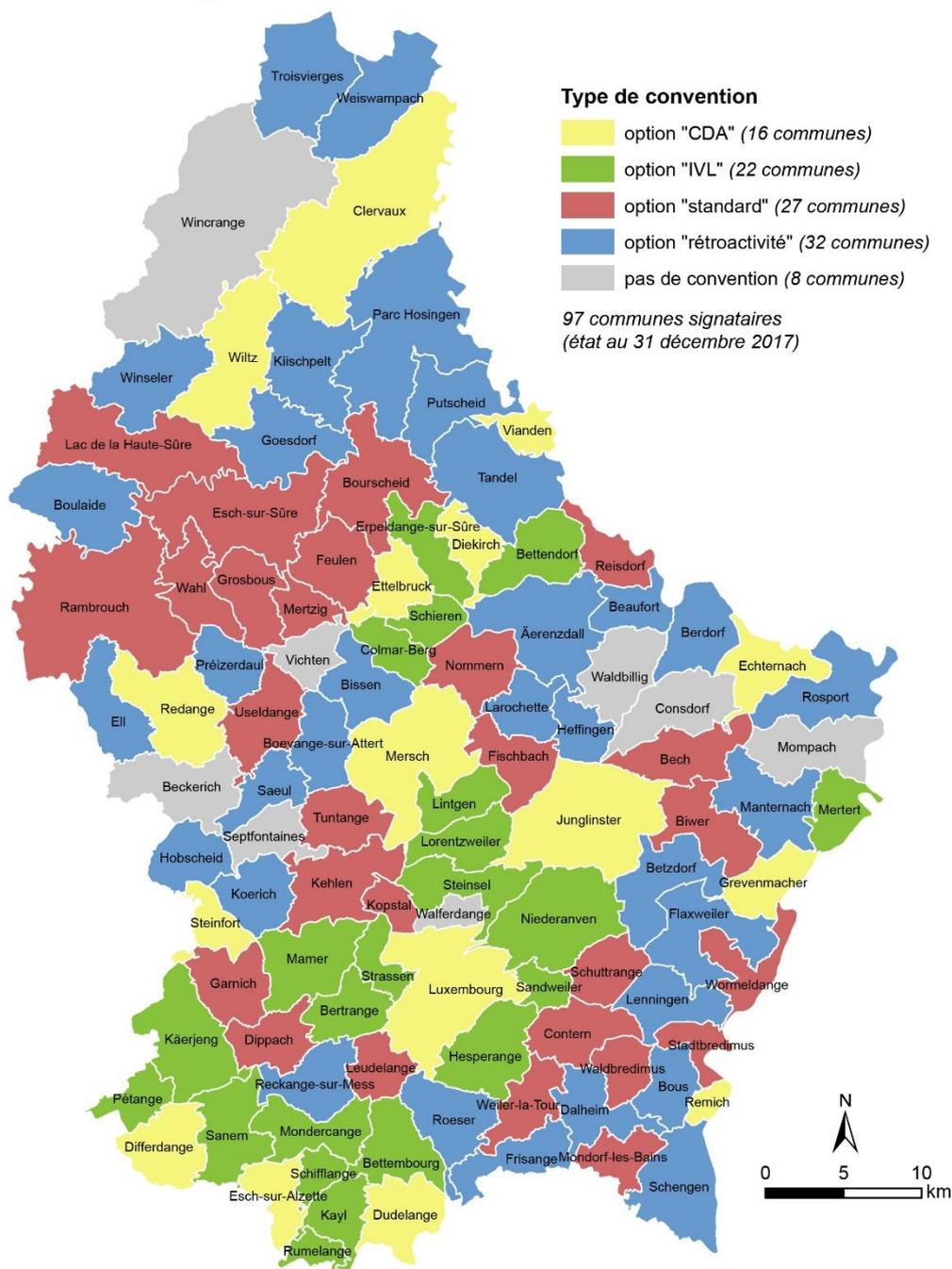
La loi modifiée du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes a été signée dans le but de favoriser l'augmentation de l'offre de logements au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que de réduire le coût du foncier et de l'habitat par la mise en œuvre de différentes mesures. Par biais d'une convention conclue entre l'Etat et les communes, cette loi appelée communément Pacte Logement, autorise l'Etat à participer au financement des frais liés à la création de nouveaux logements et d'équipements collectifs induits par l'accroissement de la population d'une commune. Pour percevoir cette contribution financière, la commune doit atteindre l'objectif d'augmenter d'au moins 15% de sa population sur une période de 10 ans tout en ayant une croissance de 30 habitants au moins par an en chiffres absolues. Par habitant supplémentaire au-dessus d'une croissance annuelle de 1% de la population sur une période de 10 ans, la commune touche une somme spécifique par habitant, qui varie en fonction du type de convention signée : CDA, IVL, standard ou rétroactive.

La carte reportée à la page suivante montre le type de convention que les 97 communes signataires du Pacte Logement ont signé (état au 31 décembre 2017).

Dans les conventions signées entre l'Etat et les communes il est prévu de réaliser toutes les trois années un monitoring qui vise à vérifier si les communes et l'Etat remplissent les dispositions prévues dans les conventions Pacte Logement, en matières de croissance de la population, de réalisation de nouveaux logements habités, de création d'équipements collectifs et d'utilisation de la contribution financière accordée, de même que d'utilisation des différents instruments mis à disposition. Après un premier monitoring en 2011 et un deuxième en 2014, le troisième monitoring vise la période allant de 2003 à 2017. Outre le bilan dressé dans le document accompagnant la conférence de presse du 7 février 2018, le présent document fournit pour chacune des communes signataires du Pacte Logement une fiche synthétique qui reprend les informations citées ci-dessus. Les fiches communales sont également directement accessibles sur le site de l'Observatoire de l'Habitat : observatoire.liser.lu

La suite du document donne des explications techniques supplémentaires pour les fiches communales.

Type de convention du Pacte Logement signée entre l'Etat et les communes



Auteur: V. Feltgen, LISER, 2017.

Source: Ministère du Logement - Monitoring du Pacte Logement 2017.

Remplissage des fiches communales

Les fiches sont classées selon le type de convention signée, à savoir CDA, IVL, standard ou rétroactive en leur attribuant le même code couleur que sur la carte ci-dessus, à savoir :

- 16 communes de type « CDA »
- 22 communes de type « IVL »
- 27 communes avec l'option « standard »
- 32 communes avec l'option « rétroactivité »

En date du 31 décembre 2017, huit communes ne sont pas signataires du Pacte Logement.

Les fiches sont divisées en cinq rubriques différentes présentées dans la suite.

Cadre général

Les différentes conventions ont leur échéance le 31 décembre 2021, par contre, la date d'entrée en vigueur diffère selon les communes. Pour les communes rétroactives, la date d'entrée en vigueur de la convention est le 1^{er} janvier 2003 et pour les autres types de convention il s'agit de l'année 2007, 2008, 2009, 2010 ou 2011.

5

Accroissement de la population

Les données de l'accroissement de la population se basent sur les fichiers de population fournis par les communes. A partir de la date d'entrée en vigueur du Pacte Logement, l'évolution de la population est observée sur une période de dix ans. Au cours de cette période, la population doit augmenter de 15%, dont le nombre d'habitants à atteindre est indiqué dans la fiche. Pour la plus grande partie des communes, la période des 10 ans est déjà révolue et il est possible de faire le bilan si elle a atteint son objectif ou non. Pour les communes dont la convention est entrée en vigueur en 2008 ou plus tard, la période n'est pas encore révolue entièrement et il s'agit d'un bilan provisoire. La fiche reprend l'accroissement réalisé jusqu'en 2017, ou, pour les communes rétroactives, jusqu'en 2013, de même que la croissance totale au cours de la période, le taux de croissance annuel moyen et la différence entre l'objectif à réaliser et le nombre d'habitants atteint. Le graphique montre visuellement l'évolution de la population à partir de la date d'entrée en vigueur du Pacte Logement.

Création de nouvelles unités de logement

Le nombre de nouvelles unités de logement créées et habitées a été estimé pour la période couverte par la convention du Pacte Logement.

Pour déterminer ce nombre plusieurs informations ont été superposées dans un système d'information géographique (SIG) :

1. Les **parcelles consommées et les parcelles reconstruites** au cours de la période d'observation :

Ces données sont collectées à partir de deux orthophotos prises au début et à la fin de la période d'observation auxquelles est superposé le plan cadastral numérique. Ces informations, issues de l'Administration du Cadastre et de la Topographie, permettent de distinguer visuellement les parcelles vides de construction au début de la période d'observation et construites à la fin, de même que celles qui ont été démolies pour qu'un autre bâtiment soit reconstruit au même endroit. Jusqu'à présent les orthophotos ont été réalisées tous les trois ans et selon le cas de figure des différentes communes, celles de 2004, 2007, 2010, 2013 ou 2016 ont été prises en compte.

2. Les **adresses habitées en 2017** avec le nombre de ménages et le nombre d'individus :

Cette information, issue des administrations communales, permet de connaître le nombre de ménages habitant sur les parcelles consommées et reconstruites. En considérant qu'un ménage correspond à un logement, on peut déterminer le nombre de nouveaux logements habités en 2017. Par contre, vu que la détermination du nombre de logements se base sur le fichier de population, il n'est pas possible de connaître les nouveaux logements qui ne sont pas encore habités en 2017.



Couche des parcelles
consommées (surfaces bleues)

+ Couche des parcelles
reconstruites (surfaces jaunes)

+ Couche des adresses habitées
(points rouges)

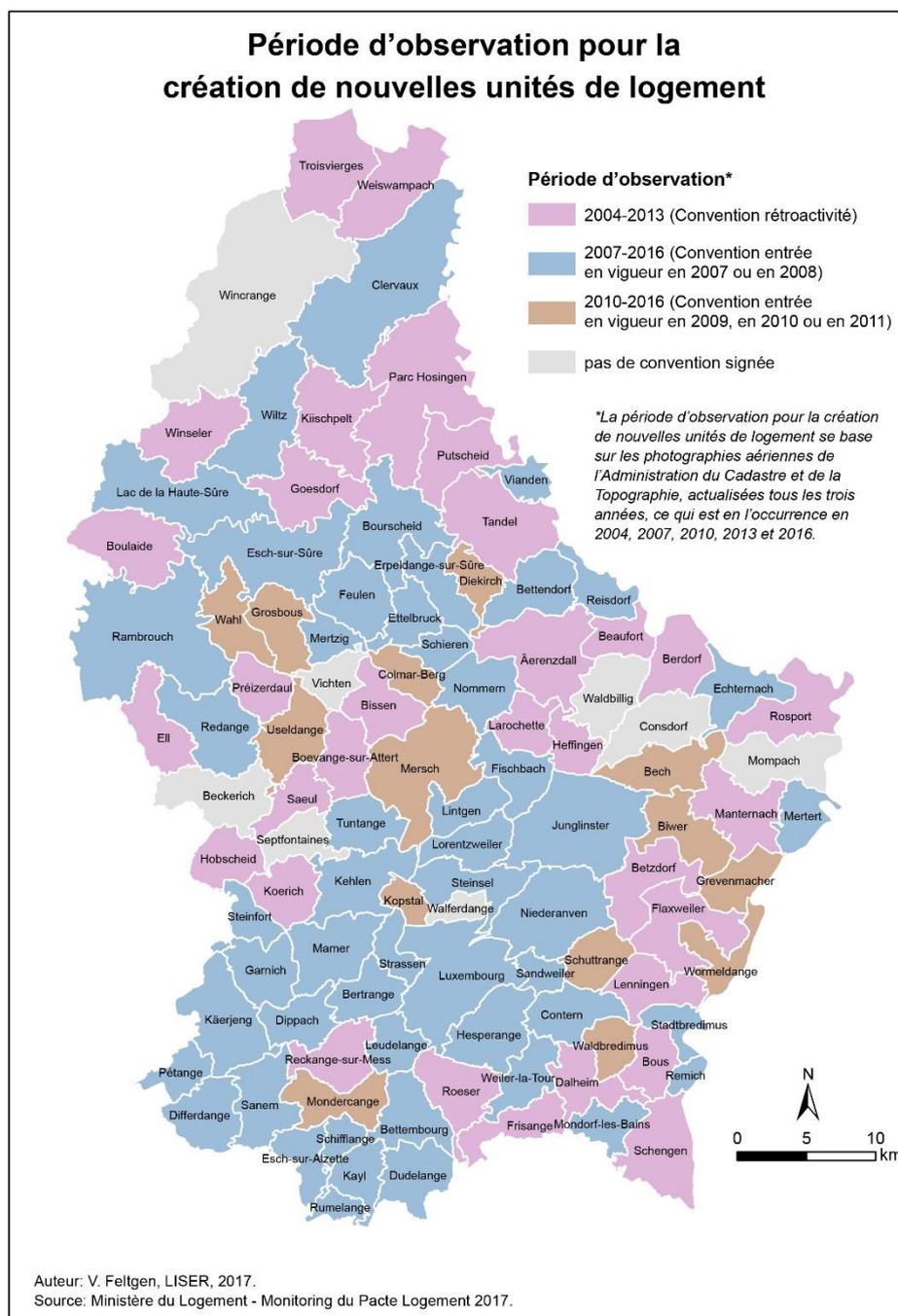
Auteur: LISER, 2018.
Sources: Administration du Cadastre et de la Topographie, Administrations communales, Ministère du Logement - Monitoring du Pacte Logement 2017.

Etant donné que les communes ont signé le Pacte Logement à des dates différentes, la durée à prendre en compte diffère également selon les communes. Comme les orthophotos n'ont été prises que toutes les trois années, la période d'analyse a été adaptée le plus possible à la période de 10 ans couverte par la convention du Pacte Logement :

- Pour les communes avec une convention rétroactive s'étirant de 2003 à 2013, les orthophotos de 2004 et de 2013 ont été prises en compte.
- Pour les communes avec une convention entrant en vigueur en 2007 ou 2008, les orthophotos considérées sont celles de 2007 et de 2016.
- Pour les communes pour lesquelles la convention est entrée en vigueur en 2009, 2010 ou 2011, les orthophotos de référence datent de 2010 et de 2016.

La carte ci-dessous résume les différentes périodicités prises en compte pour l'analyse des terrains sur lesquels ont été créés de nouveaux logements.

Période d'observation pour la création de nouvelles unités de logement



Les fiches communales indiquent le nombre de logements construits et habités ainsi que le nombre d'habitants. Indépendamment de la période de construction observée, la population se réfère toujours à la situation de 2017. Les données permettent de distinguer les logements construits sur des terrains consommés de ceux qui sont reconstruits. Une distinction supplémentaire est celle entre les adresses auxquelles habite un chef de ménage et celles avec deux ou plusieurs chefs de ménages. Tout en sachant que tous les logements ne sont pas encore habités au moment du recensement, on peut faire une approximation que les premiers se réfèrent à des maisons unifamiliales tandis que les deuxièmes se réfèrent à des appartements. Même si le chiffre est approximatif, et qu'il est possible que quelques

appartements se rajoutent encore au détriment des maisons unifamiliales une fois qu'ils sont occupés, il indique un ordre de grandeur entre la construction de maisons unifamiliales et d'appartements.

Participation financière de l'Etat

Au cours de la période couvrant la convention du Pacte Logement, les communes ont reçu des dotations financières de la part de l'Etat. Cette rubrique permet de faire le bilan entre l'argent reçu et l'argent dépensé, tout en indiquant en grands groupes l'affectation pour laquelle l'argent a été utilisé.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

Au-delà des aides financières que les communes reçoivent de la part de l'Etat selon la croissance de la population, elles peuvent également utiliser certains instruments pour mieux mobiliser des terrains pour construire des logements. Les différents instruments mis à disposition sont :

- Le droit de préemption permettant aux communes et au Fonds du Logement d'acquérir un bien localisé en zone de réserve foncière, en zone d'aménagement différé ou adjacent au périmètre d'agglomération par priorité à toute autre personne lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre
- La taxe communale annuelle spécifique sur les habitations non occupées et les terrains à bâtir non construits
- Les logements à coût modéré pour les PAP dont la superficie du terrain à bâtir brut est supérieur à 1 hectare
- L'impôt foncier B6 sur les terrains à bâtir à des fins d'habitation
- Le droit d'emphytéose
- L'exemption de l'impôt sur le revenu pour la plus-value et le bénéfice de spéculation réalisés par une personne physique sur une cession de terrain ou immeuble effectué au profit d'un acteur public.

Les fiches indiquent les différents instruments utilisés par les communes.

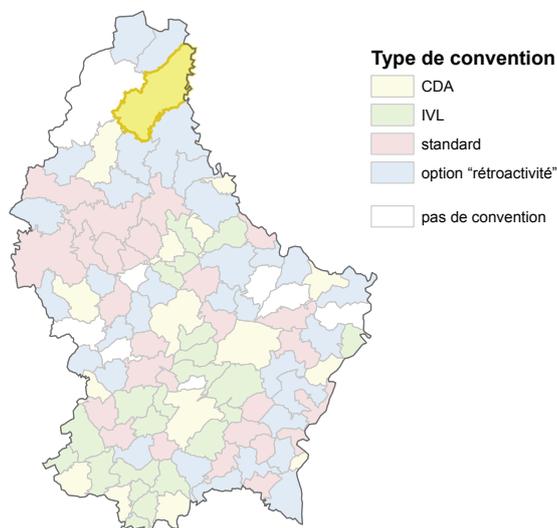
Notons que l'utilisation de ces instruments ne se limite pas aux seules communes signataires du Pacte Logement, mais à toutes les communes. Ainsi, au-delà des communes mentionnées dans les fiches, certains instruments ont également été utilisés par d'autres communes.

Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Clervaux

Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2008
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2008 et le 01.01.2018

Avant fusion communale - Commune de Clervaux.

01.01.2008 : 1 960 habitants
31.12.2011 : 2 222 habitants
Accroissement entre le 01.01.2008 et le 31.12.2011 : +262 habitants, soit +13,4 %
Taux de croissance annuel moyen (2008 - 2011) : 3,19 %

Après fusion de Clervaux, Heinerscheid et Munshausen.

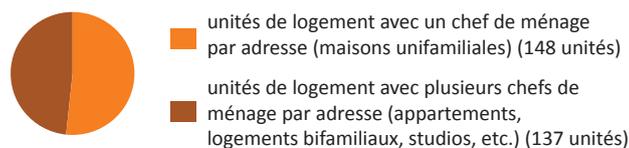
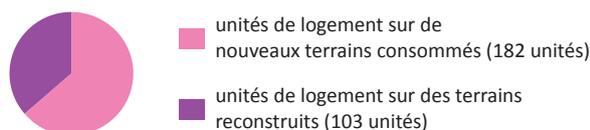
01.01.2012 : 4 686 habitants
01.01.2017 : 5 064 habitants
Accroissement entre le 01.01.2012 et le 01.01.2017 : +378 habitants, soit +8,1 %
Taux de croissance annuel moyen (2012 - 2017) : 1,56 %

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 285 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 733 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 626 259 €
Utilisation par la commune : 1 626 259 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

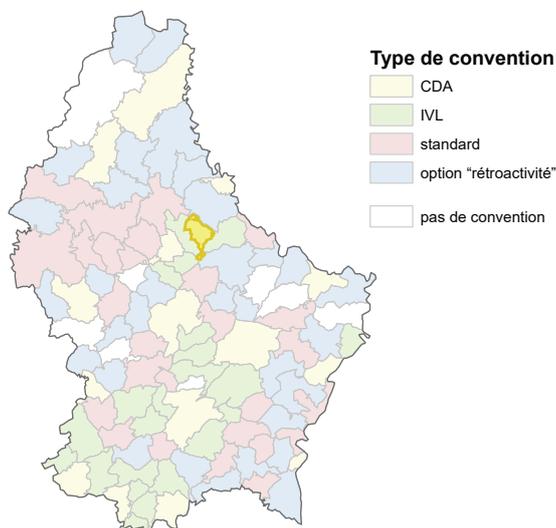


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Diekirch

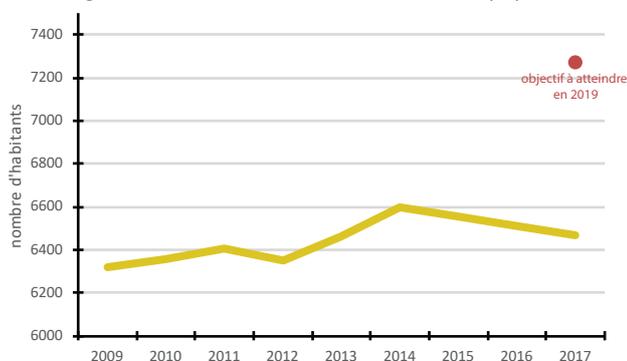
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2009
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2009 et le 01.01.2019, soit atteindre 7 270 habitants



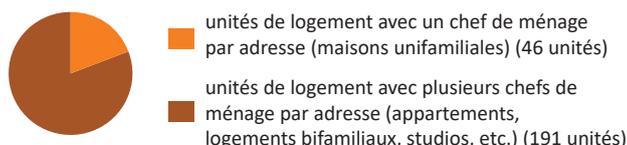
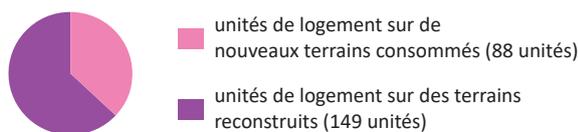
01.01.2009 :	6 322 habitants
01.01.2017 :	6 469 habitants
Accroissement entre le 01.01.2009 et le 01.01.2017 :	147 habitants, soit 2,3 %
Taux de croissance annuel moyen :	0,29 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2019 :	-801 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 237 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 503 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2010 et 2017* : 1 700 672 €
Utilisation par la commune : 1 249 686 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

Droit de préemption	<input type="checkbox"/>
Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles	<input checked="" type="checkbox"/>
Logements à coût modéré (projets > 1ha)	<input checked="" type="checkbox"/>
Impôt foncier B6	<input checked="" type="checkbox"/>
Droit d'emphytéose	<input checked="" type="checkbox"/>
Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values	<input checked="" type="checkbox"/>

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

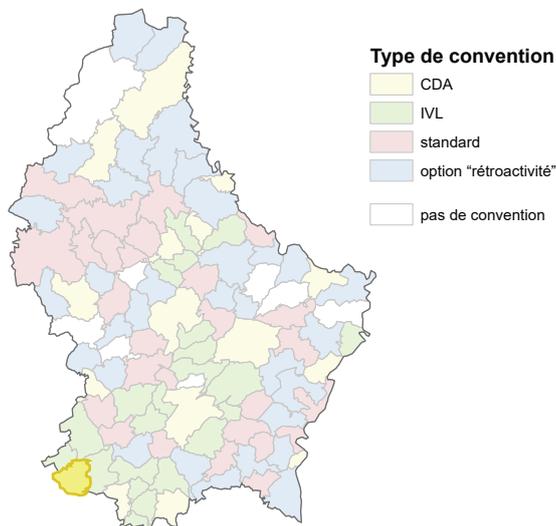


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Differdange

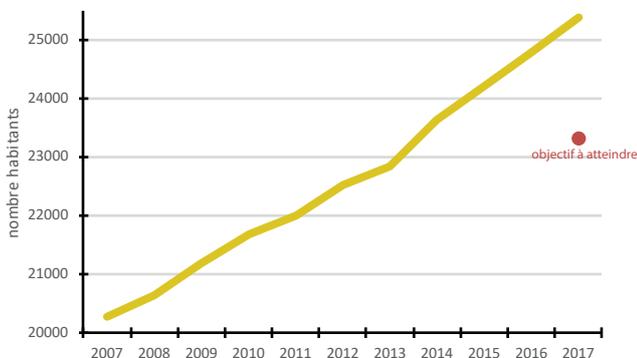
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 23 314 habitants



01.01.2007 :	20 273 habitants
01.01.2017 :	25 377 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	5 104 habitants, soit 25,2 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,27 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 2 063 habitants

Création de nouvelles unités de logement

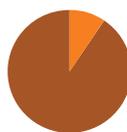
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 1 441 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 3 138 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (892 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (549 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (140 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (1 301 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 21 902 243 €
Utilisation par la commune : 8 297 334 €

Affectation :

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

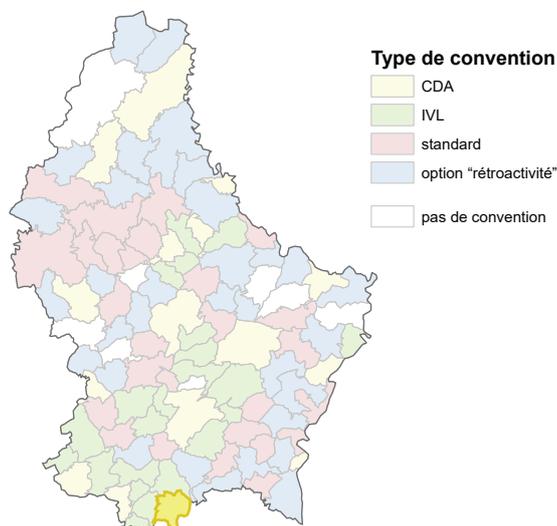


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Dudelange

Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 21 081 habitants



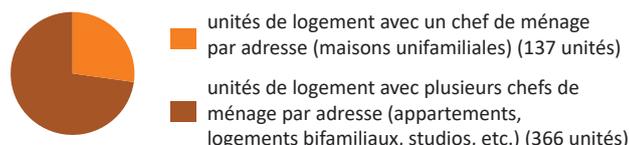
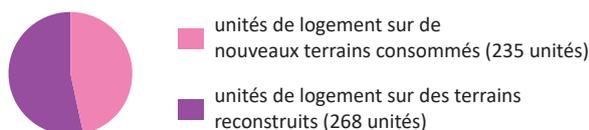
01.01.2007:	18 331 habitants
01.01.2017 :	20 450 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	2 119 habitants, soit 11,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,10 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	- 631 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 503 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 1 198 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 4 182 791 €
Utilisation par la commune : 3 475 624 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

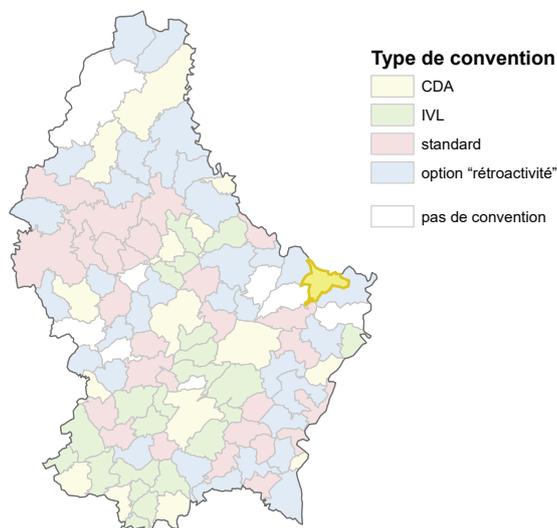


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Echternach

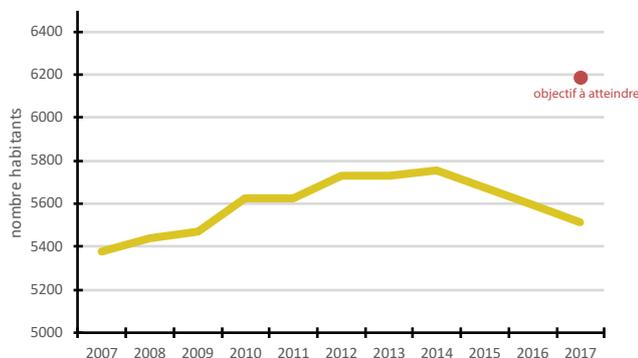
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 6 186 habitants



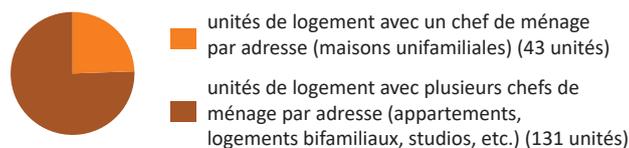
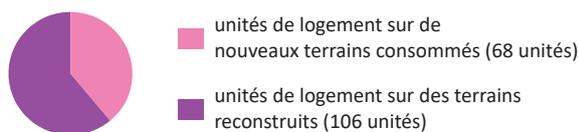
01.01.2007 :	5 379 habitants
01.01.2017 :	5 516 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	137 habitants, soit 2,5 %
Taux de croissance annuel moyen :	0,25 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	- 670 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 174 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 402 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 788 026 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

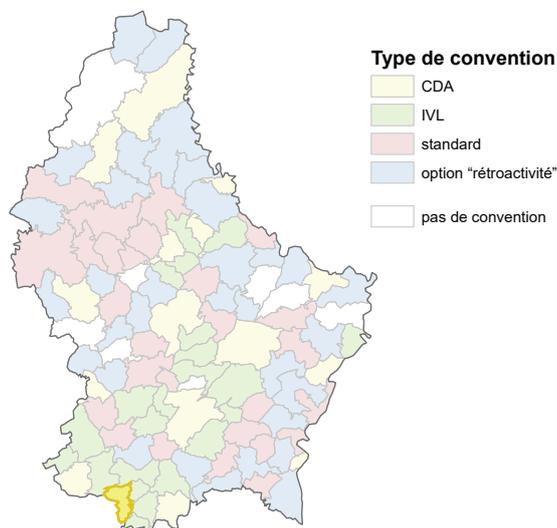


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Esch-sur-Alzette

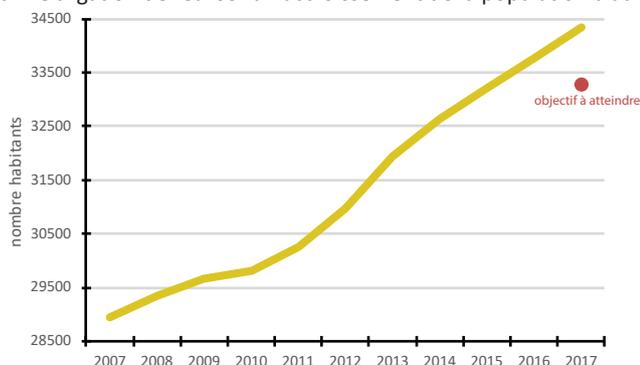
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 33 289 habitants



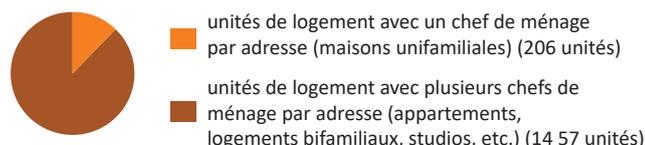
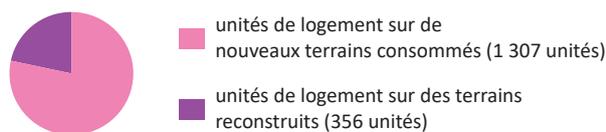
01.01.2007 :	28 947 habitants
01.01.2017 :	34 340 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	5 393 habitants, soit 18,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,72 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 1 051 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 1 663 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 3 380 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 18 514 454 €
Utilisation par la commune : 6 598 609 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

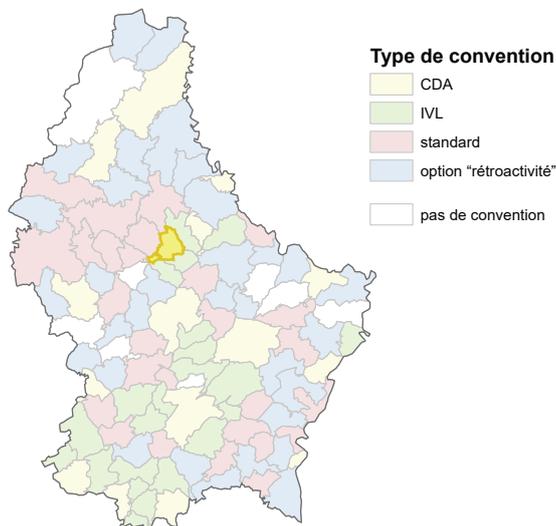


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Ettelbruck

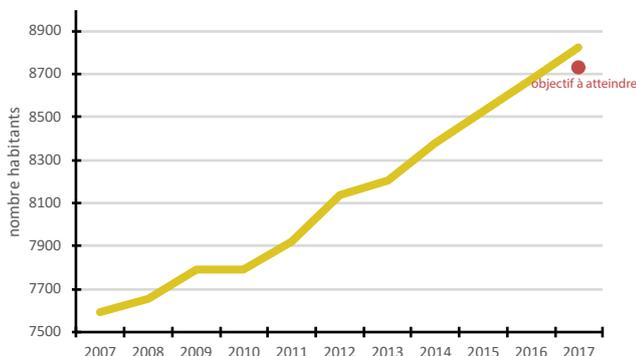
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 8 734 habitants



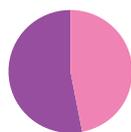
01.01.2007:	7 595 habitants
01.01.2017 :	8 824 habitants
Accroissement entre le 01.01.20xx et le 01.01.2017 :	1 229 habitants, soit 16,2 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,51 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 90 habitants

Création de nouvelles unités de logement

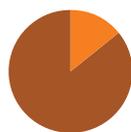
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 238 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 507 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (112 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (126 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (34 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (204 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 4 182 435 €
Utilisation par la commune : 1 805 680 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

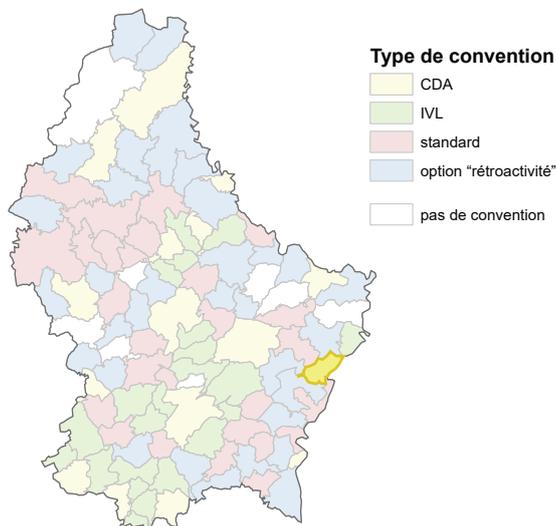


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Grevenmacher

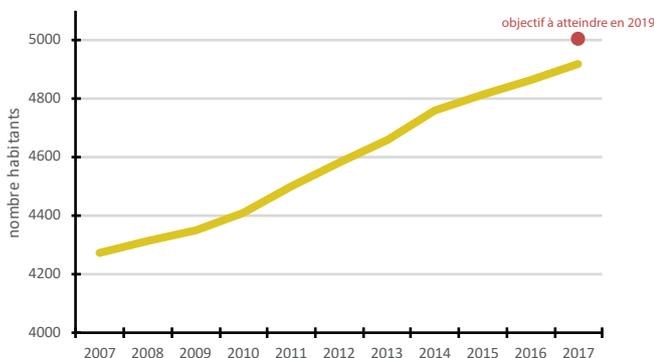
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2009
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2009 et le 01.01.2019, soit atteindre 5 005 habitants



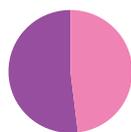
01.01.2009 :	4 352 habitants
01.01.2017 :	4 919 habitants
Accroissement entre le 01.01.2009 et le 01.01.2017 :	567 habitants, soit 13,0 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,54 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2019 :	- 86 habitants

Création de nouvelles unités de logement

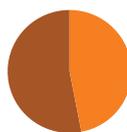
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 85 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 233 habitants



unités de logement sur de
nouveaux terrains consommés (41 unités)
unités de logement sur des terrains
reconstruits (44 unités)



unités de logement avec un chef de ménage
par adresse (maisons unifamiliales) (40 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de
ménage par adresse (appartements,
logements bifamiliaux, studios, etc.) (45 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2010 et 2017* : 1 766 462 €
Utilisation par la commune : 1 212 140 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

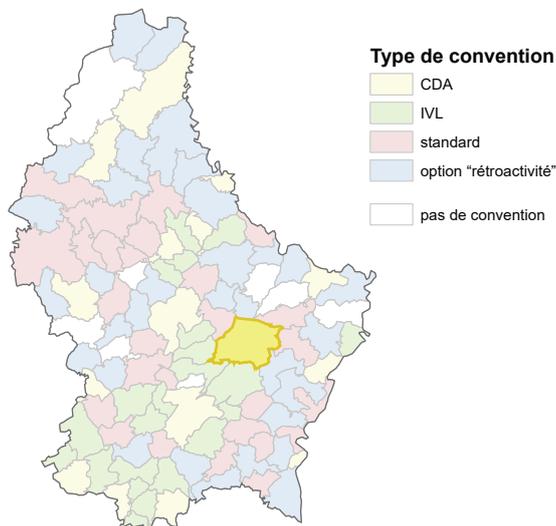


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Junglinster

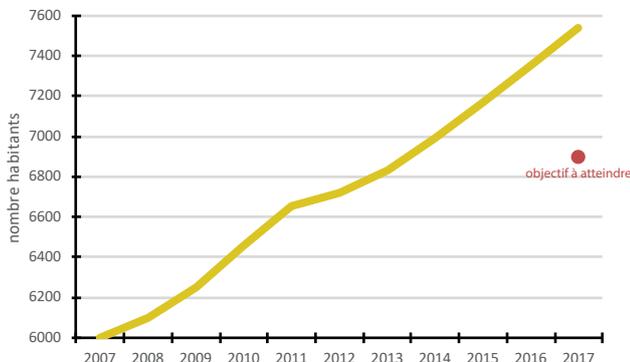
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 6 900 habitants



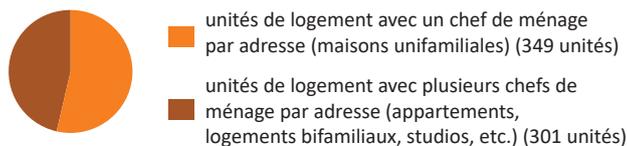
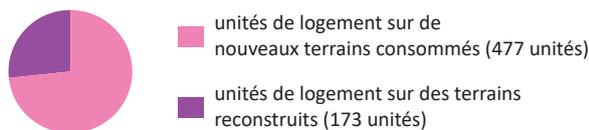
01.01.2007 :	6 000 habitants
01.01.2017 :	7 538 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	1 538 habitants, soit 25,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,31 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	638 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 650 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 1 688 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 6 476 094 €
Utilisation par la commune : 5 916 175 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

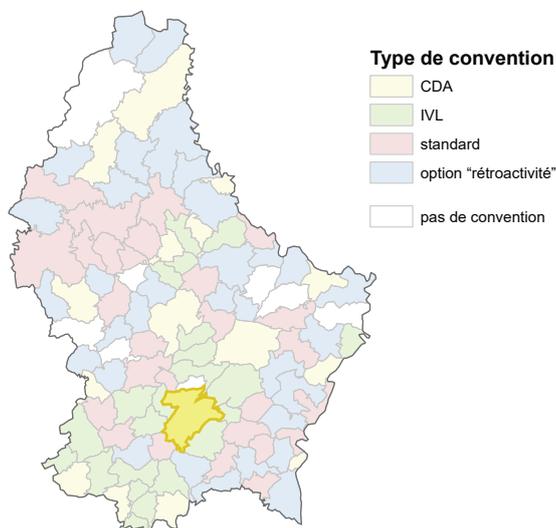


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Luxembourg

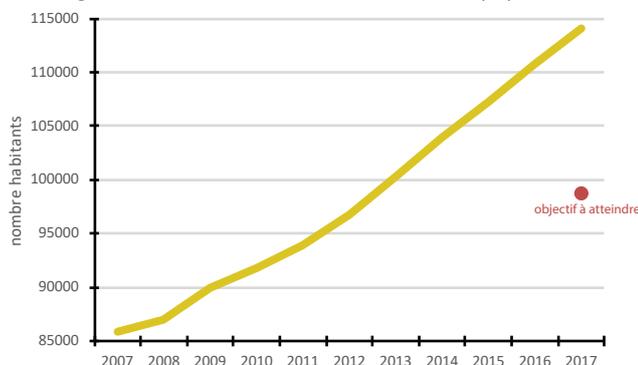
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 98 794 habitants



01.01.2007 : 85 908 habitants
01.01.2017 : 114 090 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 : 28 182 habitants, soit 32,8 %
Taux de croissance annuel moyen : 2,88 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 : + 15 296 habitants

Création de nouvelles unités de logement

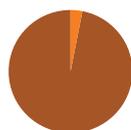
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 8 671 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 13 887 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (5 345 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (3 326 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (285 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (8 386 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 141 583 445 €
Utilisation par la commune : 106 610 631 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

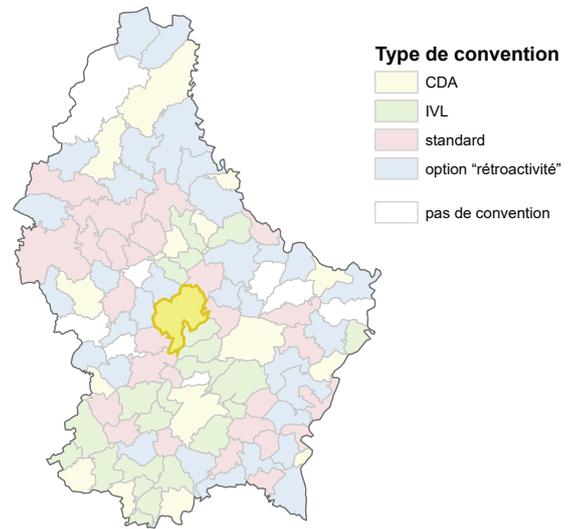


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Mersch

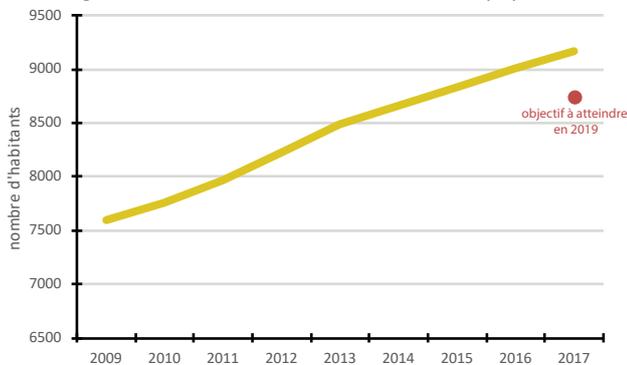
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2009
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2009 et le 01.01.2019, soit atteindre 8 742 habitants



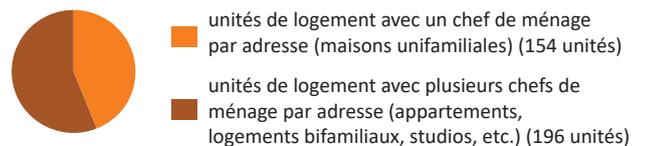
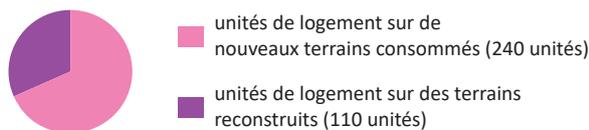
01.01.2009 :	7 602 habitants
01.01.2017 :	9 170 habitants
Accroissement entre le 01.01.2009 et le 01.01.2017 :	1 568 habitants, soit 20,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,37 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2019 :	+ 428 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 350 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 947 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2010 et 2017* : 6 900 530 €
Utilisation par la commune : 3 000 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

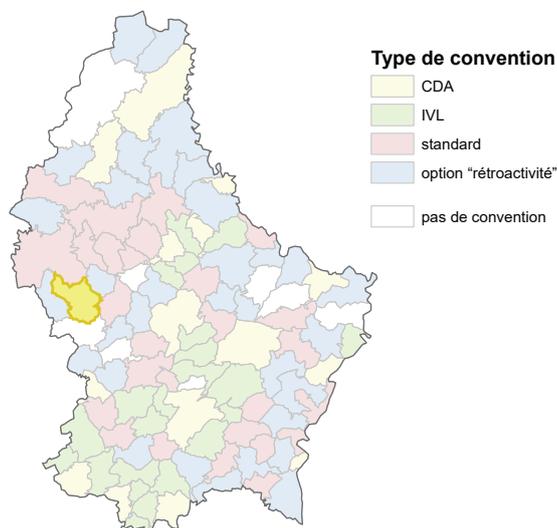


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Redange

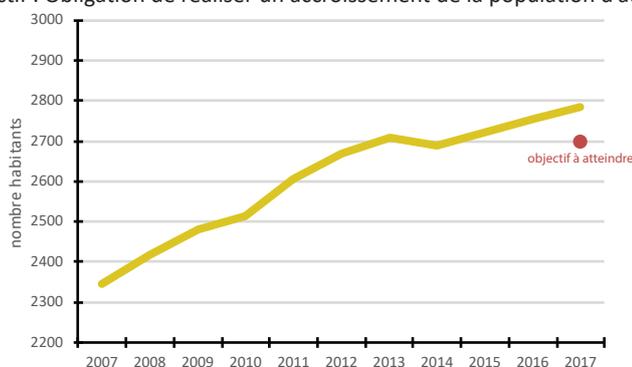
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 2 699 habitants



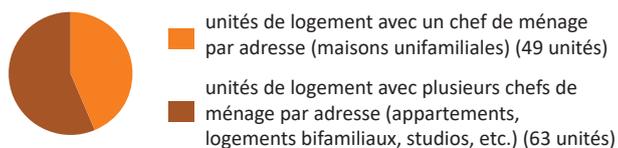
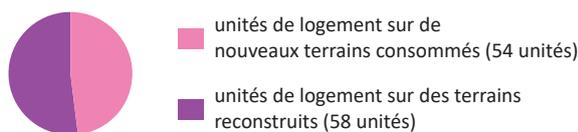
01.01.2007 :	2 347 habitants
01.01.2017 :	2 786 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	439 habitants, soit 18,7 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,73 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 87 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 112 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 280 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 204 132 €
Utilisation par la commune : 1 513 571 €

Affectation:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input checked="" type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

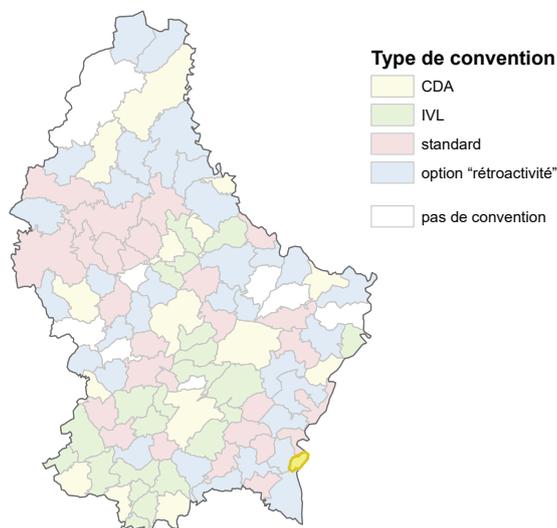


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Remich

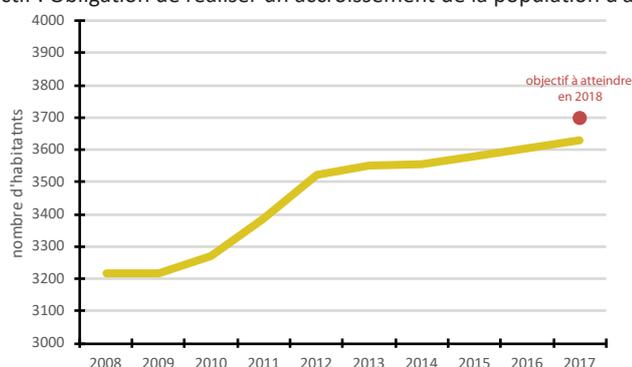
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2008
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2008 et le 01.01.2018, soit atteindre 3 701 habitants



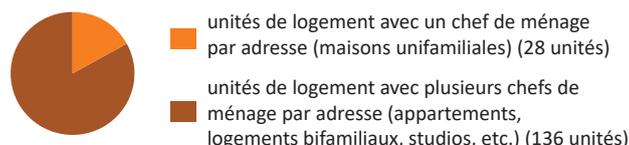
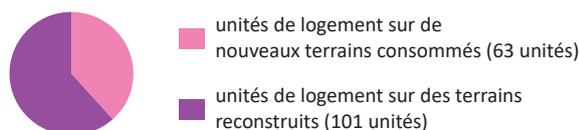
01.01.2008 :	3 218 habitants
01.01.2017 :	3 630 habitants
Accroissement entre le 01.01.2008 et le 01.01.2017 :	412 habitants, soit 12,8 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,35 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2018 :	- 71 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 164 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 348 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2009 et 2017* : 1 617 057 €
Utilisation par la commune : 1 550 000 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input checked="" type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

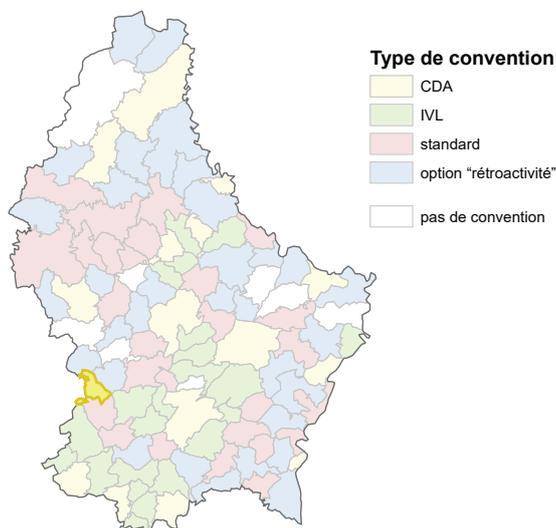


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Steinfort

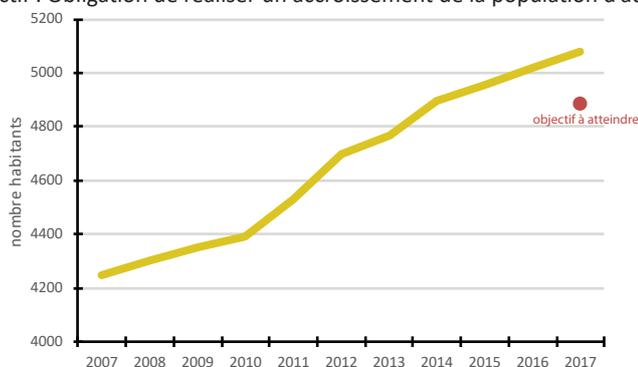
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 4 888 habitants



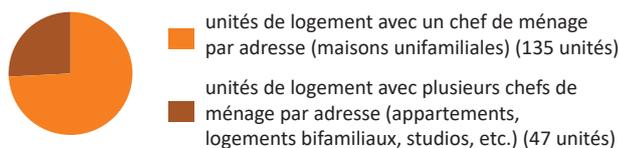
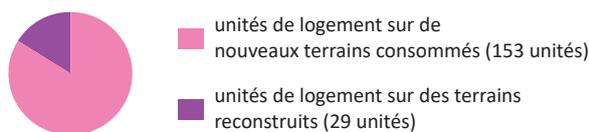
01.01.2007 :	4 250 habitants
01.01.2017 :	5 078 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	828 habitants, soit 19,5 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,80 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 190 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 182 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 520 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 3 430 643 €
Utilisation par la commune : 1 998 945 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

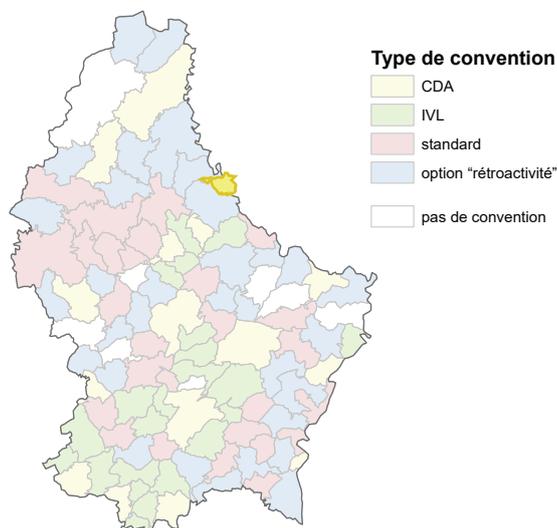


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Vianden

Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 2 033 habitants



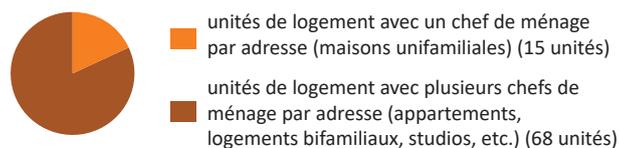
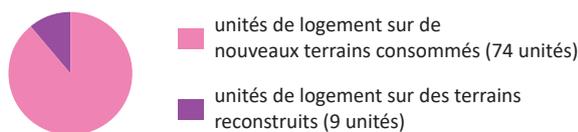
01.01.2007 :	1 768 habitants
01.01.2017 :	1 980 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	212 habitants, soit 12,0 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,14 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	- 53 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 83 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 125 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 837 522 €
Utilisation par la commune : 244 519 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

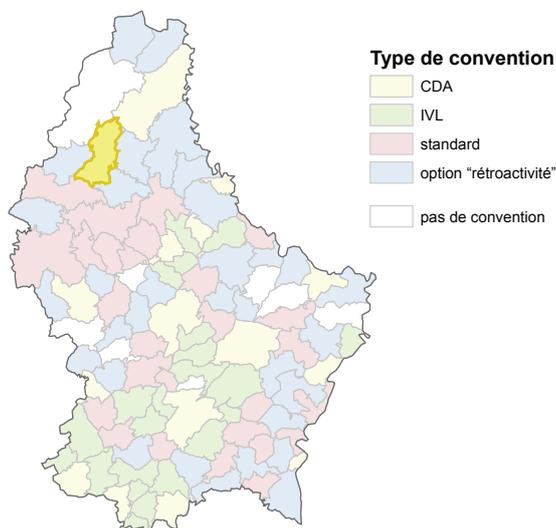


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Wiltz

Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017

Avant fusion communale - Commune de Wiltz.

01.01.2007 : 4 684 habitants
31.12.2014 : 5 562 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 31.12.2014 : 878 habitants, soit 18,7 %
Taux de croissance annuel moyen (2007 - 2014) : 2,17 %

Après fusion de Wiltz et Eschweiler.

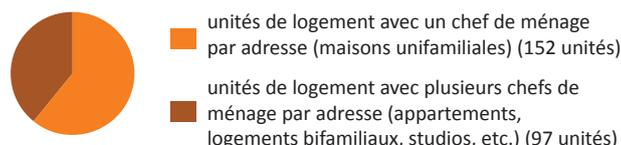
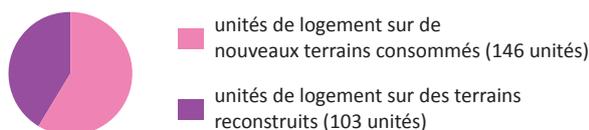
01.01.2015 : 6 506 habitants
01.01.2017 : 6 719 habitants
Accroissement entre le 01.01.2015 et le 01.01.2017 : 213 habitants, soit 3,3 %
Taux de croissance annuel moyen (2015 - 2017) : 1,62 %

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 249 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 790 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 4 163 540 €
Utilisation par la commune : 3 352 677 €

Affectation:

- Ecole Maison relais / crèche
 Infrastructure sport / culture Projets immobiliers
 Réseaux eau / gaz / électricité Divers
 Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
Logements à coût modéré (projets > 1ha)
Impôt foncier B6
Droit d'emphytéose
Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

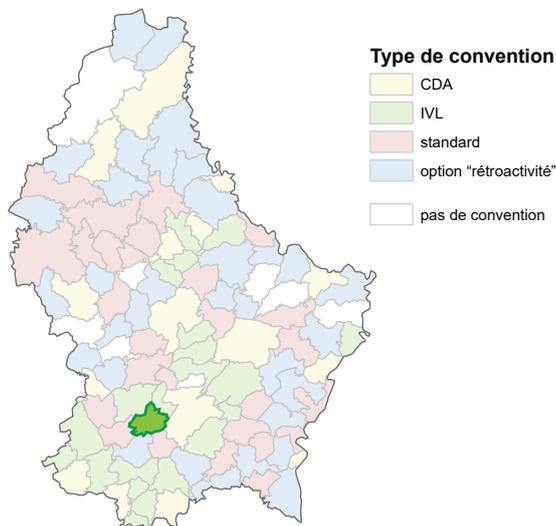


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Bertrange

Convention avec l'option "IVL"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 7 154 habitants



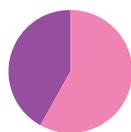
01.01.2007 : 6 221 habitants
01.01.2017 : 7 987 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 : 1 766 habitants, soit 28,4 %
Taux de croissance annuel moyen : 2,53 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 : + 833 habitants

Création de nouvelles unités de logement

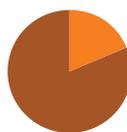
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 653 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 1 410 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (380 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (273 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (123 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (530 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 7 599 623 €
Utilisation par la commune : 5 555 618 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

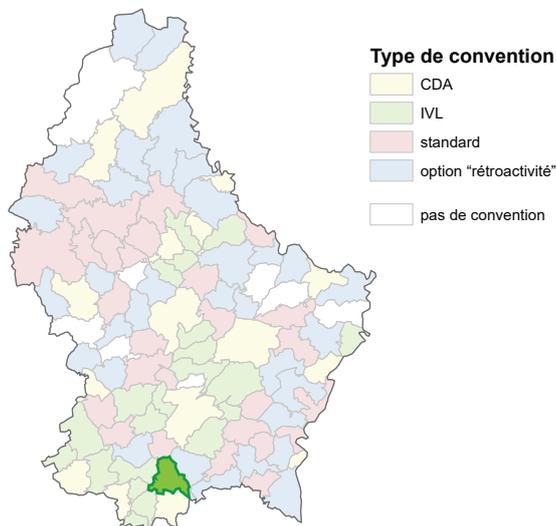


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Bettembourg

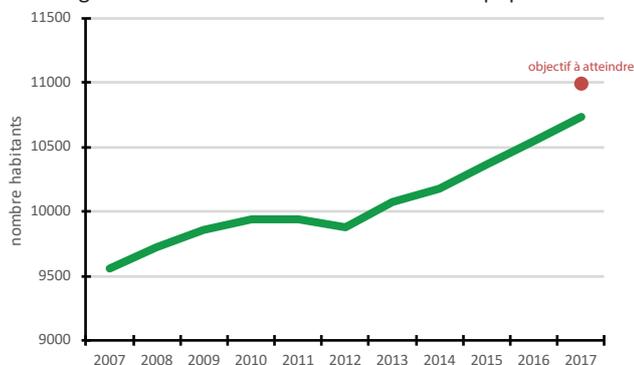
Convention avec l'option "IVL"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 10 993 habitants



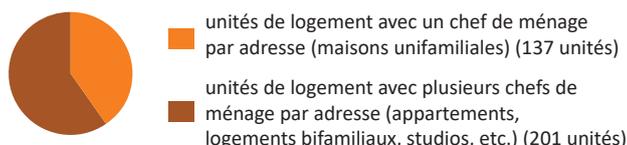
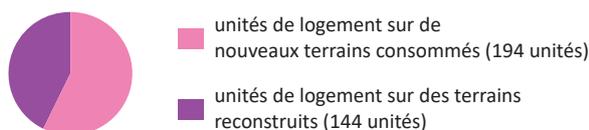
01.01.2007 :	9 559 habitants
01.01.2017 :	10 731 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	1 172 habitants, soit 12,3 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,16 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	- 262 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 338 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 826 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 3 030 008 €
Utilisation par la commune : 2 139 409 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

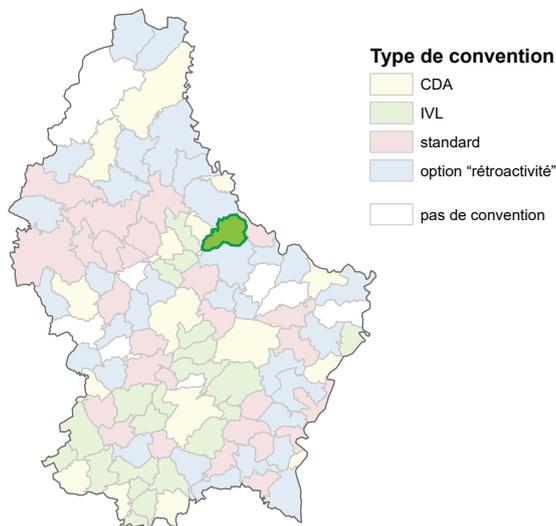


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Bettendorf

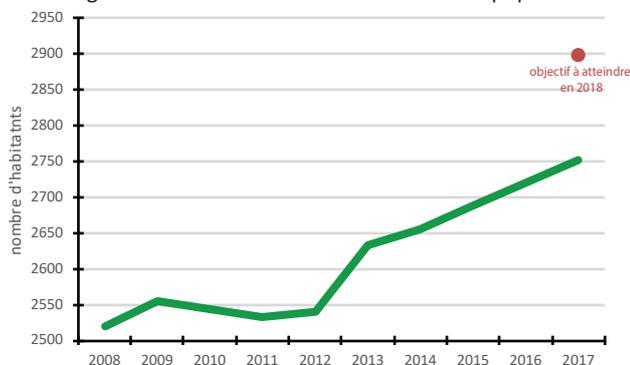
Convention avec l'option "IVL"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2008
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2008 et le 01.01.2018, soit atteindre 2 898 habitants



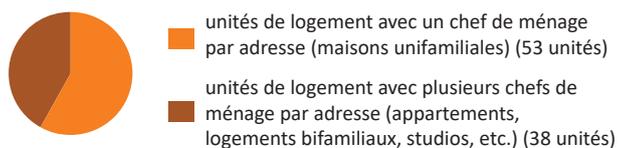
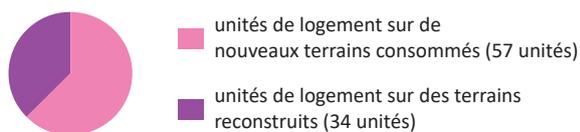
01.01.2008 : 2 520 habitants
01.01.2017 : 2 751 habitants
Accroissement entre le 01.01.2008 et le 01.01.2017 : 231 habitants, soit 9,2 %
Taux de croissance annuel moyen : 0,98 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2018 : - 147 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 91 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 303 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2009 et 2017* : 895 928 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

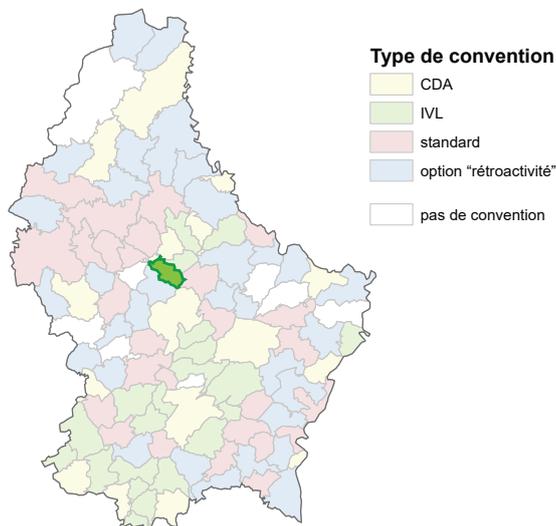


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Colmar-Berg

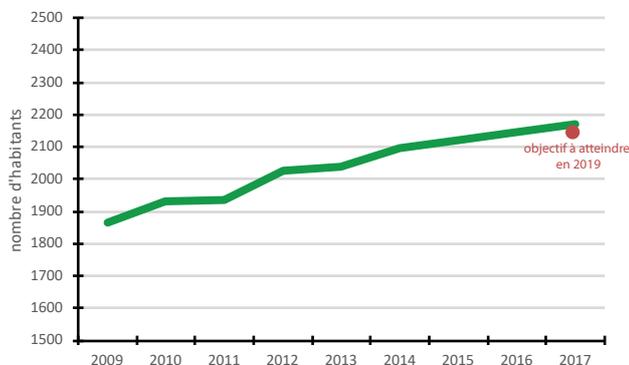
Convention avec l'option "IVL"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2009
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2009 et le 01.01.2019, soit atteindre 2 145 habitants



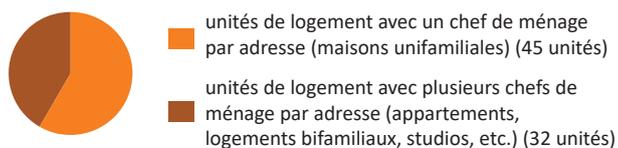
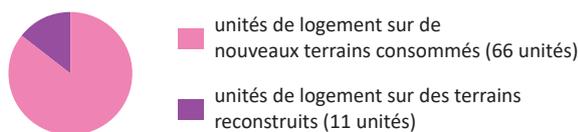
01.01.2009 :	1 865 habitants
01.01.2017 :	2 169 habitants
Accroissement entre le 01.01.2009 et le 01.01.2017 :	304 habitants, soit 16,3 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,91 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2019 :	+ 24 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 77 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 221 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2010 et 2017* : 1 178 753 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

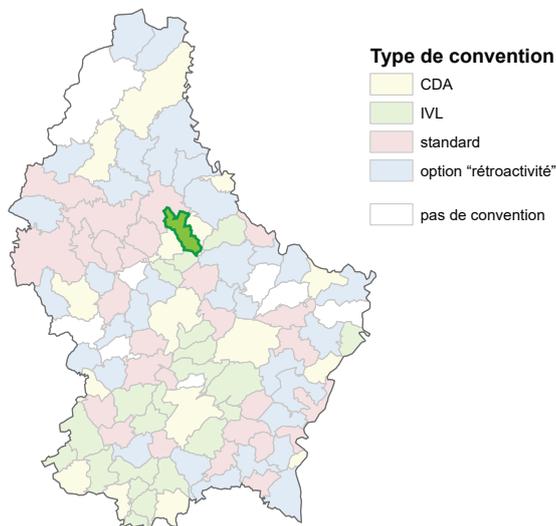


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Erpeldange-sur-Sûre

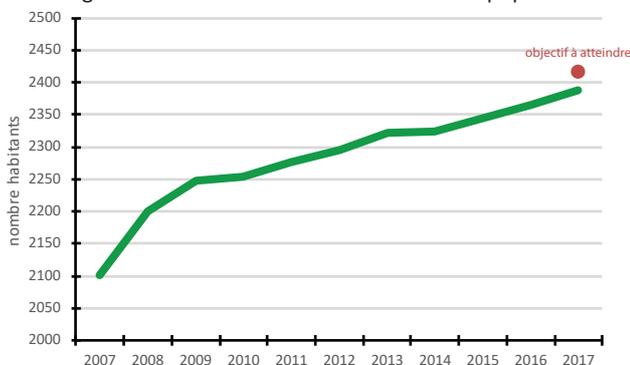
Convention avec l'option "IVL"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 2 416 habitants



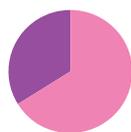
01.01.2007 : 2 101 habitants
01.01.2017 : 2 387 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 : 286 habitants, soit 13,6 %
Taux de croissance annuel moyen : 1,28 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 : - 29 habitants

Création de nouvelles unités de logement

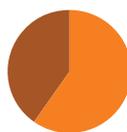
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 77 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 188 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (51 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (26 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (46 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (31 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 997 313 €
Utilisation par la commune : 396 621 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

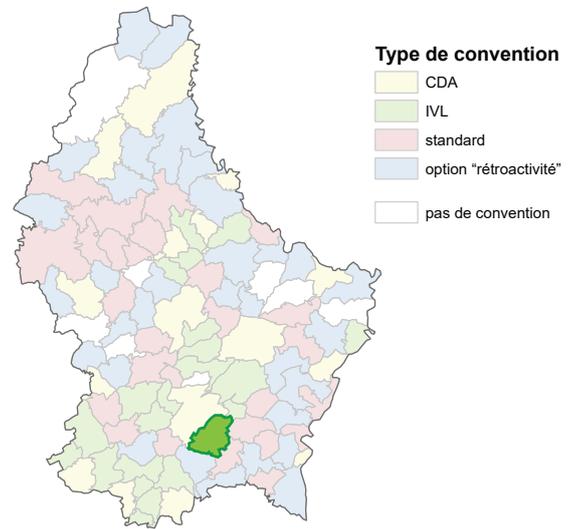
LISER
LUXEMBOURG INSTITUTE OF
SOCIO-ECONOMIC RESEARCH

Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Hesperange

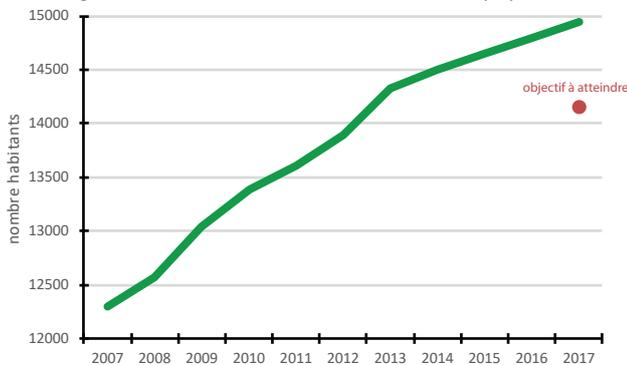
Convention avec l'option "IVL"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 14 148 habitants



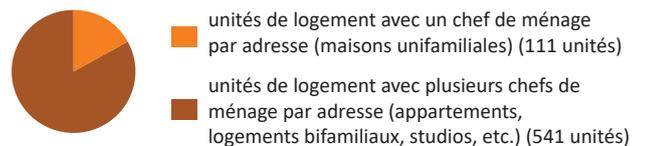
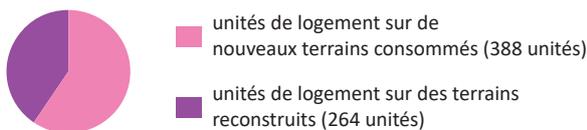
01.01.2007 : 12 303 habitants
01.01.2017 : 14 945 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 : 2 642 habitants, soit 21,5 %
Taux de croissance annuel moyen : 1,96 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 : + 797 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 652 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 1 627 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 8 995 253 €
Utilisation par la commune : 8 598 975 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

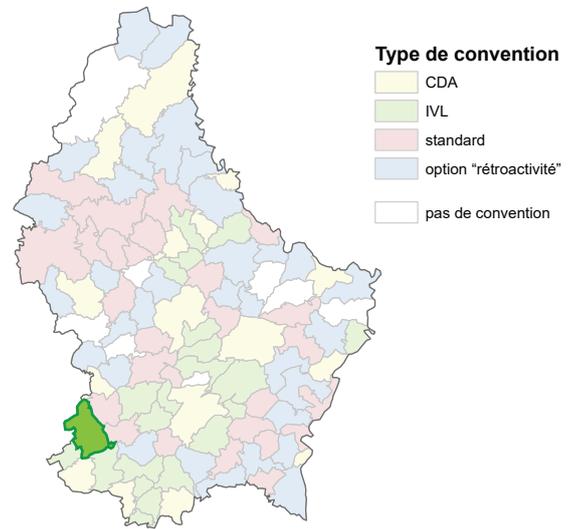


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Käerjeng

Convention avec l'option "IVL"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017

Avant fusion communale - Commune de Bascharage.

01.01.2007 : 7 286 habitants
31.12.2011 : 7 620 habitants
Accroissement entre le 01.01.2008 et le 31.12.2011 : +334 habitants, soit +4,6 %
Taux de croissance annuel moyen (2007 - 2011) : 0,90 %

Après fusion de Bascharage et Clemency.

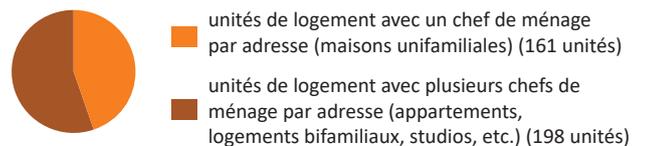
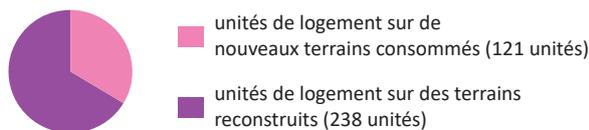
01.01.2012 : 9 865 habitants
01.01.2017 : 10 230 habitants
Accroissement entre le 01.01.2012 et le 01.01.2017 : +365 habitants, soit +3,7 %
Taux de croissance annuel moyen (2012 - 2017) : 0,73 %

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 359 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 883 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 656 730 €
Utilisation par la commune : 656 730 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

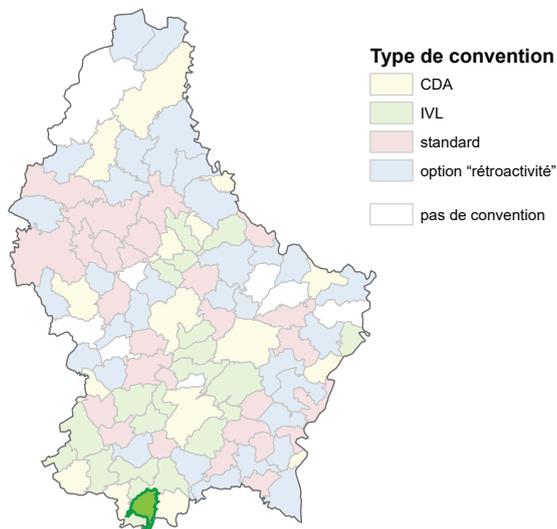


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Kayl

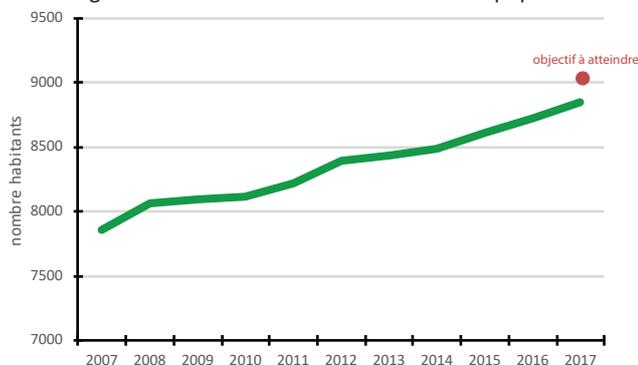
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 9 036 habitants



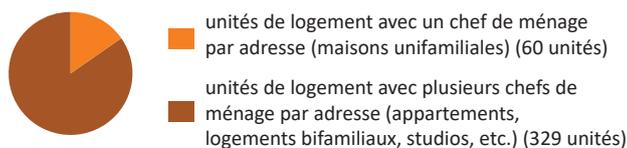
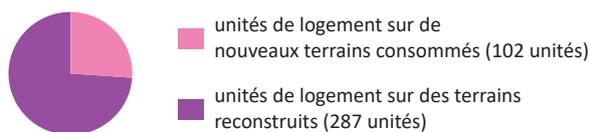
01.01.2007 : 7 857 habitants
01.01.2017 : 8 849 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 : 992 habitants, soit 12,6 %
Taux de croissance annuel moyen : 1,20 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 : - 187 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 389 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 866 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 470 433 €
Utilisation par la commune : 1 212 279 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructures sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

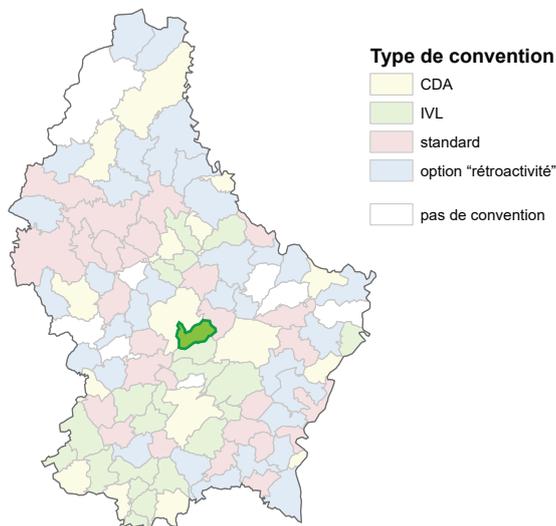


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Lintgen

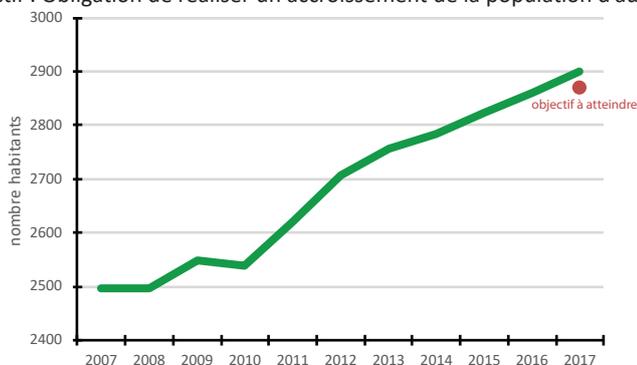
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 2 872 habitants



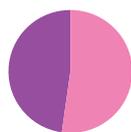
01.01.2007 :	2 497 habitants
01.01.2017 :	2 900 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	403 habitants, soit 16,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,51 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 28 habitants

Création de nouvelles unités de logement

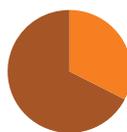
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 254 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 582 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (133 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (121 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (83 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (171 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 540 958 €
Utilisation par la commune : 1 124 016 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

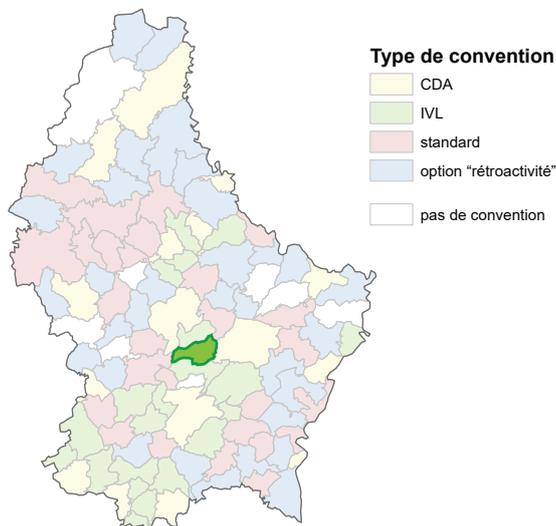


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Lorentzweiler

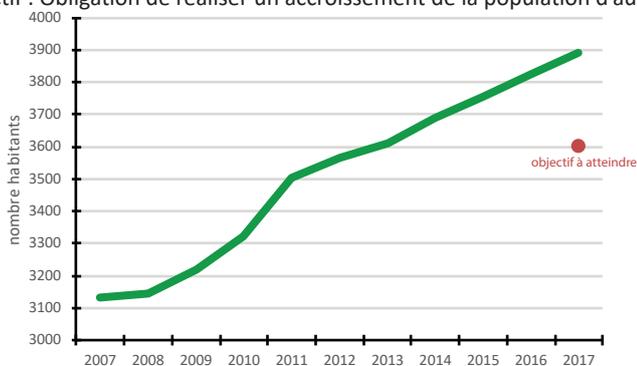
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 3 601 habitants



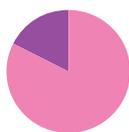
01.01.2007 : 3 131 habitants
01.01.2017 : 3 892 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 : 761 habitants, soit 24,3 %
Taux de croissance annuel moyen : 2,20 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 : + 291 habitants

Création de nouvelles unités de logement

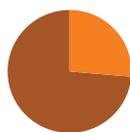
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 372 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 910 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (307 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (65 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (99 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (273 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 918 362 €
Utilisation par la commune : 2 413 918 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

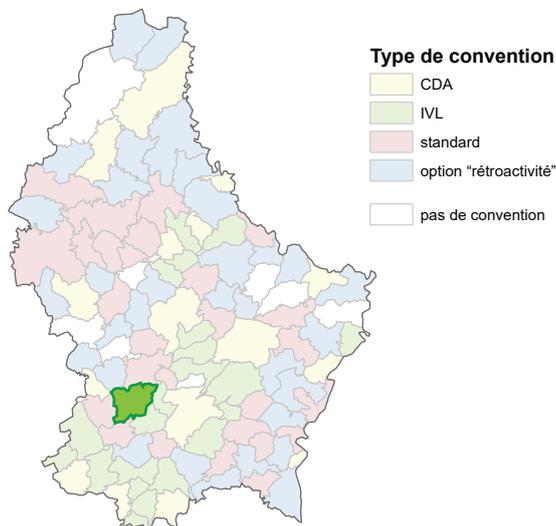


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Mamer

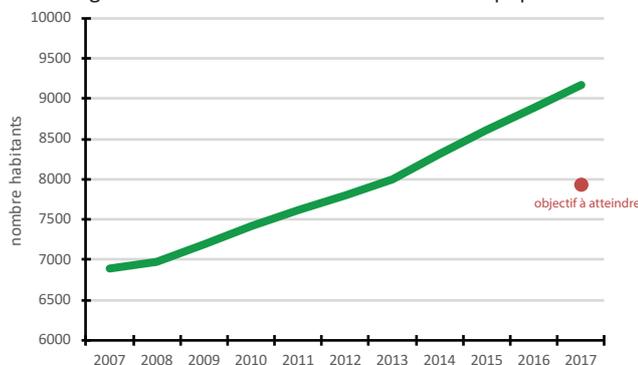
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 7 929 habitants



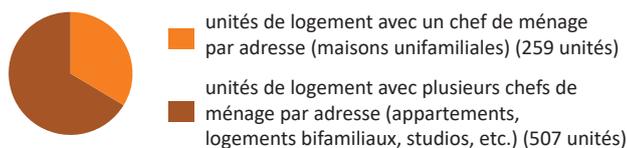
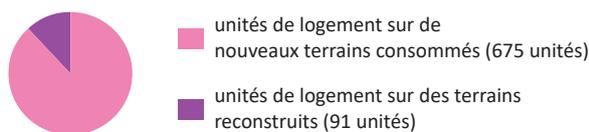
01.01.2007 :	6 895 habitants
01.01.2017 :	9 165 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	2 270 habitants, soit 32,9 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,89 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 1 236 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 766 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 2 146 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 10 081 193 €
Utilisation par la commune : 8 463 690 €

Affectation :

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

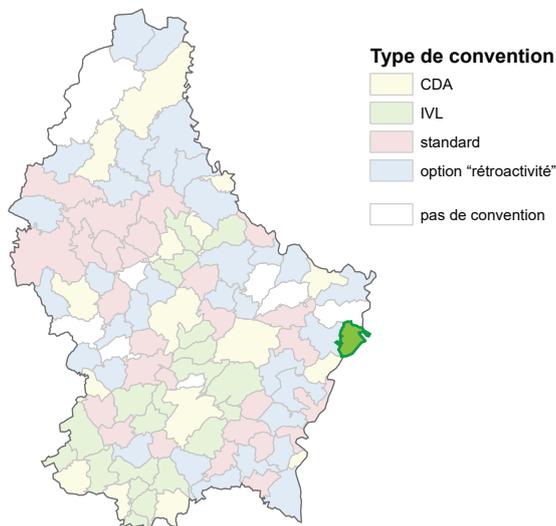


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Mertert

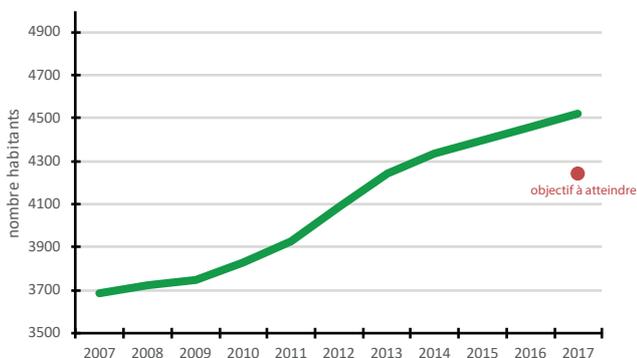
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 4 241 habitants



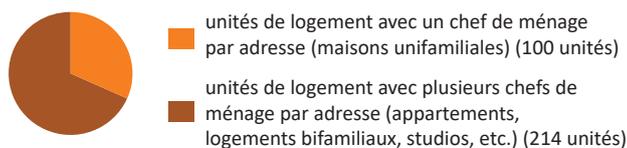
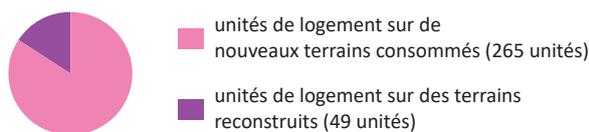
01.01.2007 :	3 688 habitants
01.01.2017 :	4 523 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	835 habitants, soit 22,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,06 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 282 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 314 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 675 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 3 123 563 €
Utilisation par la commune : 2 767 568 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

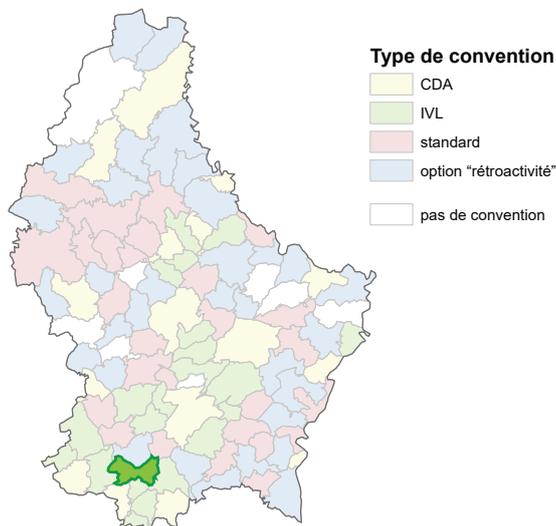


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Mondercange

Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2010
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2010 et le 01.01.2020, soit atteindre 7 214 habitants



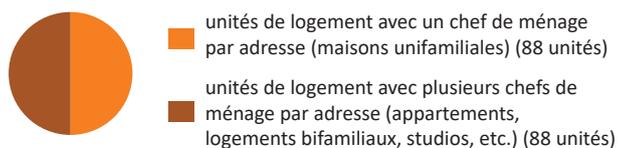
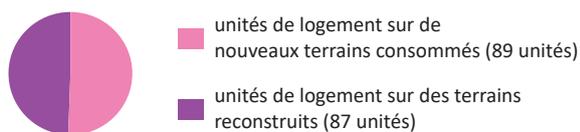
01.01.2010 :	6 273 habitants
01.01.2017 :	6 696 habitants
Accroissement entre le 01.01.2010 et le 01.01.2017 :	423 habitants, soit 6,7 %
Taux de croissance annuel moyen :	0,94 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2020 :	- 518 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 176 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 453 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2011 et 2017* : 731 362 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

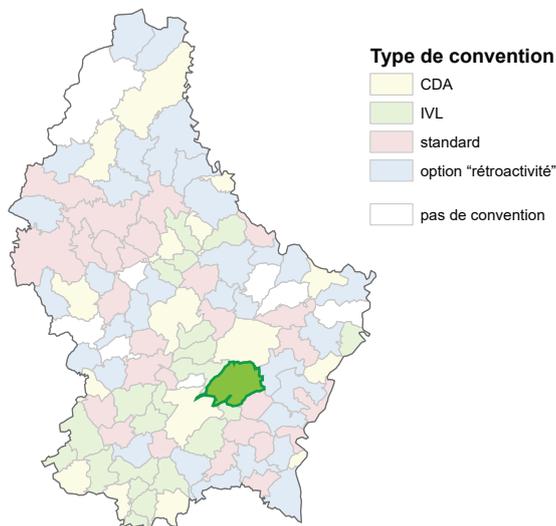


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Niederanven

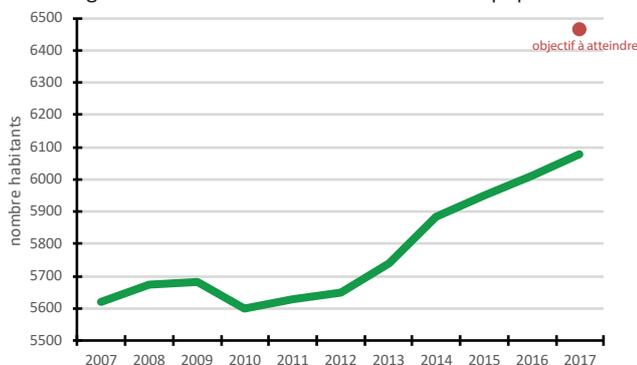
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 6 464 habitants



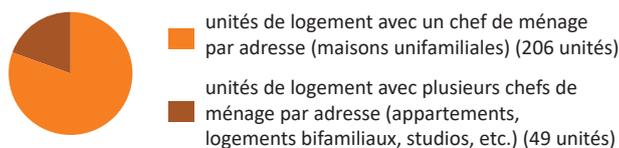
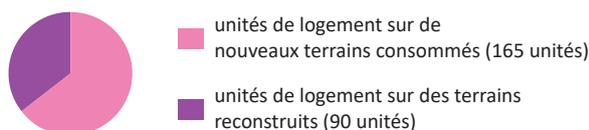
01.01.2007 :	5 621 habitants
01.01.2017 :	6 078 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	457 habitants, soit 8,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	0,78 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	- 386 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 255 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 802 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 260 900 €
Utilisation par la commune : 824 507 €

Affectation:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input checked="" type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input checked="" type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

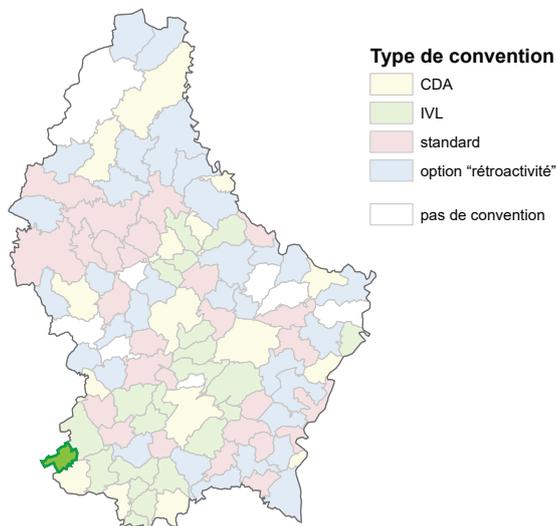


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Pétange

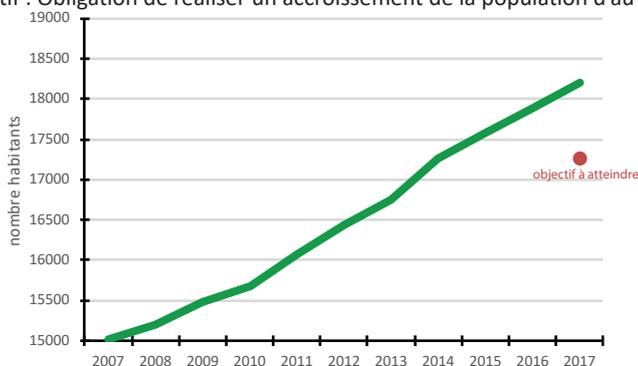
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 17 270 habitants



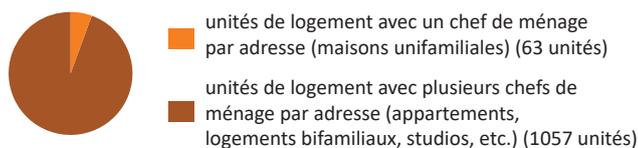
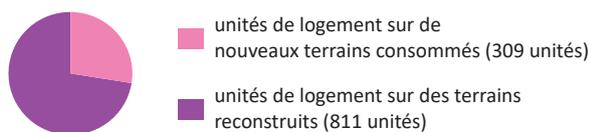
01.01.2007 :	15 017 habitants
01.01.2017 :	18 206 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	3 189 habitants, soit 21.2 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,94 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 936 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 1 120 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 2 432 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 10 502 527 €
Utilisation par la commune : 4 800 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

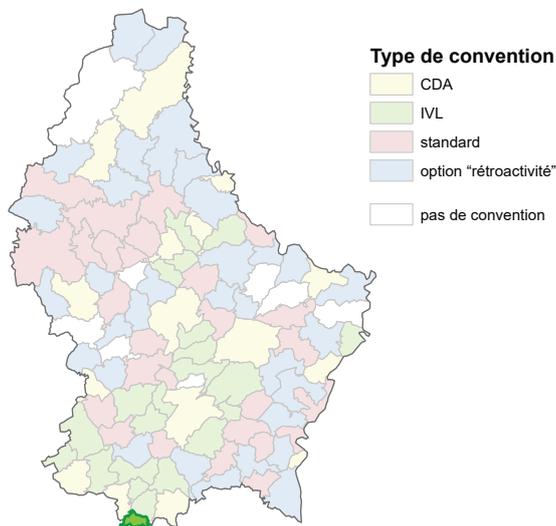


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Rumelange

Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 5 391 habitants



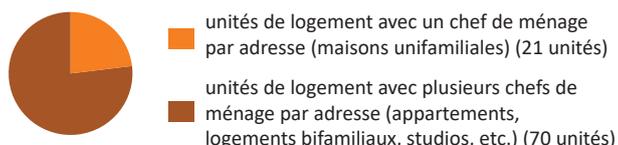
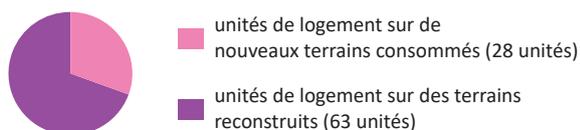
01.01.2007 :	4 688 habitants
01.01.2017 :	5 316 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	828 habitants, soit 17,7 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,64 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 125 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 91 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 230 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 150 213 €
Utilisation par la commune : 1 000 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

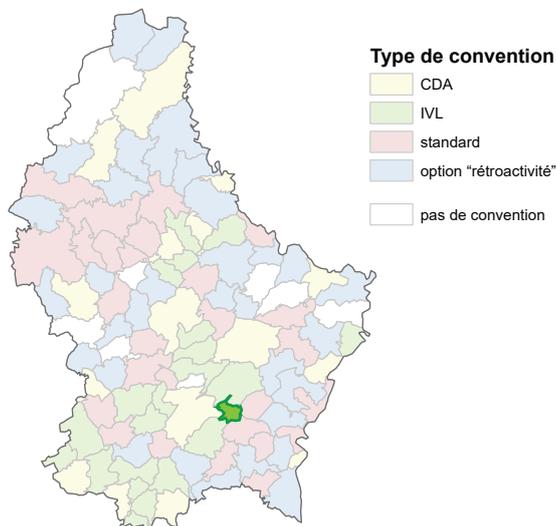


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Sandweiler

Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 3 520 habitants



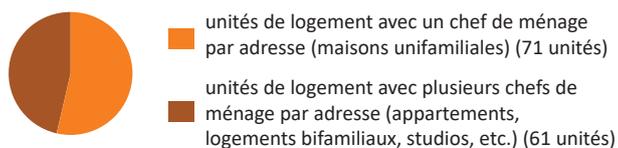
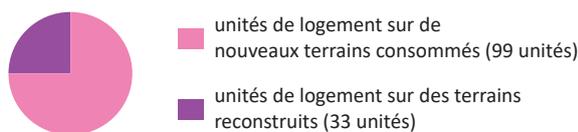
01.01.2007 :	3 061 habitants
01.01.2017 :	3 578 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	517 habitants, soit 16,9 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,57 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 58 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 132 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 395 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 084 940 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

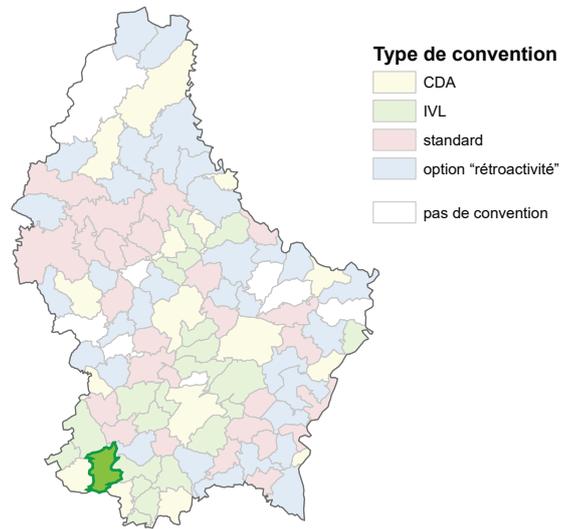


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Sanem

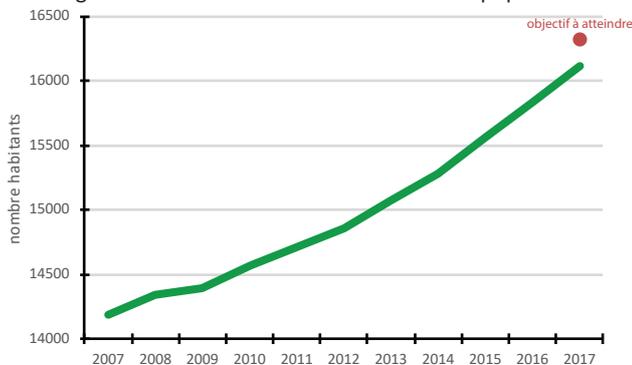
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 16 317 habitants



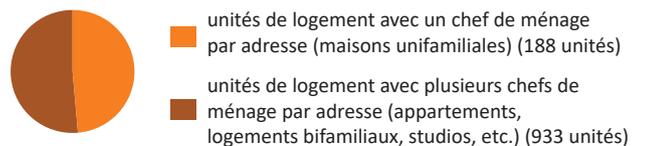
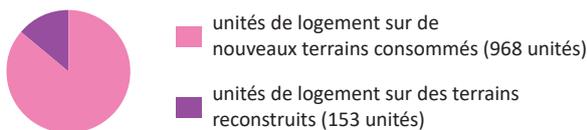
01.01.2007 :	14 189 habitants
01.01.2017 :	16 116 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	1 927 habitants, soit 13,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,28 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	- 201 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 1 121 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 2 051 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 3 579 255 €
Utilisation par la commune : 3 211 707 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

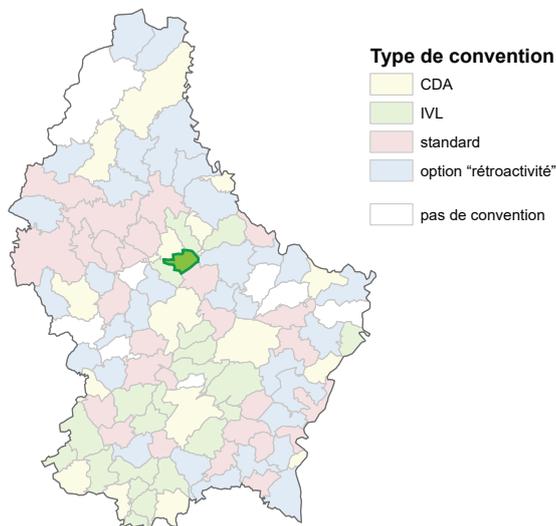


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Schieren

Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 1 727 habitants



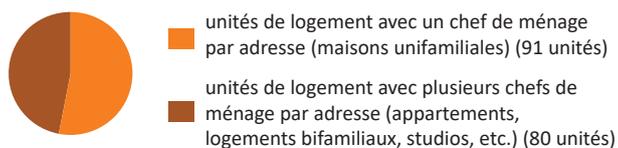
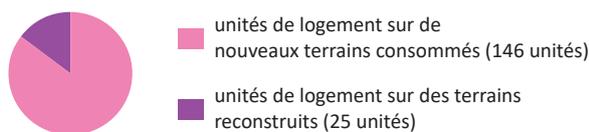
01.01.2007 : 1 502 habitants
01.01.2017 : 2 003 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 : 501 habitants, soit 33,4 %
Taux de croissance annuel moyen : 2,92 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 : + 276 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 171 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 473 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 640 264 €
Utilisation par la commune : 2 000 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

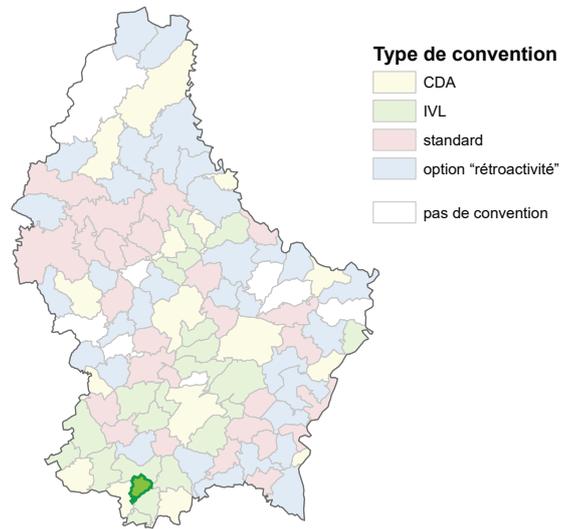


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Schifflange

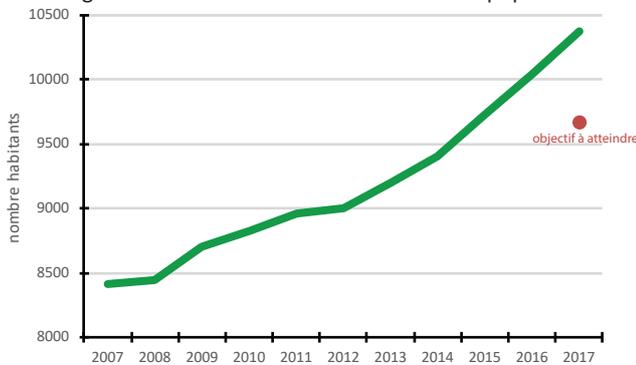
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 9 673 habitants



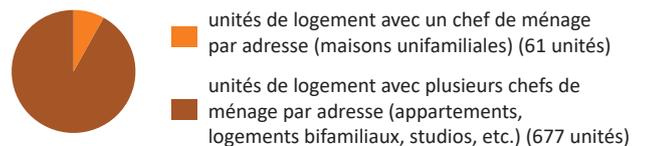
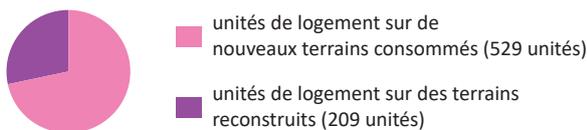
01.01.2007 : 8 411 habitants
01.01.2017 : 10 369 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 : 1 958 habitants, soit 23,3 %
Taux de croissance annuel moyen : 2,11 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 : + 696 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 738 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 1 451 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 7 790 513 €
Utilisation par la commune : 3 304 531 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

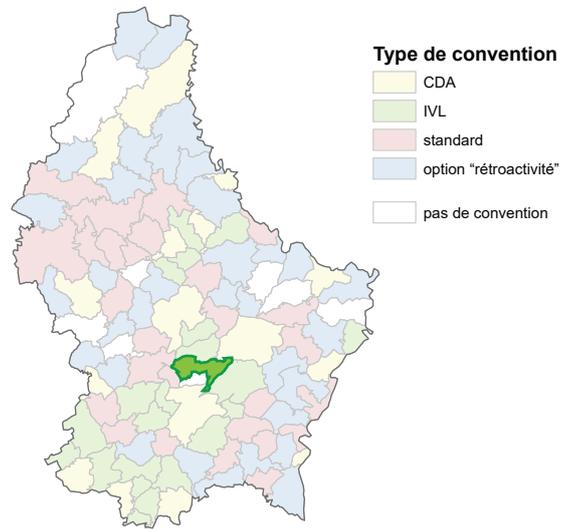


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Steinsel

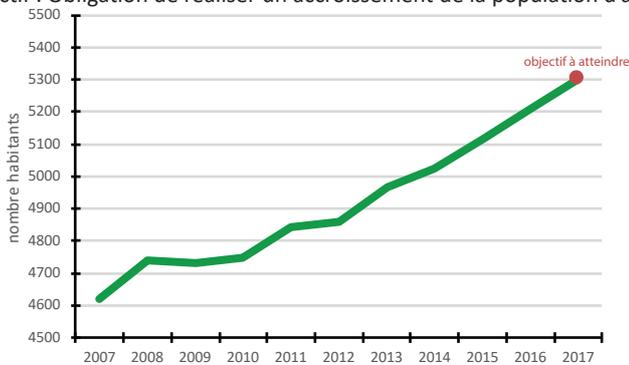
Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 5 311 habitants



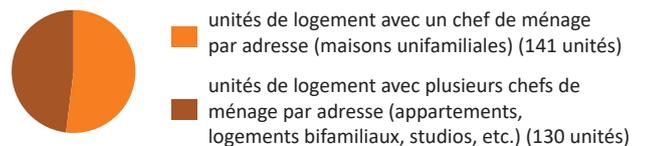
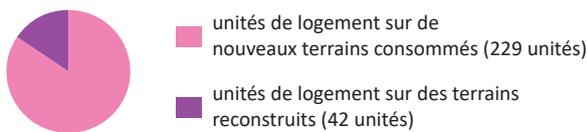
01.01.2007 : 4 618 habitants
01.01.2017 : 5 300 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 : 682 habitants, soit 14,8 %
Taux de croissance annuel moyen : 1,39 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 : - 11 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 271 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 748 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 114 100 €
Utilisation par la commune : 501 779 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

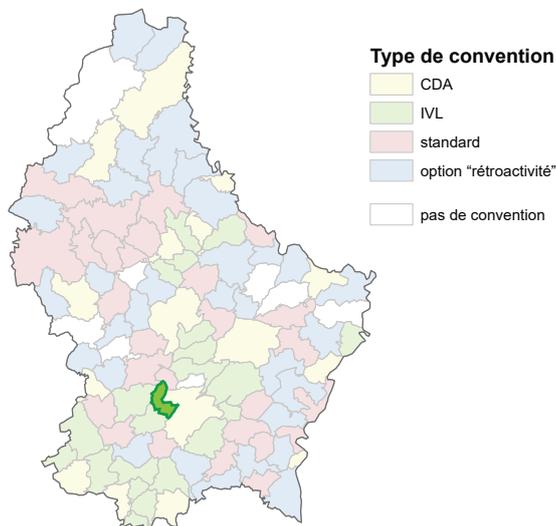


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Strassen

Convention avec l'option "CDA"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 7 869 habitants



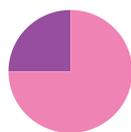
01.01.2007 :	6 843 habitants
01.01.2017 :	8 796 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	1 953 habitants, soit 28,5 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,54 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 927 habitants

Création de nouvelles unités de logement

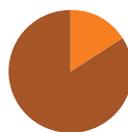
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 671 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 1 608 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (504 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (167 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (108 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (563 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 8 119 170 €
Utilisation par la commune : 4 641 636 €

Affectation:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input checked="" type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

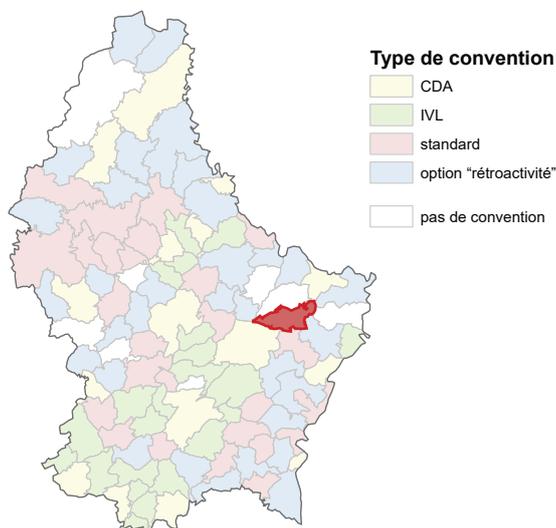


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Bech

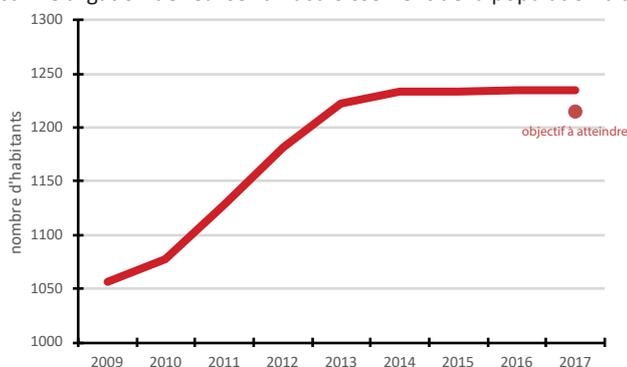
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2009
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2009 et le 01.01.2019, soit atteindre 1 214 habitants



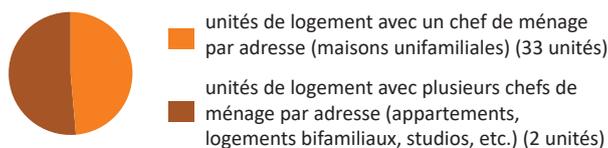
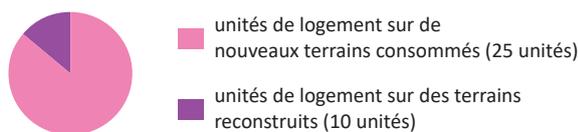
01.01.2009 :	1 056 habitants
01.01.2017 :	1 235 habitants
Accroissement entre le 01.01.2009 et le 01.01.2017 :	179 habitants, soit 17,0 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,98 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2019 :	+ 21 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 35 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 113 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2010 et 2017* : 719 055 €
Utilisation par la commune : 719 055 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

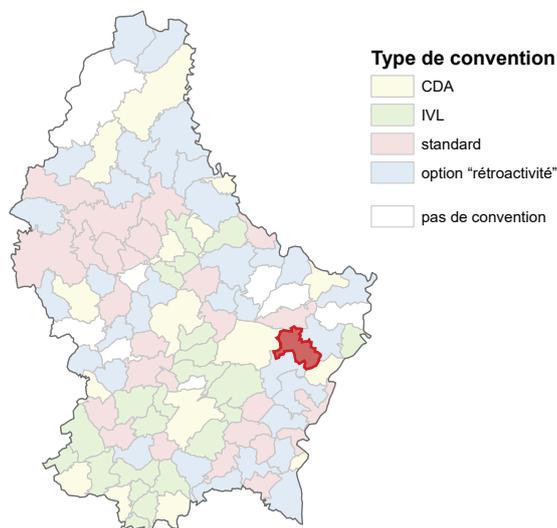


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Biwer

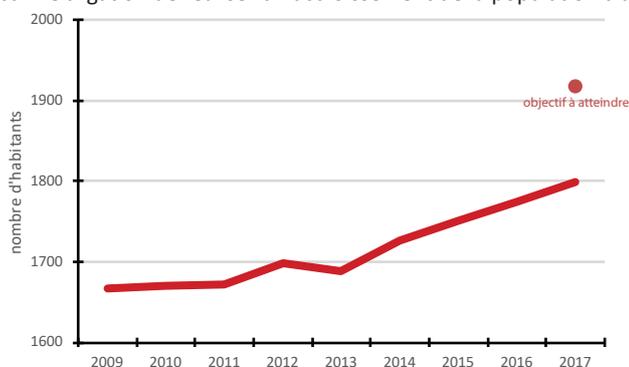
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2009
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2009 et le 01.01.2019, soit atteindre 1 917 habitants



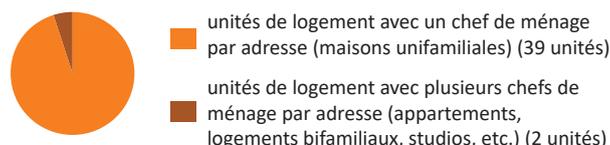
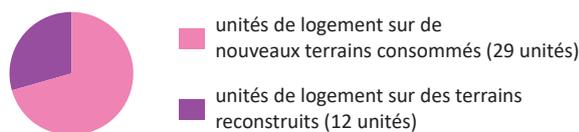
01.01.2009 :	1 667 habitants
01.01.2017 :	1 799 habitants
Accroissement entre le 01.01.2009 et le 01.01.2017 :	132 habitants, soit 7,9 %
Taux de croissance annuel moyen :	0,96 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2019 :	- 118 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 41 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 122 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2010 et 2017* : 160 065 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

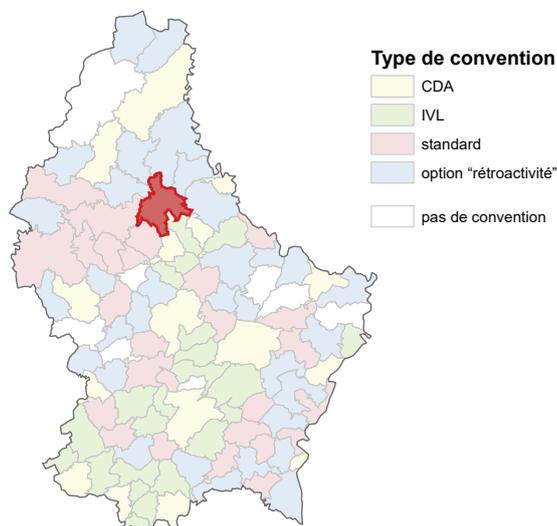


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Bourscheid

Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 1 538 habitants



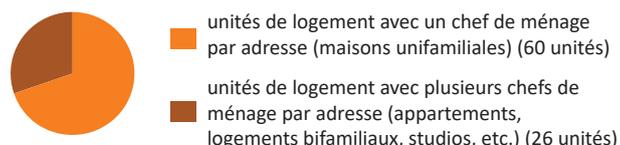
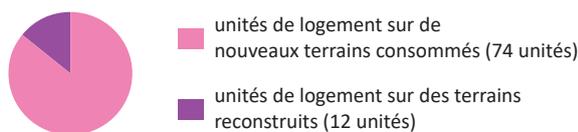
01.01.2007 :	1 337 habitants
01.01.2017 :	1 806 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	469 habitants, soit 35,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	3,05 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 268 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 86 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 233 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 686 735 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input checked="" type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

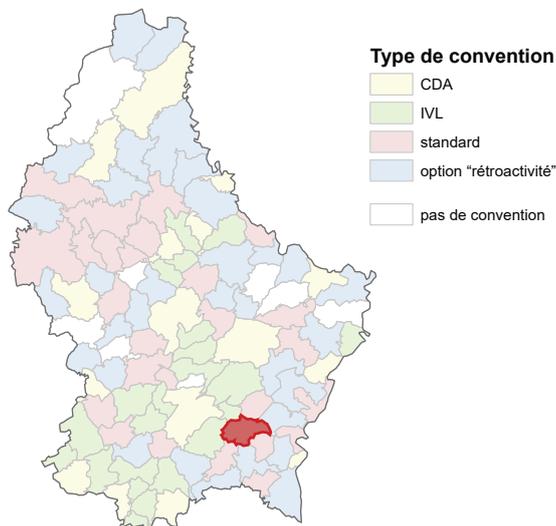


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Contern

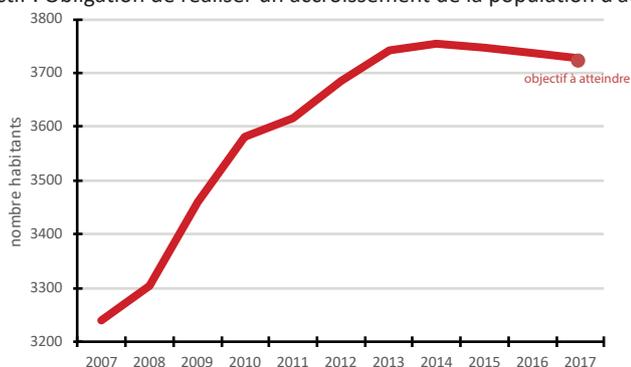
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 3 725 habitants



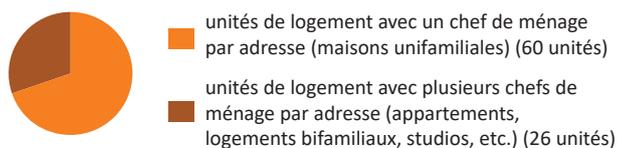
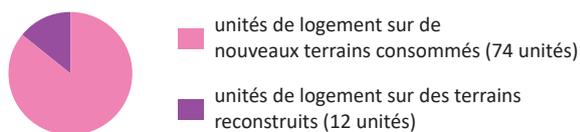
01.01.2007 :	3 239 habitants
01.01.2017 :	3 728 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	489 habitants, soit 15,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,42 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 3 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 86 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 233 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 336 320 €
Utilisation par la commune : 498 668 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input checked="" type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

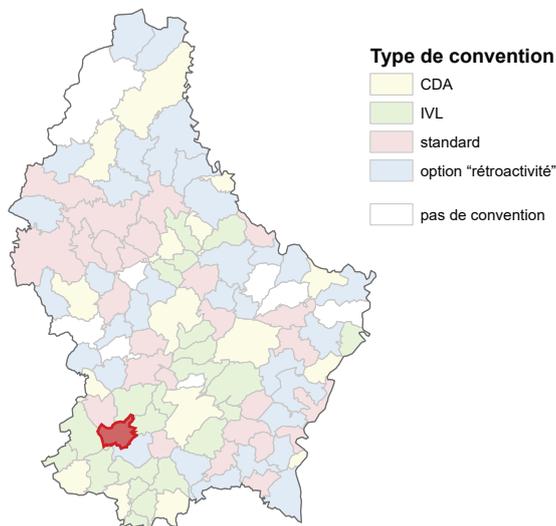


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Dippach

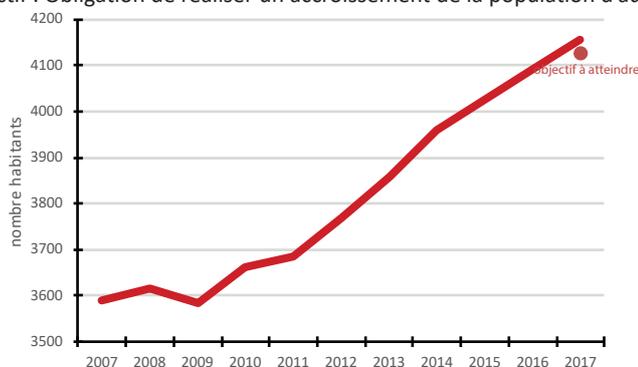
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 4 130 habitants



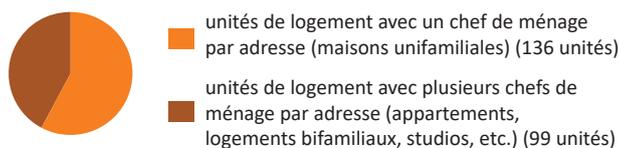
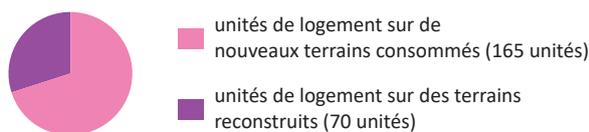
01.01.2007 : 3 591 habitants
01.01.2017 : 4 157 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 : 566 habitants, soit 15,8 %
Taux de croissance annuel moyen : 1,47 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 : + 27 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 235 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 659 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 459 935 €
Utilisation par la commune : 1 459 935 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

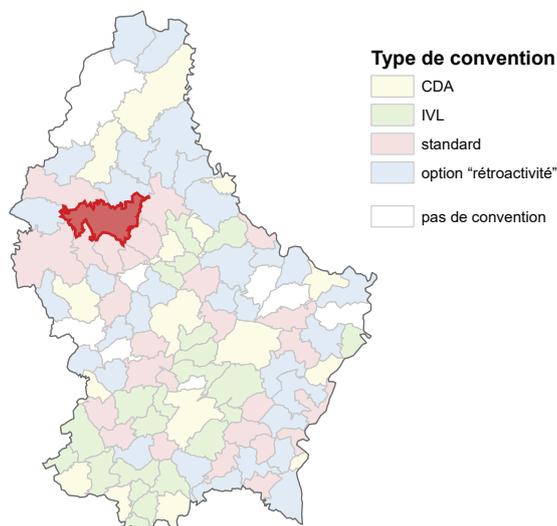


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Esch-sur-Sûre

Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017

Avant fusion communale - Commune d'Heiderscheid.

01.01.2007 : 1 362 habitants
31.12.2011 : 1 681 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 31.12.2011 : +319 habitants, soit +23,4 %

Taux de croissance annuel moyen (2007 - 2011) : 4,30 %

Après fusion d'Esch-sur-Sûre, Heiderscheid et Neunhausen.

01.01.2012 : 2 396 habitants
01.01.2017 : 2 631 habitants
Accroissement entre le 01.01.2012 et le 01.01.2017 : +235 habitants, soit +9,8 %

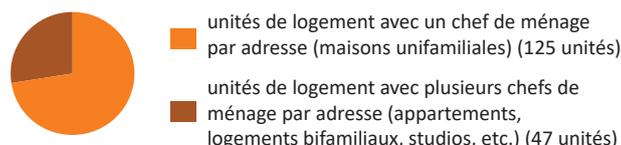
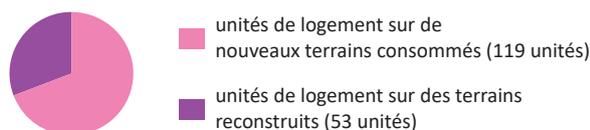
Taux de croissance annuel moyen (2012 - 2017) : 1,89 %

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 172 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 446 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 676 880 €
Utilisation par la commune : 521 685 €

Affectation:

- Ecole Maison relais / crèche
 Infrastructure sport / culture Projets immobiliers
 Réseaux eau / gaz / électricité Divers
 Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
Logements à coût modéré (projets > 1ha)
Impôt foncier B6
Droit d'emphytéose
Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

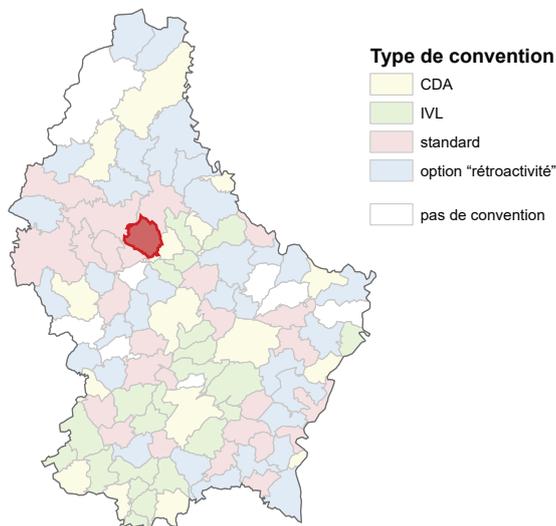


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Feulen

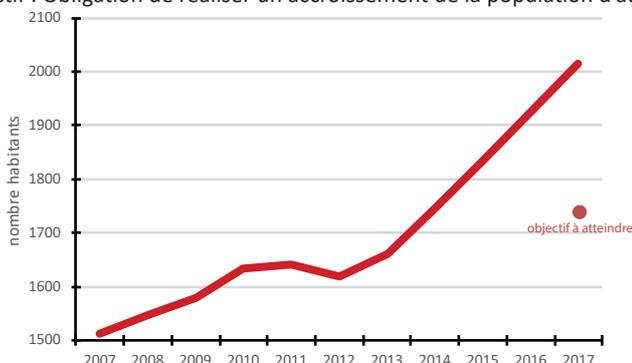
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 1 740 habitants



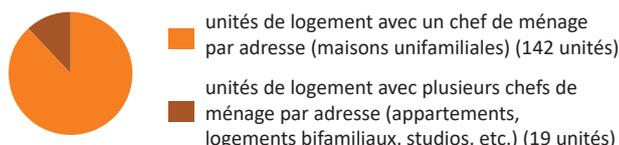
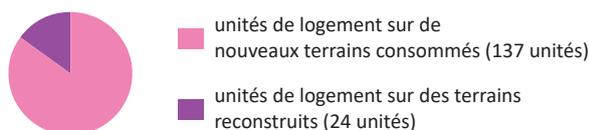
01.01.2007 :	1 513 habitants
01.01.2017 :	2 016 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	503 habitants, soit 33,2 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,91 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 276 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 161 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 470 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 723 545 €
Utilisation par la commune : 340 155 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéfices de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

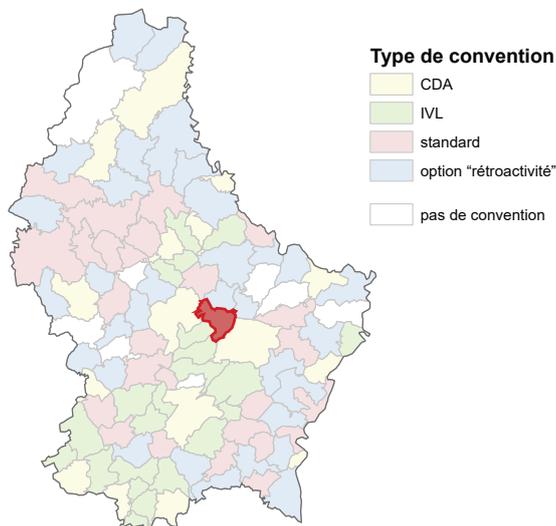


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Fischbach

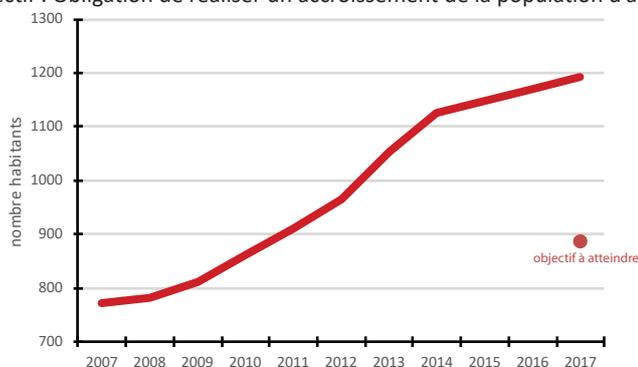
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 888 habitants



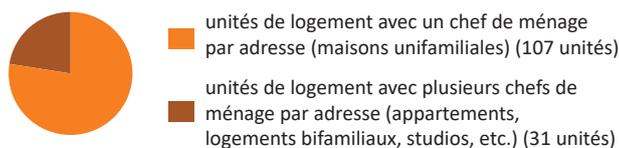
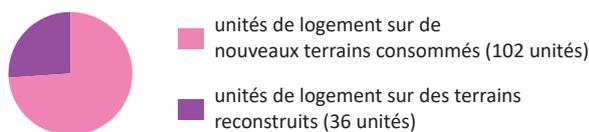
01.01.2007 :	772 habitants
01.01.2017 :	1 192 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	420 habitants, soit 54,4 %
Taux de croissance annuel moyen :	4,44 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 304 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 138 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 389 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 513 305 €
Utilisation par la commune : 1 430 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

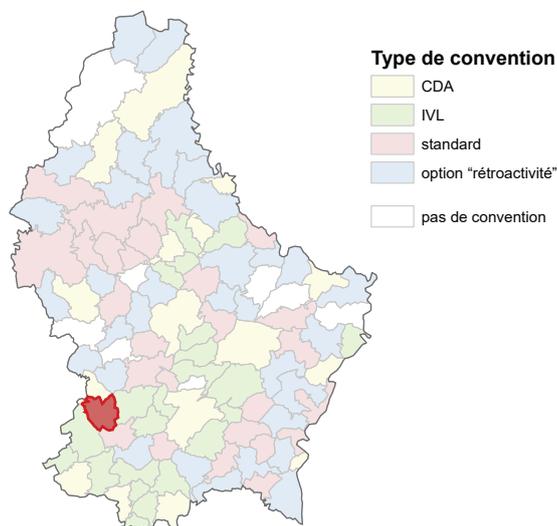


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Garnich

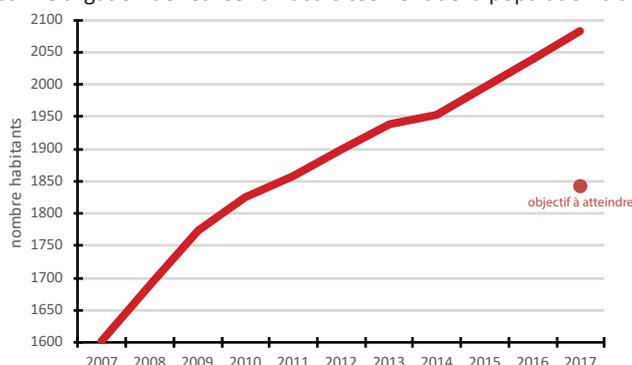
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 1 843 habitants



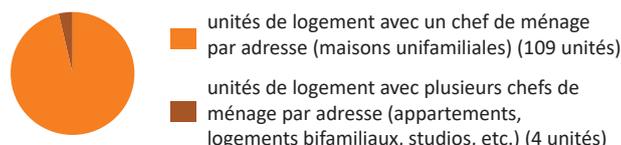
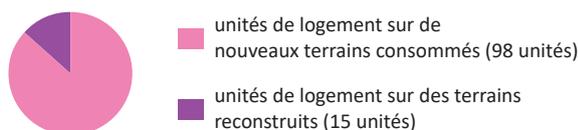
01.01.2007 :	1 603 habitants
01.01.2017 :	2 082 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	479 habitants, soit 29,9 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,65 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 239 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 113 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 363 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 339 830 €
Utilisation par la commune : 934 155 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéfices de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

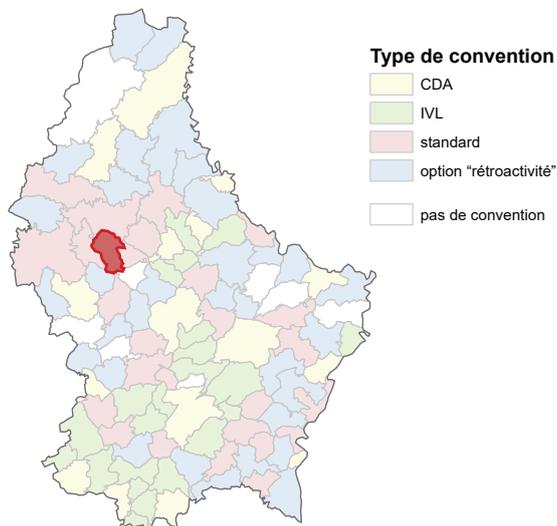


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Grosbous

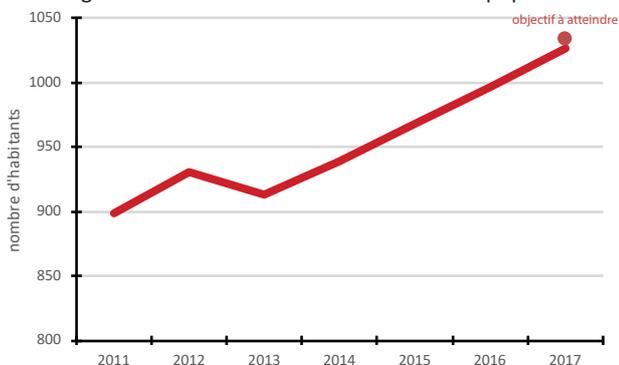
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2011
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2011 et le 01.01.2021, soit atteindre 1 034 habitants



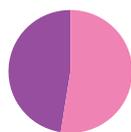
01.01.2011 :	899 habitants
01.01.2017 :	1 026 habitants
Accroissement entre le 01.01.2011 et le 01.01.2017 :	127 habitants, soit 14,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,23 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2021 :	- 8 habitants

Création de nouvelles unités de logement

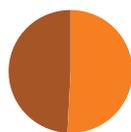
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 57 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 130 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (30 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (27 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (29 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (28 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2012 et 2017* : 321 570 €
Utilisation par la commune : 100 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéfices de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

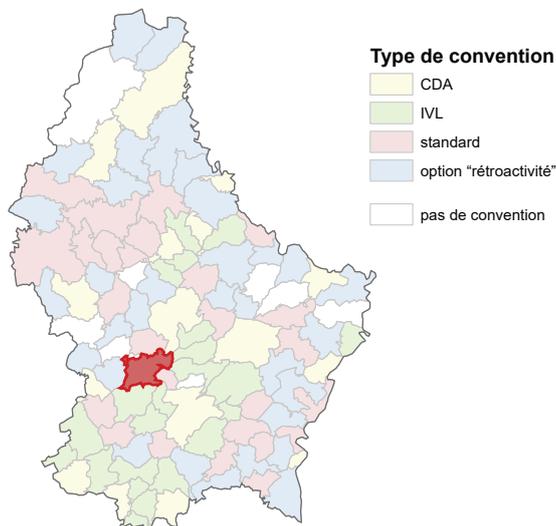


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Kehlen

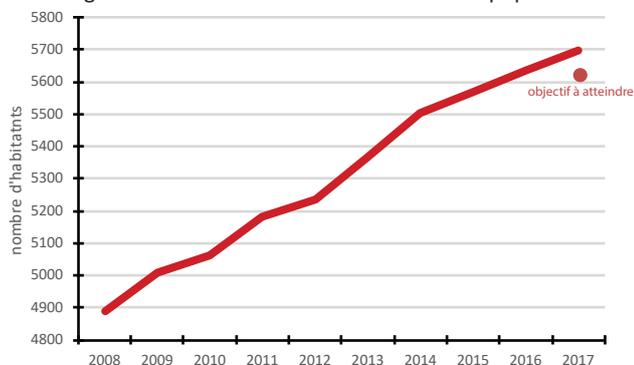
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2008
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2008 et le 01.01.2018, soit atteindre 2 625 habitants



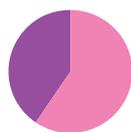
01.01.2008 :	4 891 habitants
01.01.2017 :	5 698 habitants
Accroissement entre le 01.01.2008 et le 01.01.2017 :	807 habitants, soit 16,5 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,71 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2018 :	+ 73 habitants

Création de nouvelles unités de logement

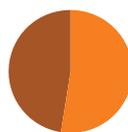
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 400 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 1 051 habitants



unités de logement sur de
nouveaux terrains consommés (238 unités)
unités de logement sur des terrains
reconstruits (162 unités)



unités de logement avec un chef de ménage
par adresse (maisons unifamiliales) (210 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de
ménage par adresse (appartements,
logements bifamiliaux, studios, etc.) (190 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2009 et 2017* : 1 611 720 €
Utilisation par la commune : 1 300 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

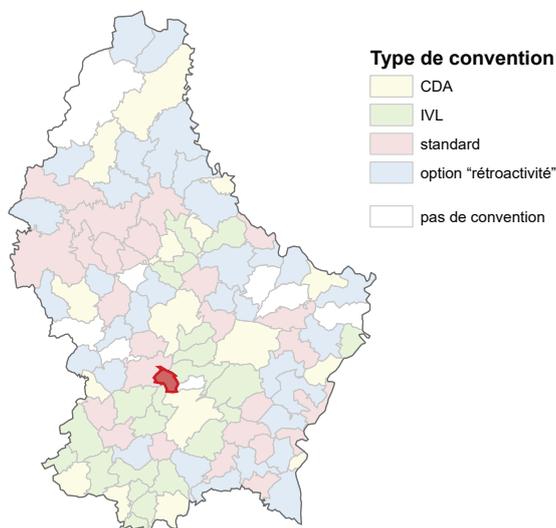


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Kopstal

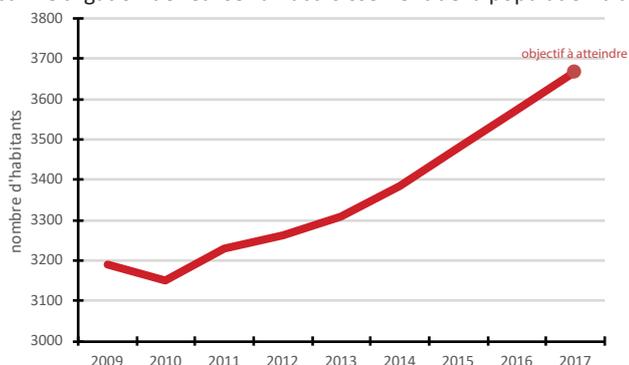
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2009
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2009 et le 01.01.2019, soit atteindre 3 667 habitants



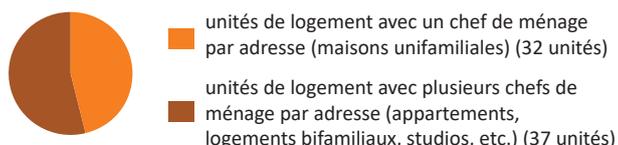
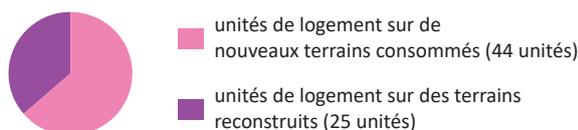
01.01.2009 :	3 189 habitants
01.01.2017 :	3 668 habitants
Accroissement entre le 01.01.2009 et le 01.01.2017 :	479 habitants, soit 15,0 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,76 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2019 :	+ 1 habitant

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 69 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 188 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2010 et 2017* : 1 277 280 €
Utilisation par la commune : 472 109 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

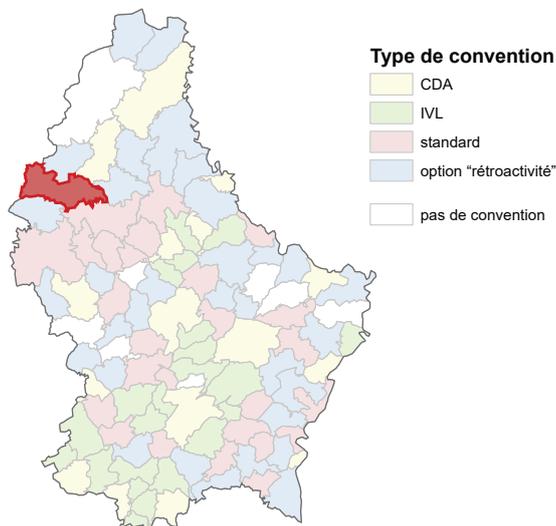


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Lac de la Haute-Sûre

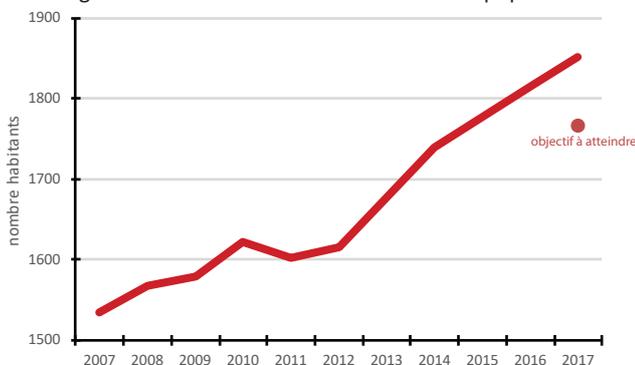
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 1 765 habitants



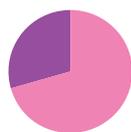
01.01.2007 :	1 535 habitants
01.01.2017 :	1 852 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	317 habitants, soit 20,7%
Taux de croissance annuel moyen :	1,90 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 87 habitants

Création de nouvelles unités de logement

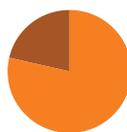
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 99 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 269 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (70 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (29 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (78 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (21 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 920 519 €
Utilisation par la commune : 622 833 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input checked="" type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

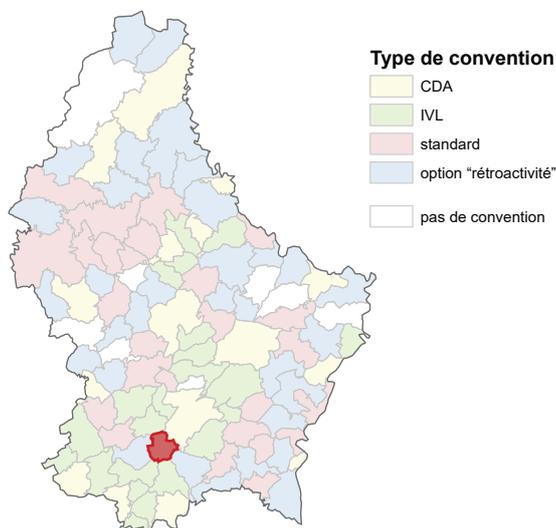


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Leudelange

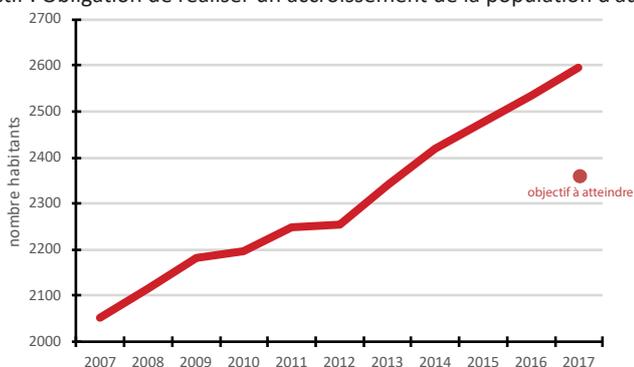
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 2 361 habitants



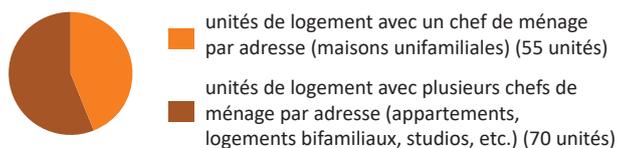
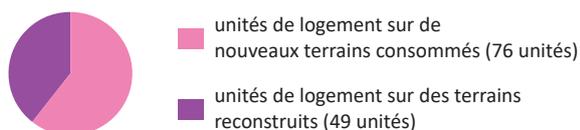
01.01.2007 :	2 053 habitants
01.01.2017 :	2 594 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	541 habitants, soit 26,4 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,37 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 233 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 125 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 363 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 501 875 €
Utilisation par la commune : 1 501 365 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

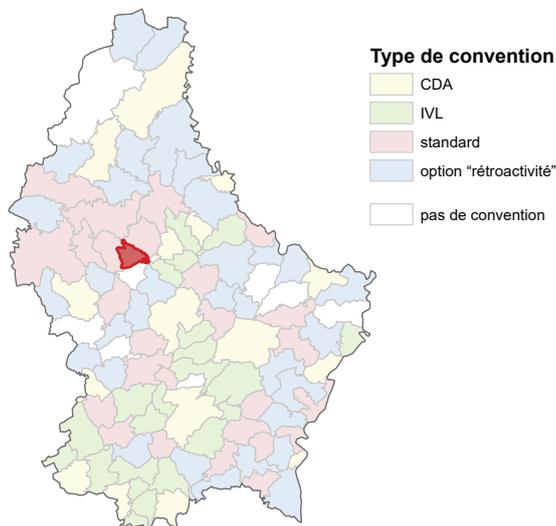


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Mertzig

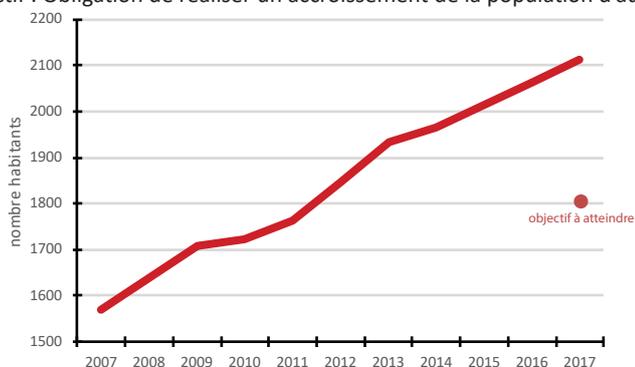
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 1 806 habitants



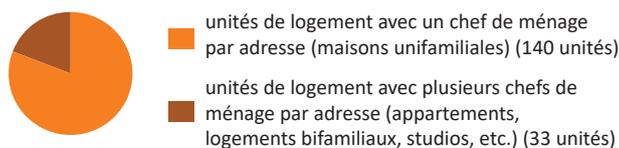
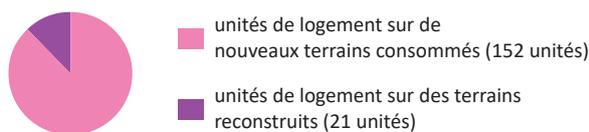
01.01.2007 :	1 570 habitants
01.01.2017 :	2 112 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	542 habitants, soit 34,5 %
Taux de croissance annuel moyen :	3,01 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 307 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 173 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 516 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 612 170 €
Utilisation par la commune : 850 000 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéfices de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

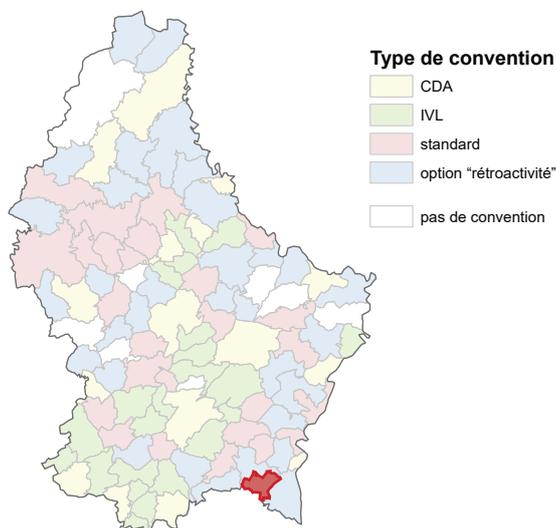


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Mondorf-les-Bains

Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 4 593 habitants



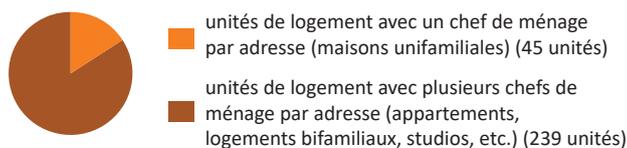
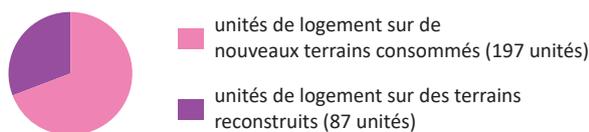
01.01.2007:	3 994 habitants
01.01.2017 :	5 000 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	1 006 habitants, soit 25,2 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,27 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 407 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 284 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 617 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 945 475 €
Utilisation par la commune : 2 900 514 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

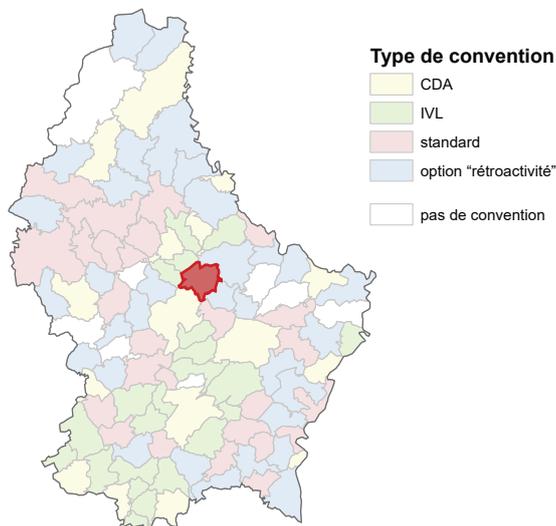


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Nommern

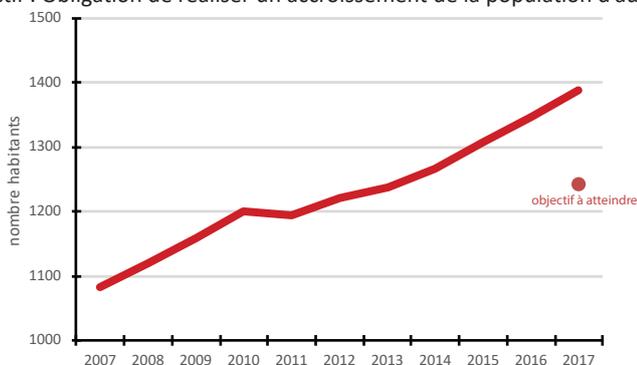
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 1 244 habitants



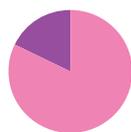
01.01.2007 :	1 082 habitants
01.01.2017 :	1 388 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	306 habitants, soit 28,3 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,52 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 144 habitants

Création de nouvelles unités de logement

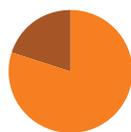
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 85 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 247 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (70 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (15 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (68 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (17 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 827 730 €
Utilisation par la commune : 685 665 €

Affectation:

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input checked="" type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input checked="" type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

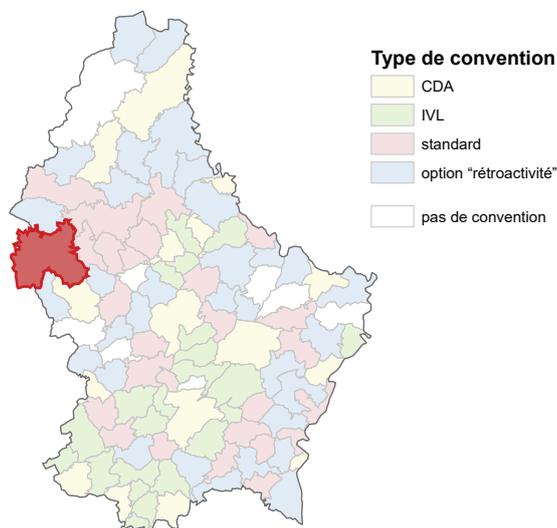
LISER
LUXEMBOURG INSTITUTE OF
SOCIO-ECONOMIC RESEARCH

Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Rambrouch

Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 4 281 habitants



01.01.2007 :	3 723 habitants
01.01.2017 :	4 275 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	552 habitants, soit 14,8 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,39 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	- 6 habitants

Création de nouvelles unités de logement

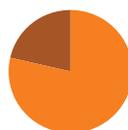
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 179 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 486 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (112 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (67 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (141 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (38 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 338 750 €
Utilisation par la commune : 1 120 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

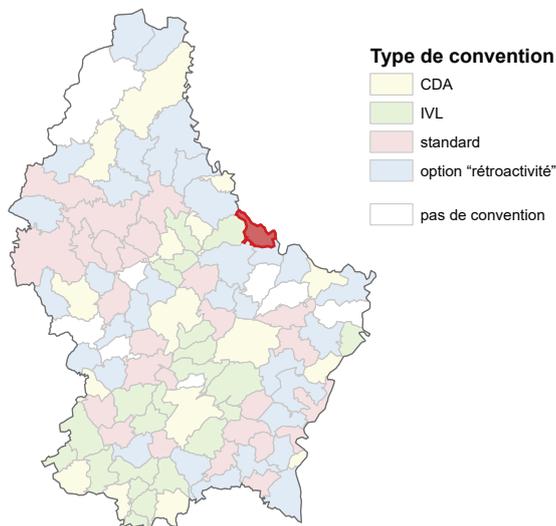


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Reisdorf

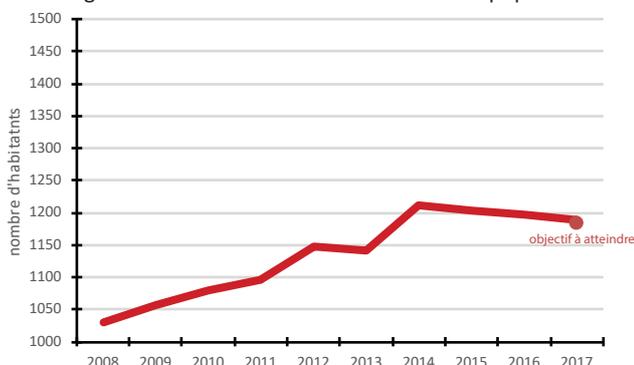
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2008
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2008 et le 01.01.2018, soit atteindre 1 186 habitants



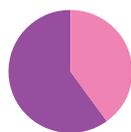
01.01.2008 :	1 031 habitants
01.01.2017 :	1 189 habitants
Accroissement entre le 01.01.2008 et le 01.01.2017 :	158 habitants, soit 15,3 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,60 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2018 :	+ 3 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 5 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 16 habitants



unités de logement sur de
nouveaux terrains consommés (2 unités)
unités de logement sur des terrains
reconstruits (3 unités)



unités de logement avec un chef de ménage
par adresse (maisons unifamiliales) (5 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de
ménage par adresse (appartements,
logements bifamiliaux, studios, etc.) (0 unité)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2009 et 2017* : 448 290 €
Utilisation par la commune : 448 290 €

Affectation:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input checked="" type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input checked="" type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur
certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les
bénéfices de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

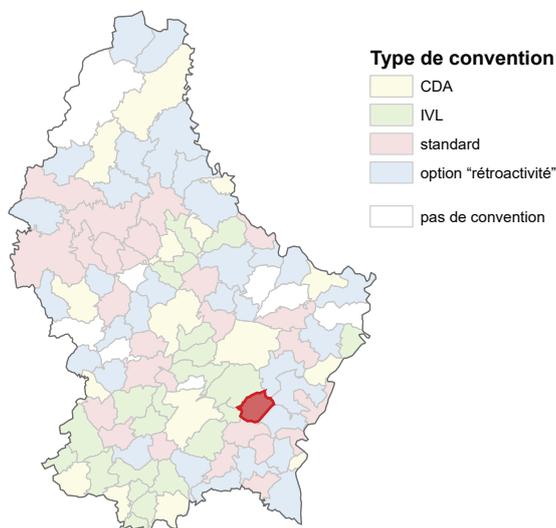


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Schuttrange

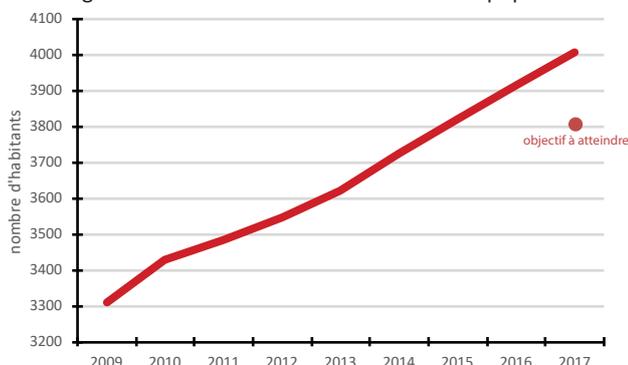
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2009
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2009 et le 01.01.2019, soit atteindre 3 808 habitants



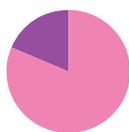
01.01.2009 : 3 311 habitants
01.01.2017 : 4 008 habitants
Accroissement entre le 01.01.20xx et le 01.01.2017 : 697 habitants, soit 22,1 %
Taux de croissance annuel moyen : 2,42 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2019 : + 200 habitants

Création de nouvelles unités de logement

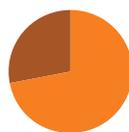
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 151 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 471 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (123 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (28 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (109 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (42 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2010 et 2017* : 1 837 485 €
Utilisation par la commune : 1 170 017 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

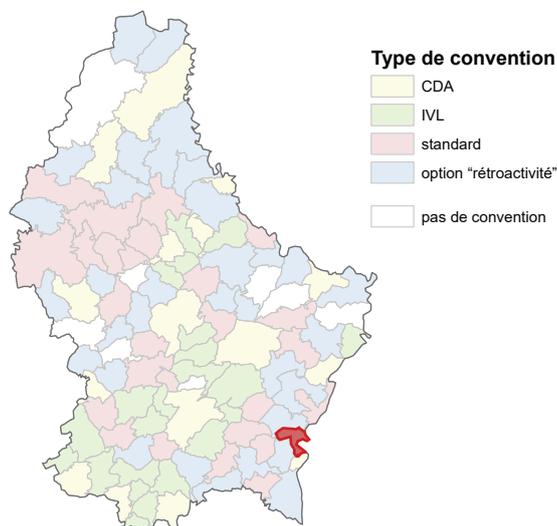


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Stadtbredimus

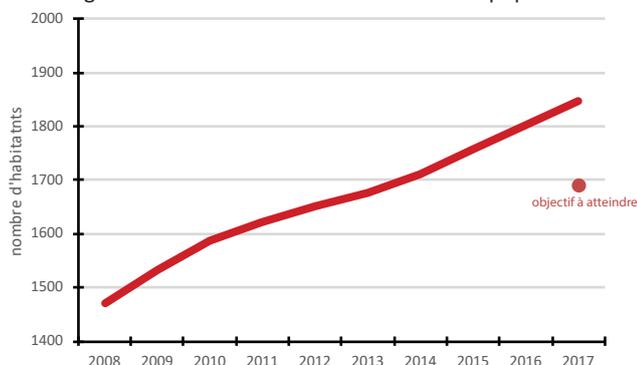
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2008
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2008 et le 01.01.2018, soit atteindre 1 691 habitants



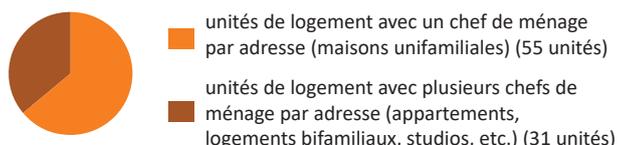
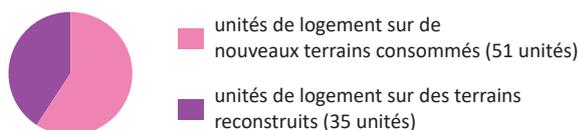
01.01.2008 :	1 470 habitants
01.01.2017 :	1 847 habitants
Accroissement entre le 01.01.2008 et le 01.01.2017 :	377 habitants, soit 25,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,57 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 157 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 86 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 245 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2009 et 2017* : 976 680 €
Utilisation par la commune : 450 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

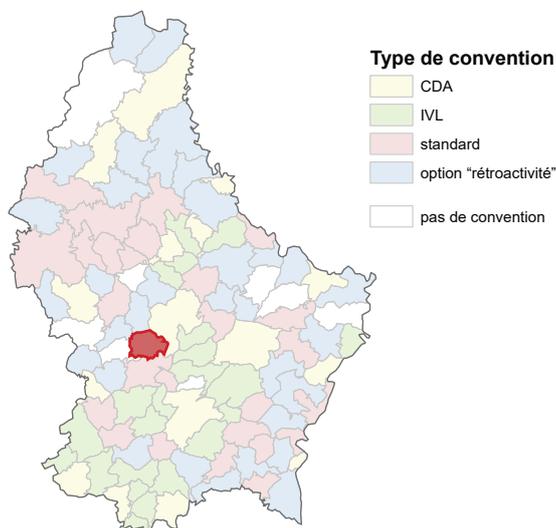


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Tuntange

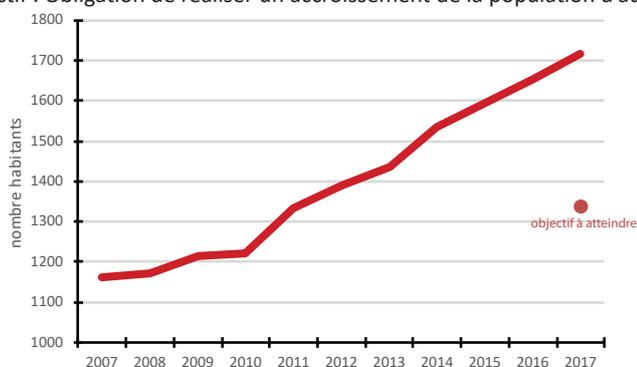
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 1 337 habitants



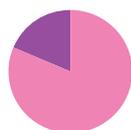
01.01.2007 :	1 163 habitants
01.01.2017 :	1 716 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	553 habitants, soit 47,5 %
Taux de croissance annuel moyen :	3,97 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 379 habitants

Création de nouvelles unités de logement

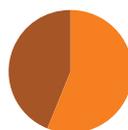
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 201 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 544 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (164 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (37 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (113 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (88 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 941 660 €
Utilisation par la commune : 940 000 €

Affectation:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input checked="" type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

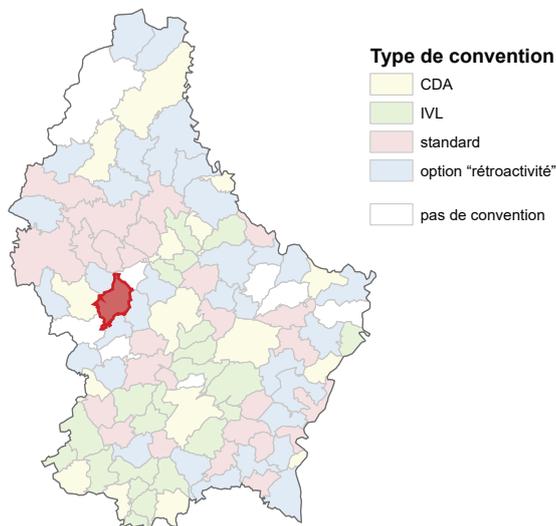


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Useldange

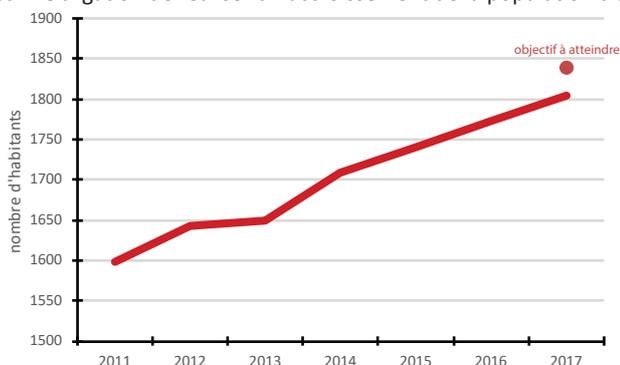
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2011
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2011 et le 01.01.2021 soit atteindre 1 839 habitants



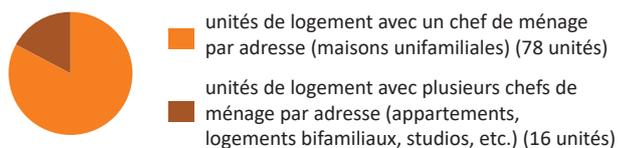
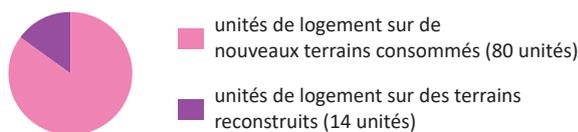
01.01.2011 :	1 599 habitants
01.01.2017 :	1 805 habitants
Accroissement entre le 01.01.2011 et le 01.01.2017 :	206 habitants, soit 12,9 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,04 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2021 :	- 34 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 94 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 270 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2012 et 2017* : 752 625 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéfices de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

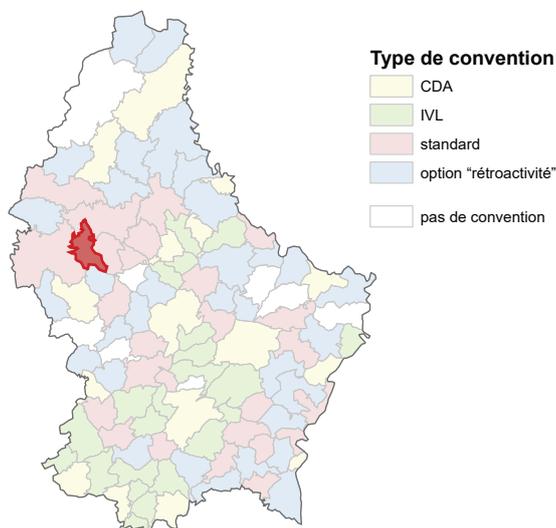


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Wahl

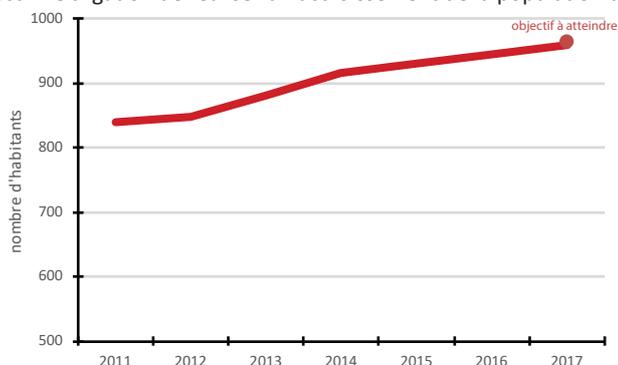
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2011
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2011 et le 01.01.2021, soit atteindre 966 habitants



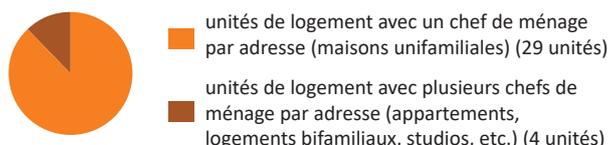
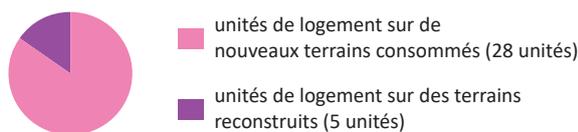
01.01.2011 :	840 habitants
01.01.2017 :	960 habitants
Accroissement entre le 01.01.2011 et le 01.01.2017 :	120 habitants, soit 14,3 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,25 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2021 :	- 6 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 33 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 110 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2012 et 2017* : 349 020 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|--------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéfices de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

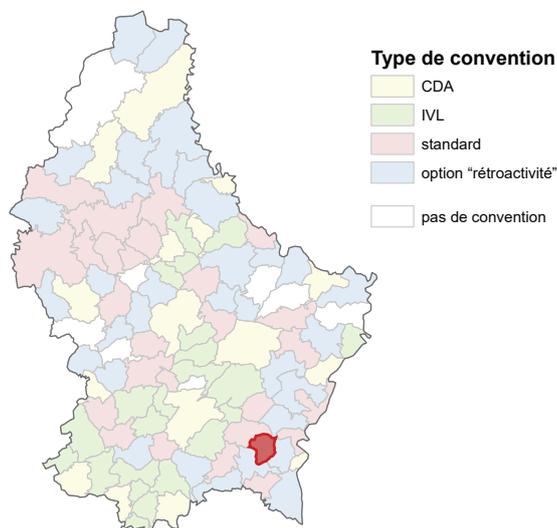


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Waldbredimus

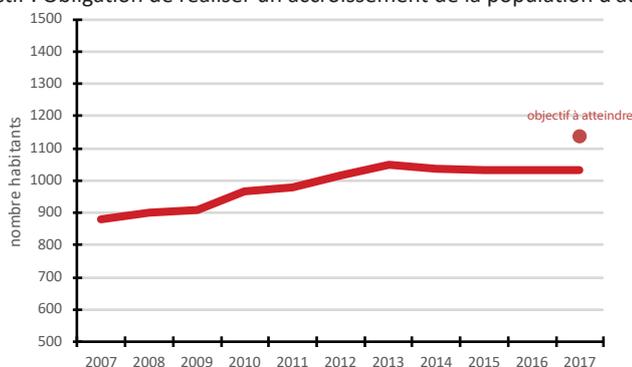
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2010
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2010 et le 01.01.2020, soit atteindre 1 141 habitants



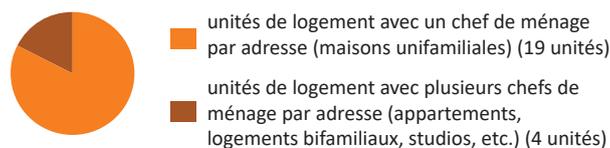
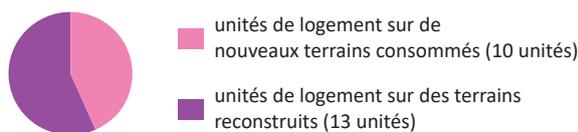
01.01.2010 :	992 habitants
01.01.2017 :	1 033 habitants
Accroissement entre le 01.01.2010 et le 01.01.2017 :	41 habitants, soit 4,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	0,58 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2020 :	- 108 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 23 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 72 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2011 et 2017* : 333 270 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

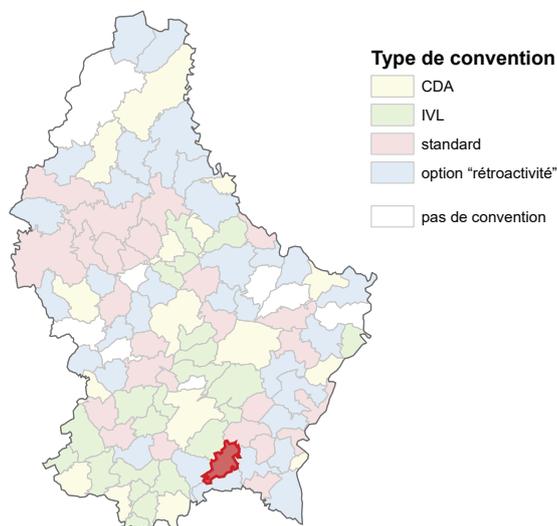


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Weiler-la-Tour

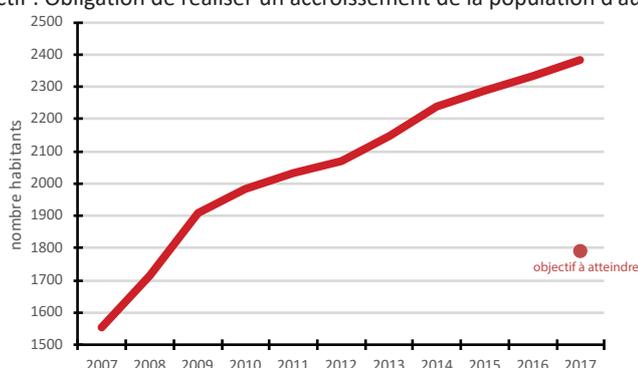
Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2007
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017, soit atteindre 1 787 habitants



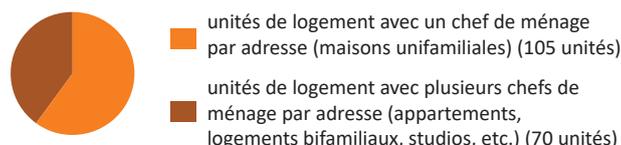
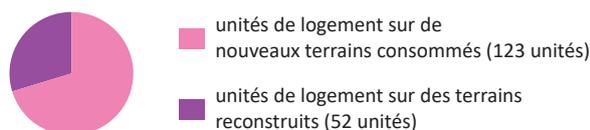
01.01.2007 :	1 554 habitants
01.01.2017 :	2 385 habitants
Accroissement entre le 01.01.2007 et le 01.01.2017 :	831 habitants, soit 53,5 %
Taux de croissance annuel moyen :	4,38 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2017 :	+ 598 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2007 et 2016 : 175 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 545 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2007 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 827 575 €
Utilisation par la commune : 2 827 575 €

Affectation:

- Ecole
- Maison relais / crèche
- Infrastructure sport / culture
- Projets immobiliers
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Divers
- Maison communale / Service technique

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

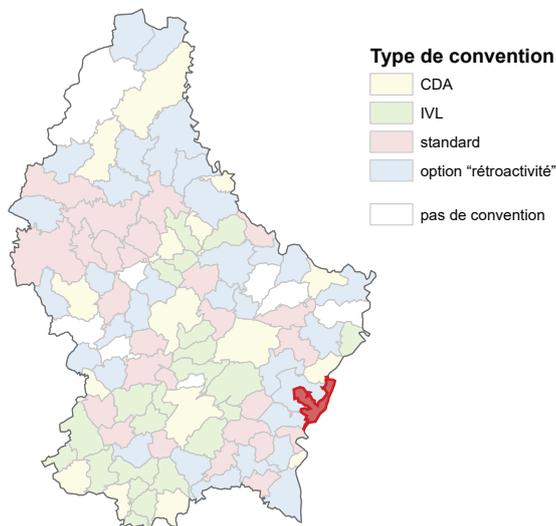


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Wormeldange

Convention "standard"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2009
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2009 et le 01.01.2019, soit atteindre 2 823 habitants



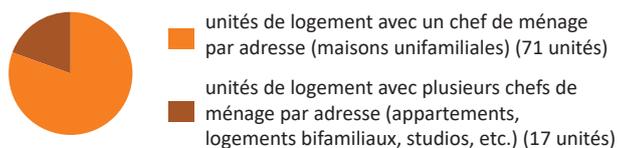
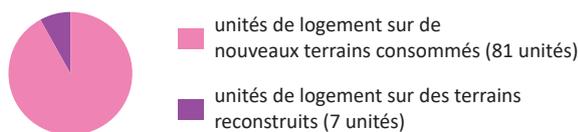
01.01.2009 : 2 455 habitants
01.01.2017 : 2 784 habitants
Accroissement entre le 01.01.2009 et le 01.01.2017 : 329 habitants, soit 13,4 %
Taux de croissance annuel moyen : 1,58 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2019 : -39 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2010 et 2016 : 88 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 237 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2010 et 2016. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2010 et 2017* : 767 565 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input checked="" type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

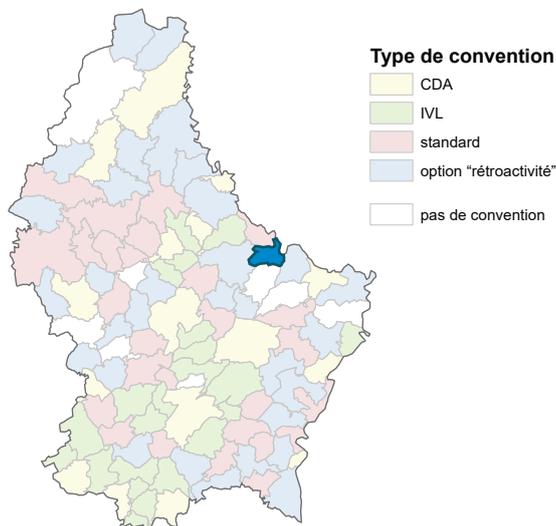


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Beaufort

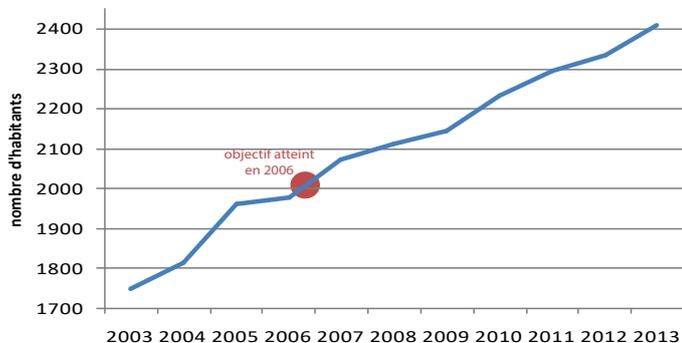
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 2 013 habitants



01.01.2003 :	1 750 habitants
01.01.2013 :	2 409 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	659 habitants, soit 37,7 %
Taux de croissance annuel moyen :	3,25 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 397 habitants

Création de nouvelles unités de logement

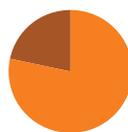
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 116 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 365 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (72 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (44 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (91 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (25 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 050 515 €
Utilisation par la commune : 1 000 000 €

Affectation:

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input checked="" type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input checked="" type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

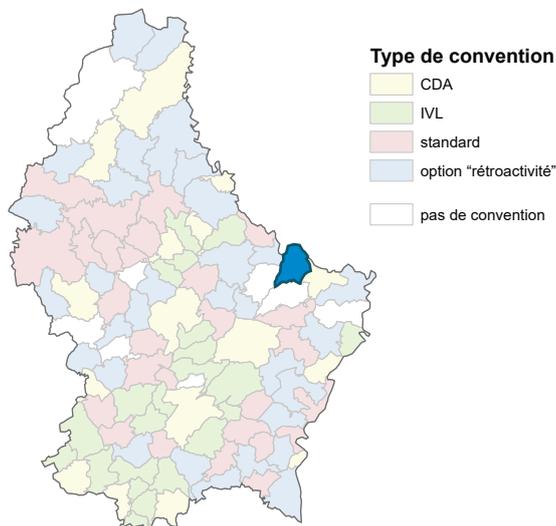


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Berdorf

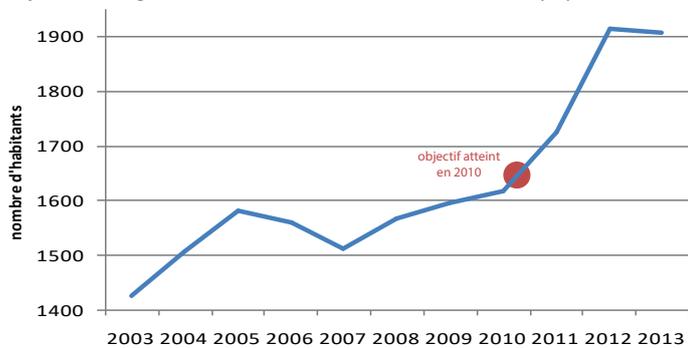
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 640 habitants



01.01.2003 : 1 426 habitants
01.01.2013 : 1 908 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 : 482 habitants, soit 33,8 %
Taux de croissance annuel moyen : 2,95 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 : + 268 habitants

Création de nouvelles unités de logement

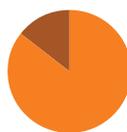
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 104 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 359 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (92 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (12 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (89 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (15 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 935 450 €
Utilisation par la commune : 725 486 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

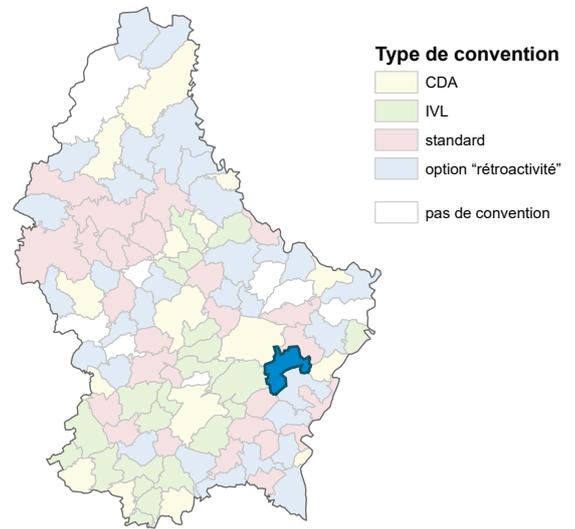


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Betzdorf

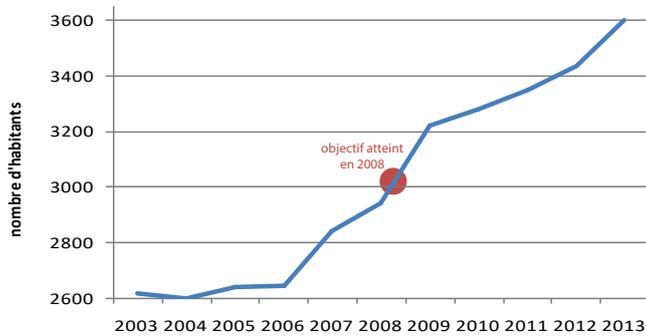
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 3 012 habitants



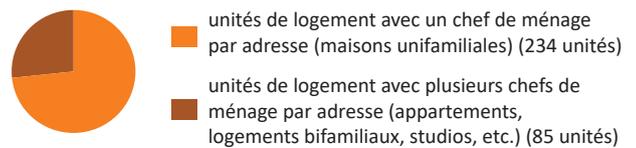
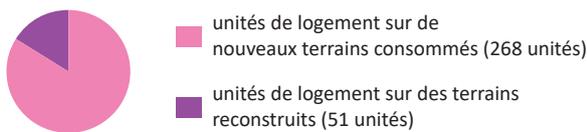
01.01.2003 :	2 619 habitants
01.01.2013 :	3 603 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	984 habitants, soit 37,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	3,24 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 591 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 319 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 1 030 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 3 387 420 €
Utilisation par la commune : 2 804 175 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Bissen

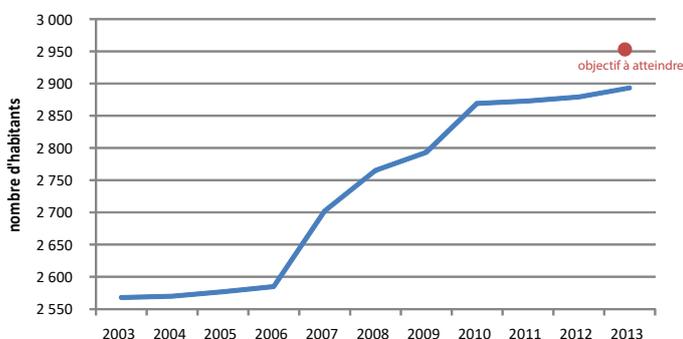
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 2 953 habitants



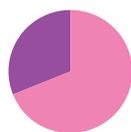
01.01.2003 :	2 568 habitants
01.01.2013 :	2 893 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	325 habitants, soit 12,7 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,20 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	- 60 habitants

Création de nouvelles unités de logement

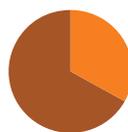
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 139 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 329 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (96 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (43 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (46 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (93 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 572 085 €
Utilisation par la commune : 572 085 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

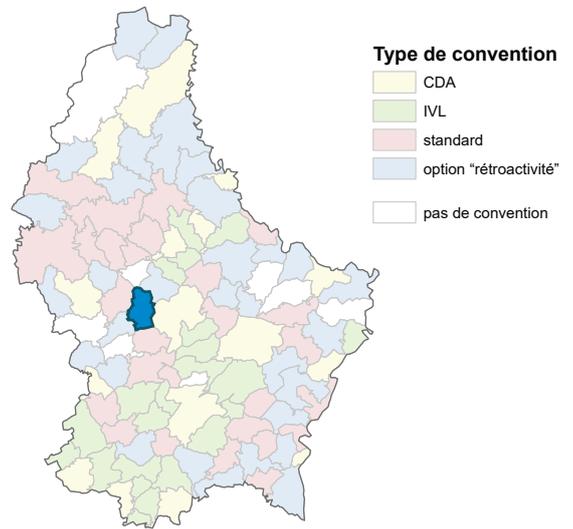


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Boevange-sur-Attert

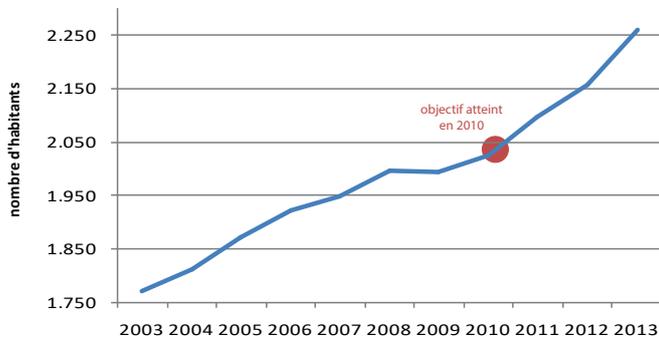
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 2 037 habitants



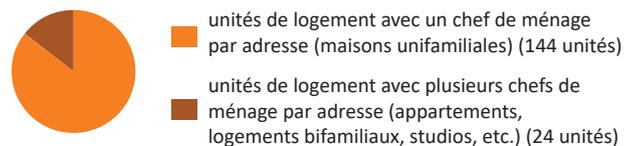
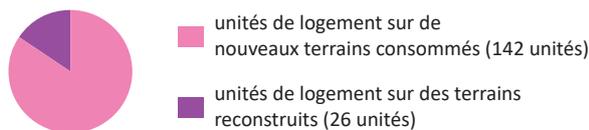
01.01.2003 :	1 771 habitants
01.01.2013 :	2 260 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	489 habitants, soit 27,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,47 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 223 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 168 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 554 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 382 310 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

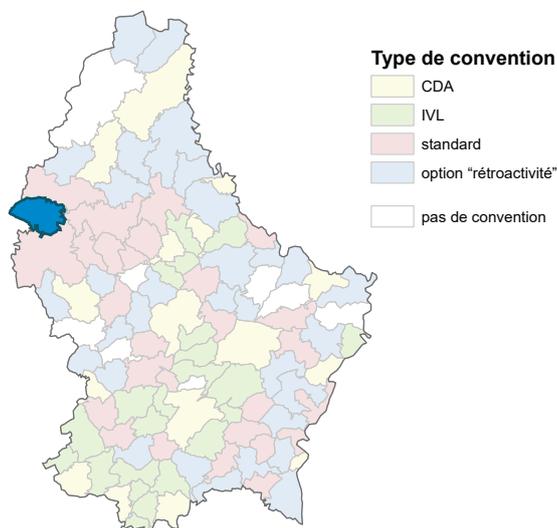


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Boulaide

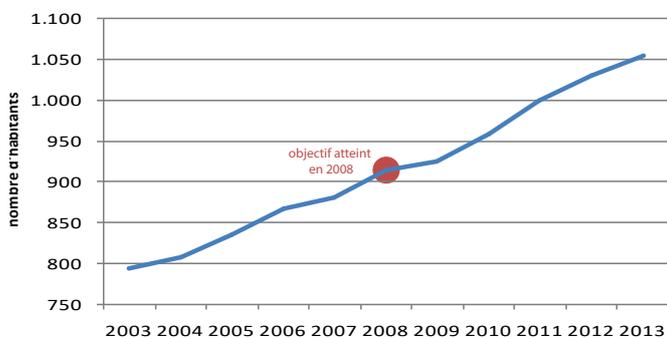
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 914 habitants



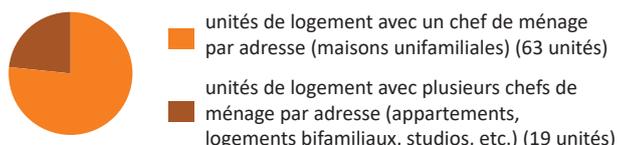
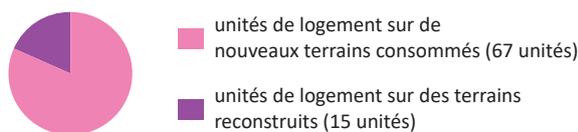
01.01.2003 :	795 habitants
01.01.2013 :	1 055 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	260 habitants, soit 32,7 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,87 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 141 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 82 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 219 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 557 910 €
Utilisation par la commune : 310 051 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

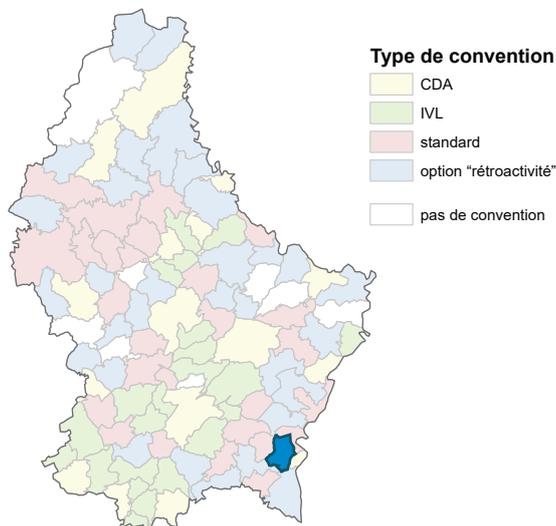
LISER
LUXEMBOURG INSTITUTE OF
SOCIO-ECONOMIC RESEARCH

Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Bous

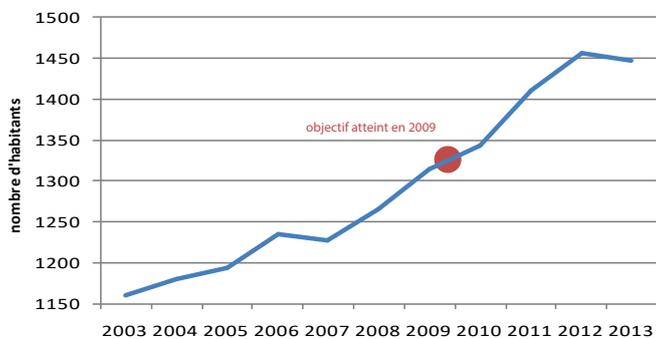
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 335 habitants



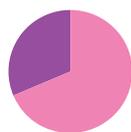
01.01.2003 :	1 161 habitants
01.01.2013 :	1 447 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	286 habitants, soit 24,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,23 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 112 habitants

Création de nouvelles unités de logement

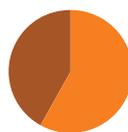
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 153 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 395 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (105 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (48 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (89 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (64 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 861 390 €
Utilisation par la commune : 721 768 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

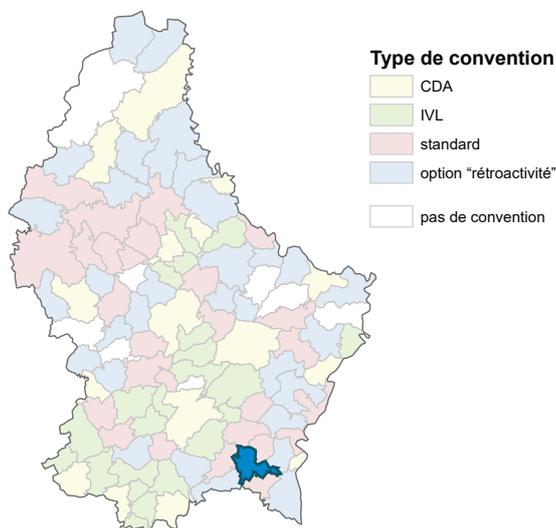


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Dalheim

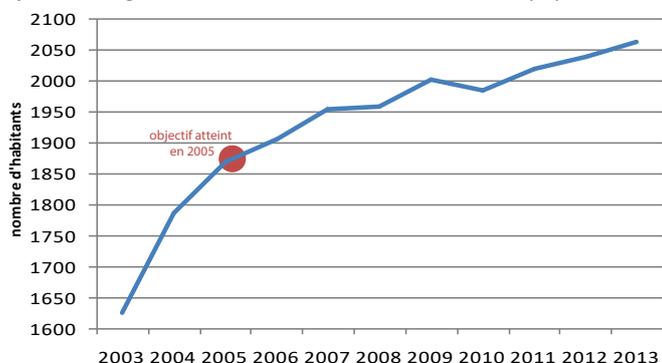
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 870 habitants



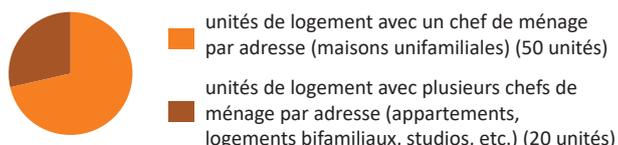
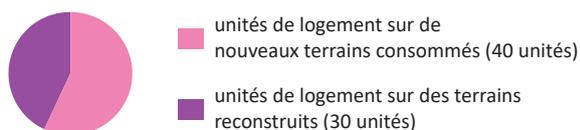
01.01.2003 :	1 626 habitants
01.01.2013 :	2 063 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	437 habitants, soit 26,9 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,41 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 193 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 70 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 224 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 334 880 €
Utilisation par la commune : 1 200 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

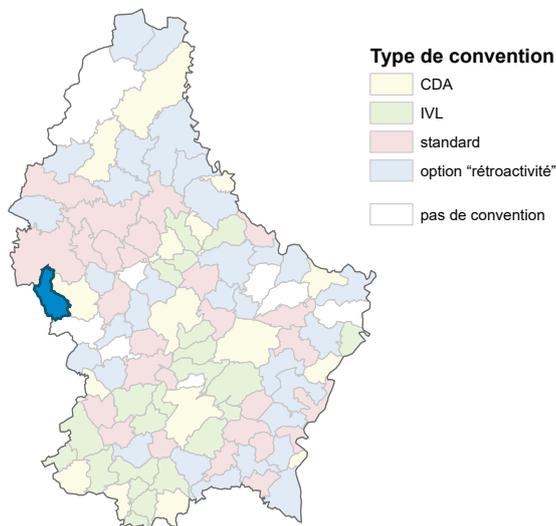


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

EII

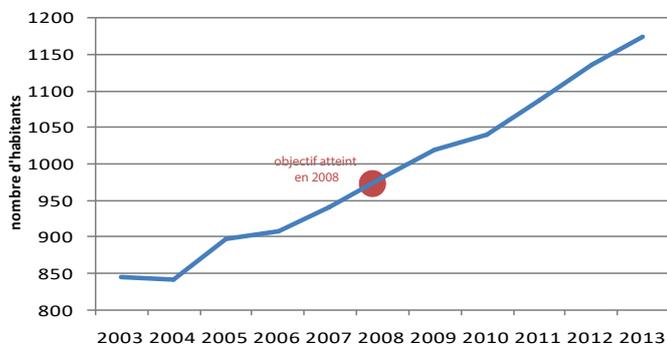
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 972 habitants



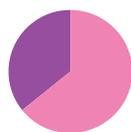
01.01.2003 :	845 habitants
01.01.2013 :	1 175 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	330 habitants, soit 39,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	3,35 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 203 habitants

Création de nouvelles unités de logement

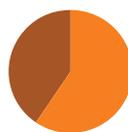
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 126 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 333 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (81 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (45 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (75 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (51 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 033 290 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

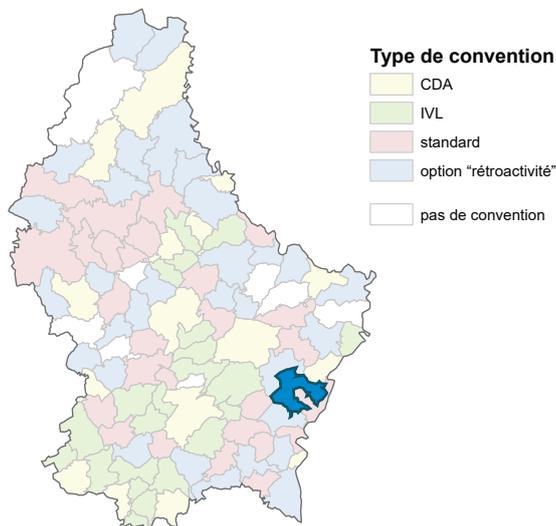


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Flaxweiler

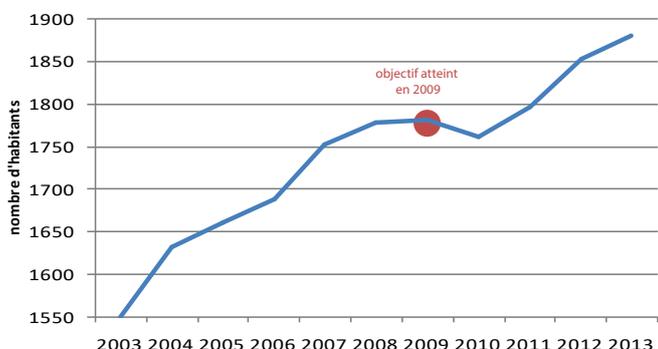
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 783 habitants



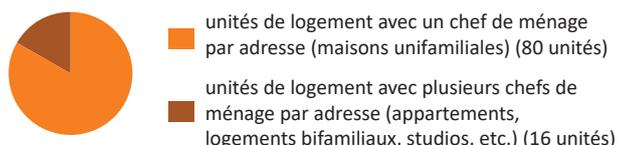
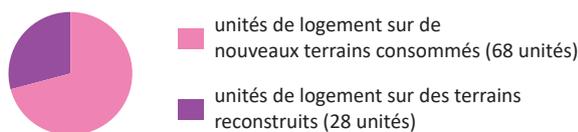
01.01.2003 :	1 550 habitants
01.01.2013 :	1 880 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	330 habitants, soit 21,3 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,95 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 98 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 96 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 312 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 822 150 €
Utilisation par la commune : 414 157 €

Affectation:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input checked="" type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|--------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

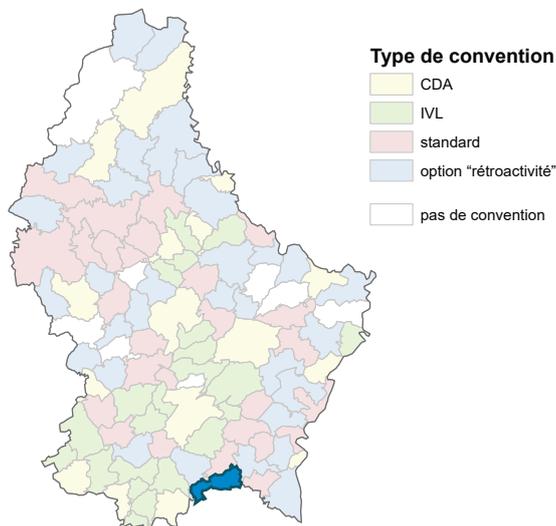


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Frisange

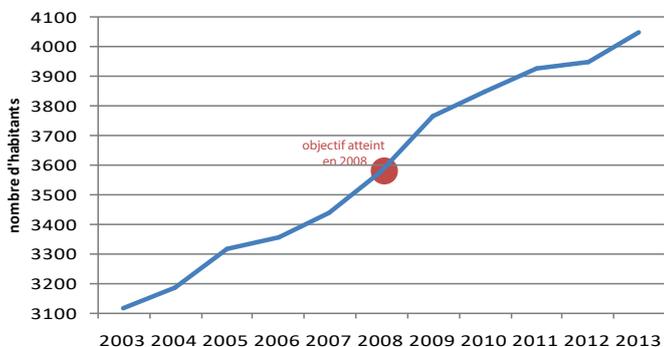
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 3 587 habitants



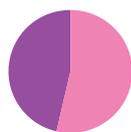
01.01.2003 :	3 119 habitants
01.01.2013 :	4 051 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	932 habitants, soit 29,9 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,65 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 464 habitants

Création de nouvelles unités de logement

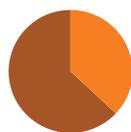
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 452 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 1 129 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (243 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (209 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (168 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (284 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 2 679 030 €
Utilisation par la commune : 2 391 078 €

Affectation:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphtéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

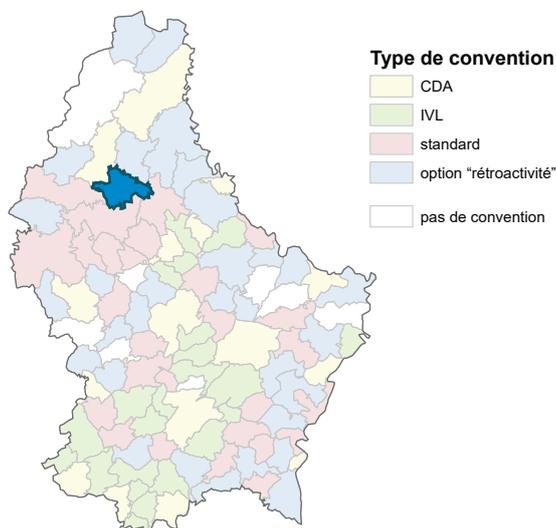


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Goesdorf

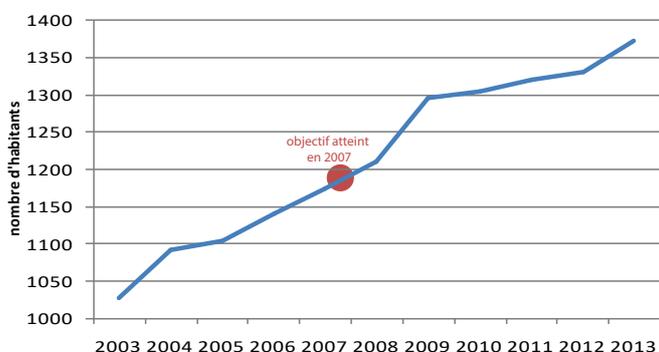
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 182 habitants



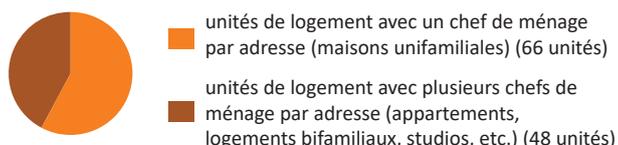
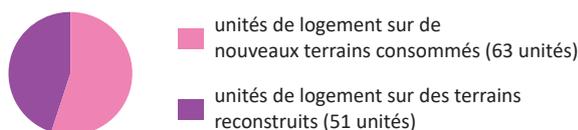
01.01.2003 :	1 028 habitants
01.01.2013 :	1 373 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	345 habitants, soit 33,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,94 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 191 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 114 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 270 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 030 995 €
Utilisation par la commune : 918 000 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input checked="" type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|--------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

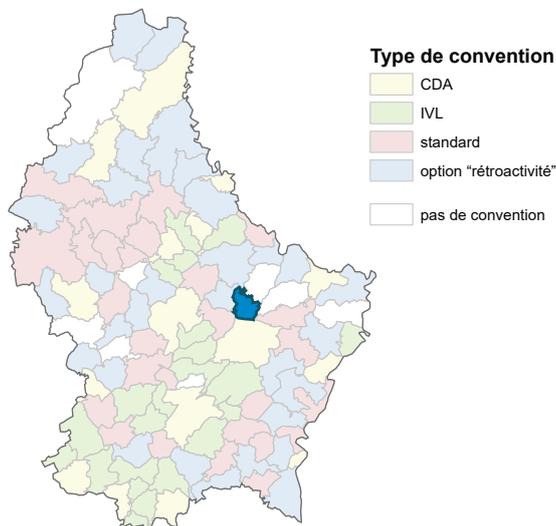


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Heffingen

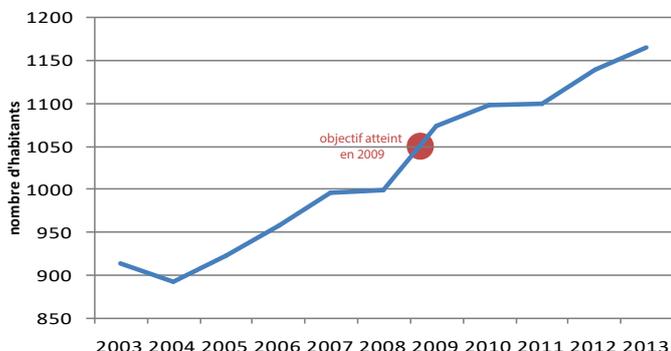
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 051 habitants



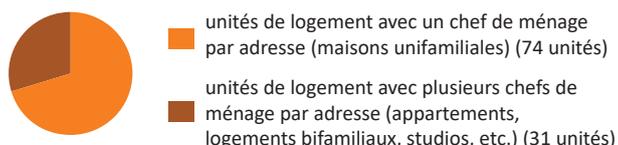
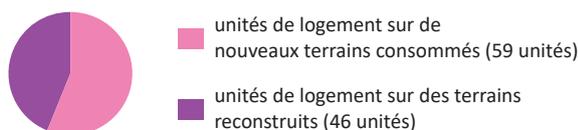
01.01.2003 :	914 habitants
01.01.2013 :	1 166 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	252 habitants, soit 27,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,46 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 115 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 105 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 309 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 757 170 €
Utilisation par la commune : 338 625 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

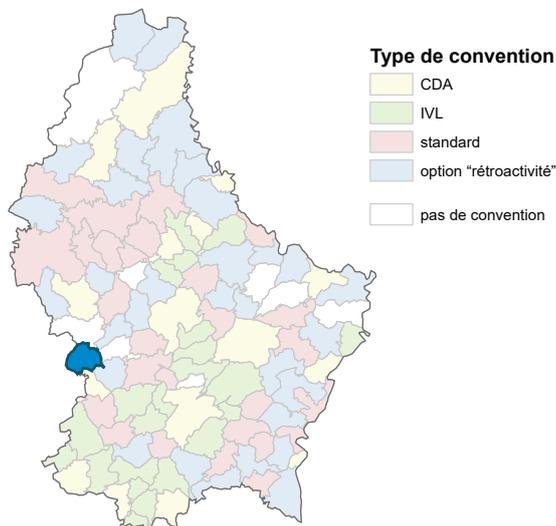


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Hobscheid

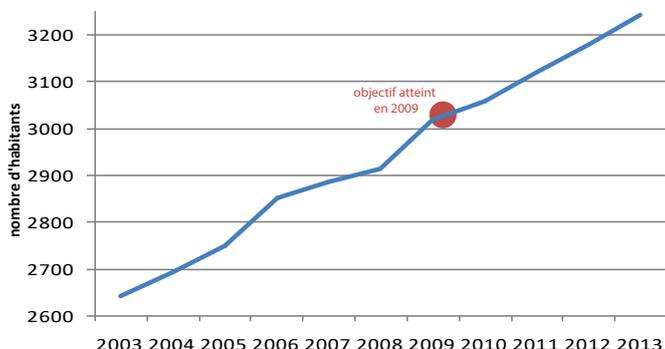
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 3 038 habitants



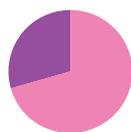
01.01.2003 :	2 642 habitants
01.01.2013 :	3 242 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	600 habitants, soit 22,7 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,07 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 204 habitants

Création de nouvelles unités de logement

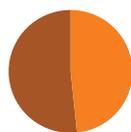
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 225 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 593 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (159 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (66 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (109 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (116 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 389 015 €
Utilisation par la commune : 1 253 115 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

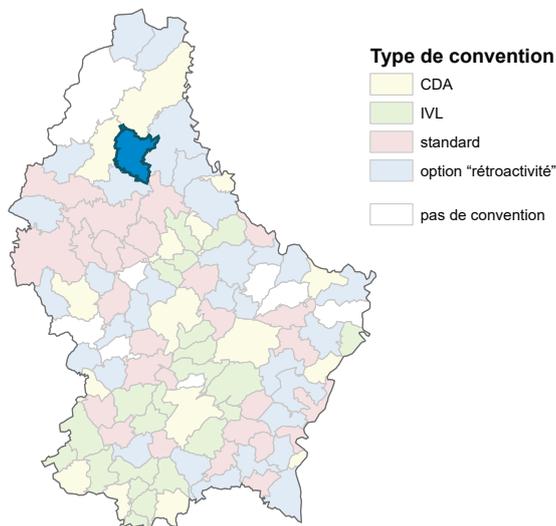


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Kiischpelt

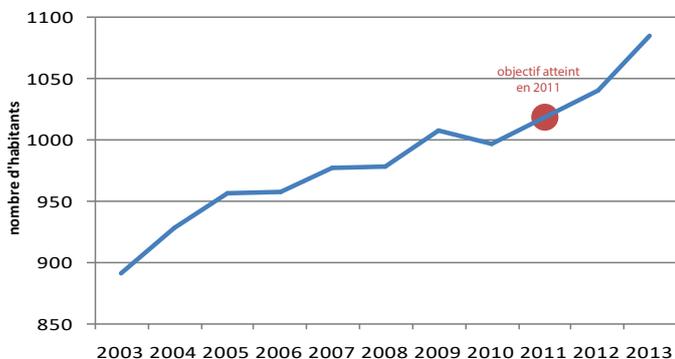
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 025 habitants



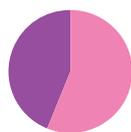
01.01.2003 :	891 habitants
01.01.2013 :	1 085 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	194 habitants, soit 21,8 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,99 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 60 habitants

Création de nouvelles unités de logement

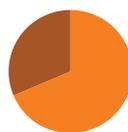
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 48 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 124 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (27 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (21 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (33 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (15 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 282 060 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

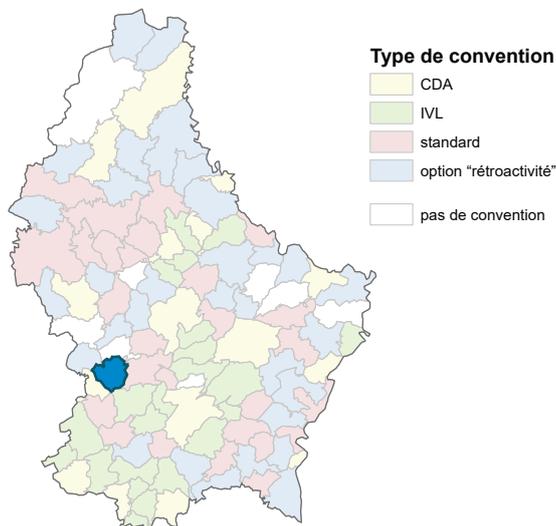


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Koerich

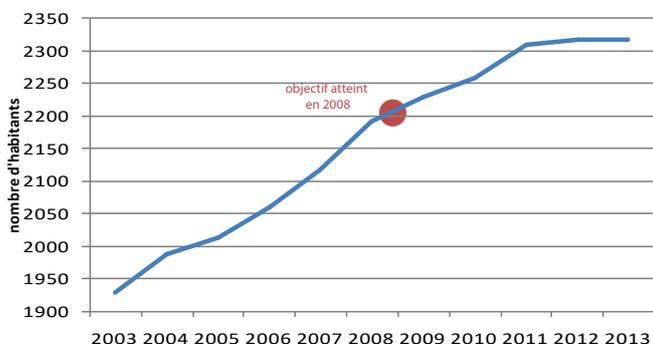
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 2 220 habitants



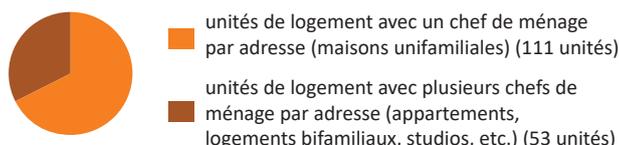
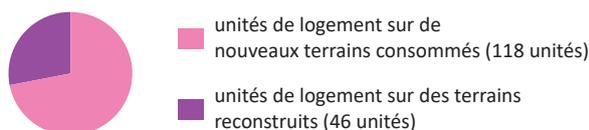
01.01.2003 :	1 930 habitants
01.01.2013 :	2 318 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	388 habitants, soit 20,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,85 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 98 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 164 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 490 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 905 805 €
Utilisation par la commune : 905 805 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

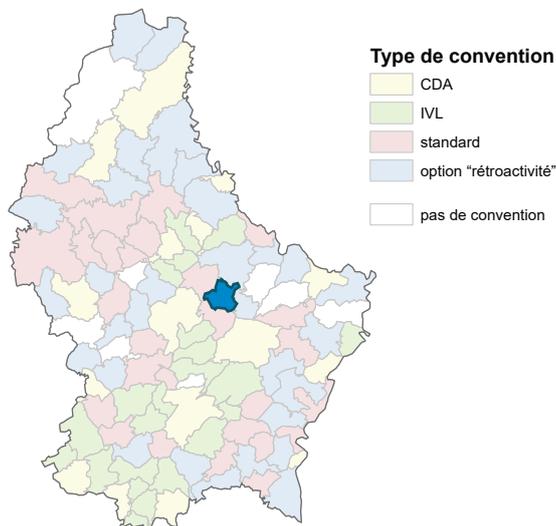


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Larochette

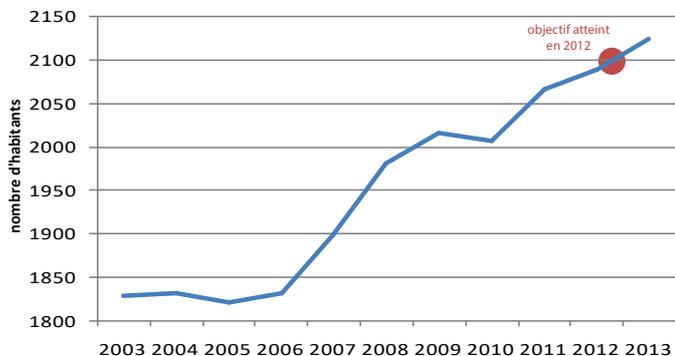
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 2 103 habitants



01.01.2003 :	1 829 habitants
01.01.2013 :	2 124 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	295 habitants, soit 16,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,51 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 21 habitants

Création de nouvelles unités de logement

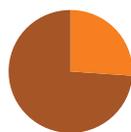
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 134 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 336 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (16 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (118 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (35 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (99 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 800 505 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

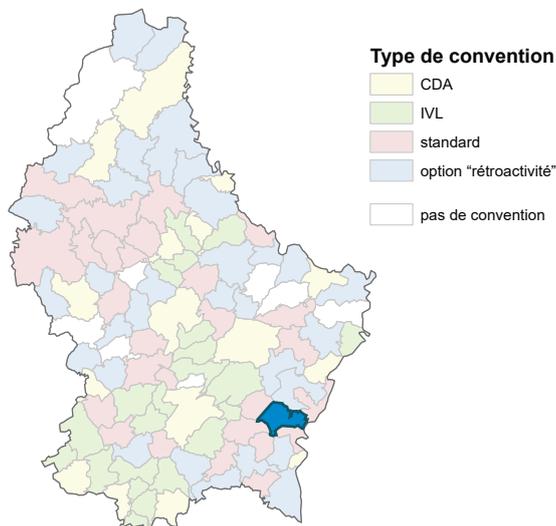
LISER
LUXEMBOURG INSTITUTE OF
SOCIO-ECONOMIC RESEARCH

Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Lenningen

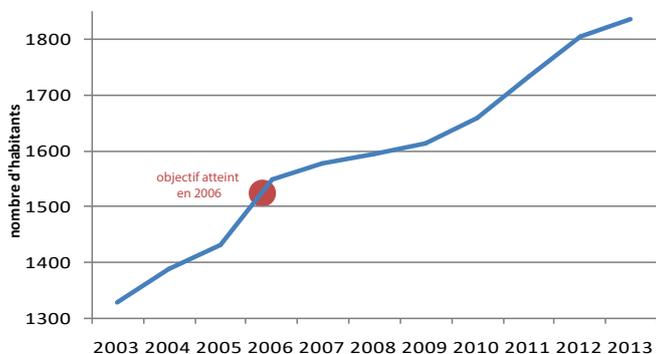
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 530 habitants



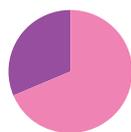
01.01.2003 : 1 330 habitants
01.01.2013 : 1 837 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 : 507 habitants, soit 38,1 %
Taux de croissance annuel moyen : 3,28 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 : + 307 habitants

Création de nouvelles unités de logement

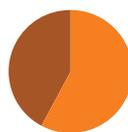
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 157 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 478 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (108 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (49 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (91 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (66 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 495 530 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

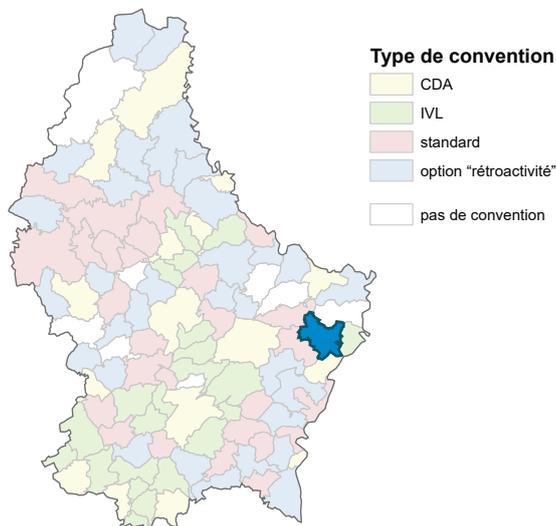


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Manternach

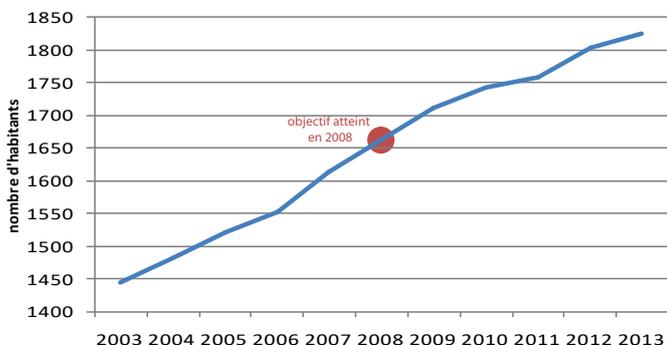
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 663 habitants



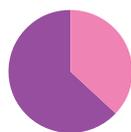
01.01.2003 :	1 446 habitants
01.01.2013 :	1 826 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	380 habitants, soit 26,3 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,36 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 163 habitants

Création de nouvelles unités de logement

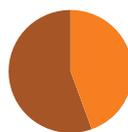
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 173 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 362 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (64 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (109 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (77 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (96 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 965 340 €
Utilisation par la commune : 176 449 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input checked="" type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

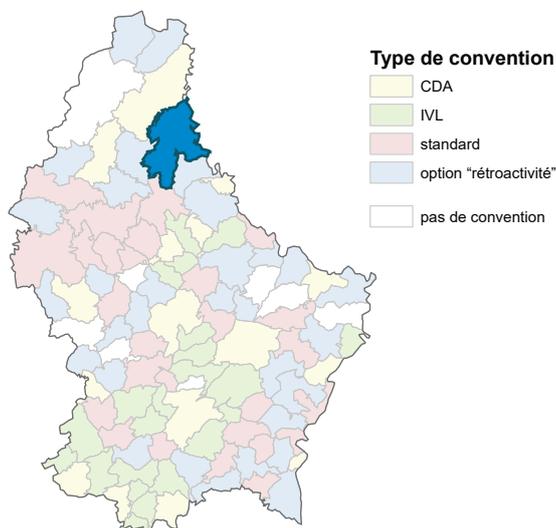
- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Parc Hosingen

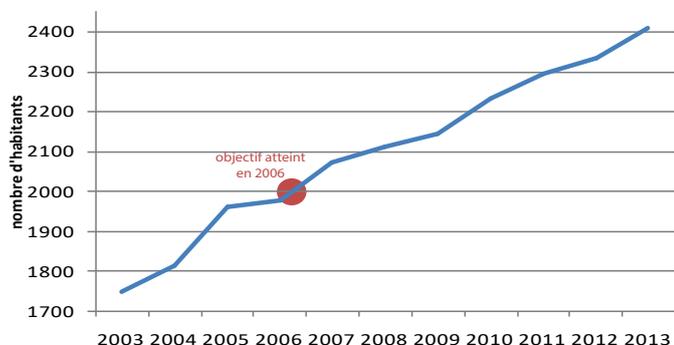
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 2 013 habitants



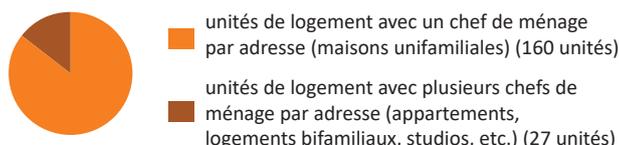
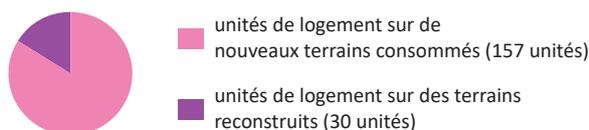
01.01.2003 :	1 750 habitants
01.01.2013 :	2 409 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	659 habitants, soit 37,7 %
Taux de croissance annuel moyen :	3,25 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 396 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 187 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 574 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 037 990 €
Utilisation par la commune : 1 037 990 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

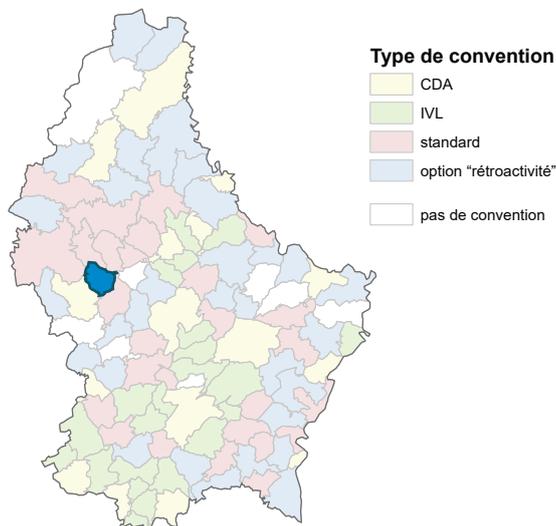


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Préizerdaul

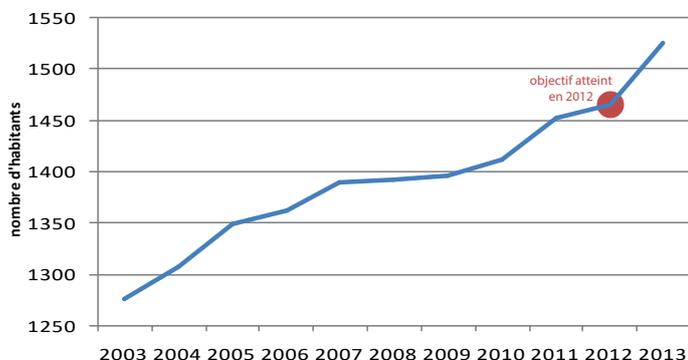
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 467 habitants



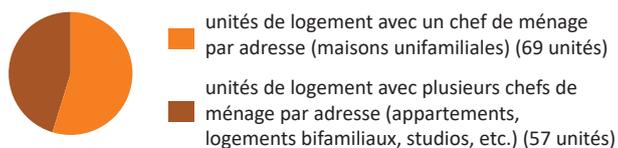
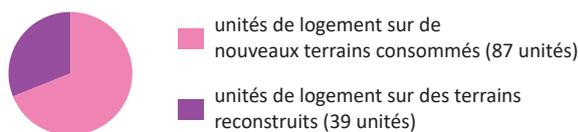
01.01.2003 :	1 276 habitants
01.01.2013 :	1 526 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	250 habitants, soit 19,6 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,81 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 59 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 126 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 327 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 537 255 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

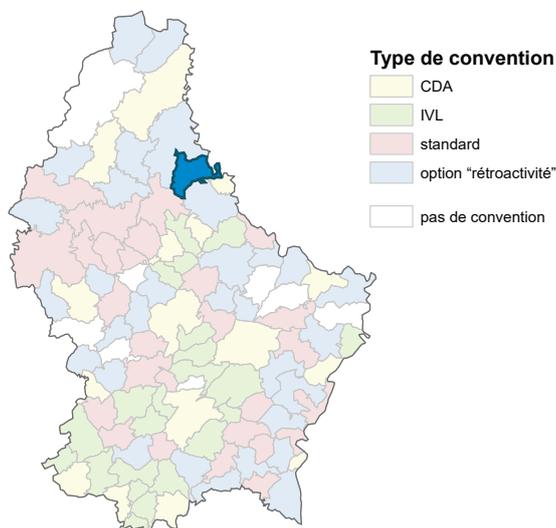


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Putscheid

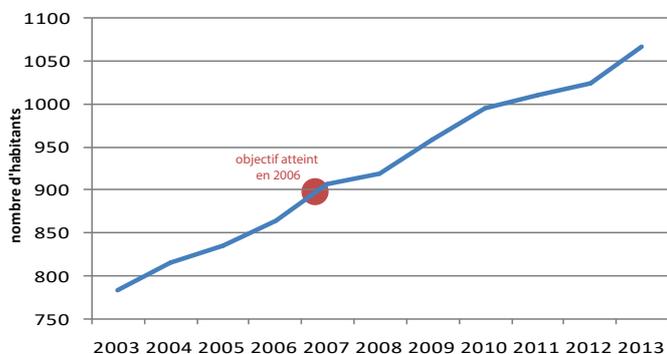
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 902 habitants



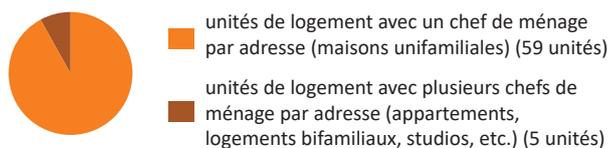
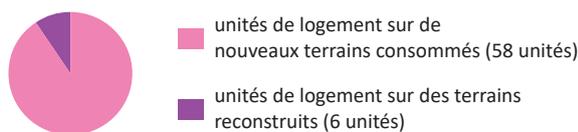
01.01.2003 :	784 habitants
01.01.2013 :	1 067 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	283 habitants, soit 36,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	3,13 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 165 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 64 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 228 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 752 040 €
Utilisation par la commune : 607 445 €

Affectation:

- Ecole
- Infra-structure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

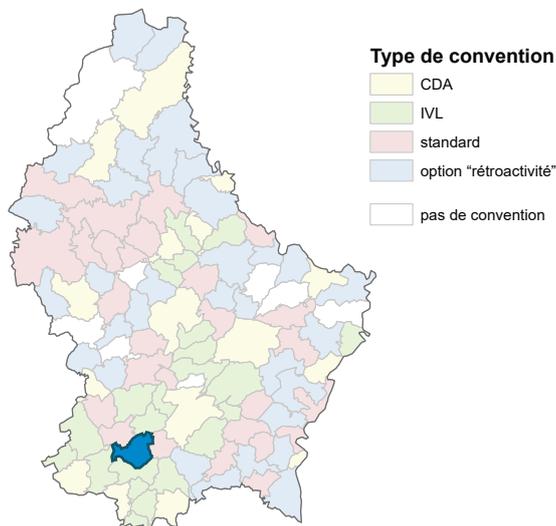


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Reckange-sur-Mess

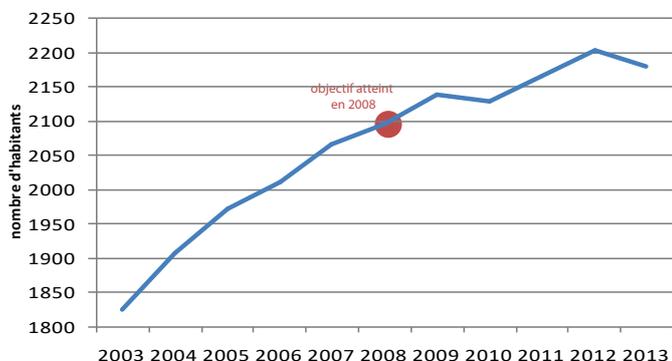
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 2 099 habitants



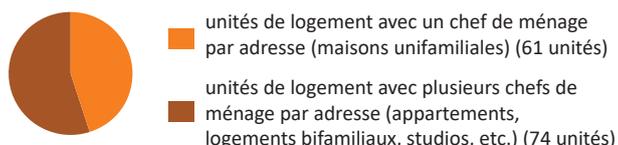
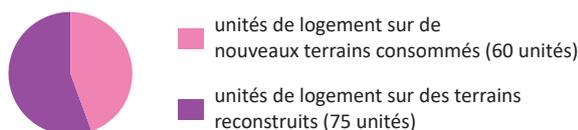
01.01.2003 :	1 825 habitants
01.01.2013 :	2 181 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	356 habitants, soit 19,5 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,80 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 82 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 135 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 333 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 976 005 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

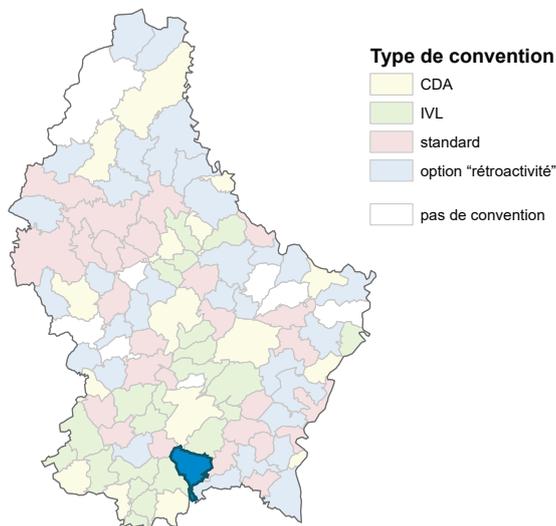


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Roeser

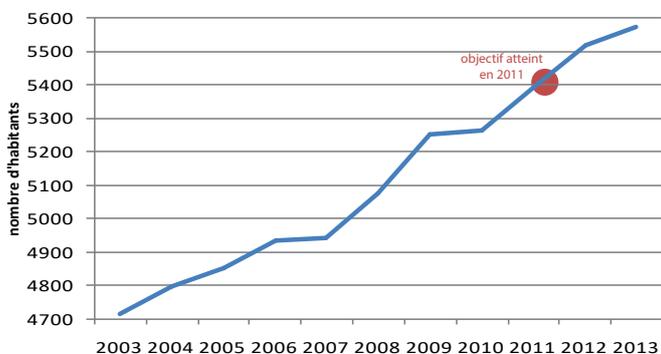
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 5 426 habitants



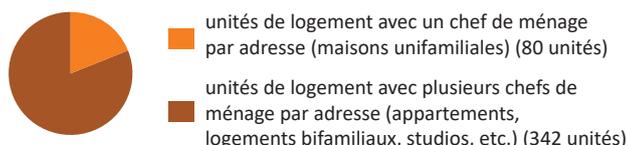
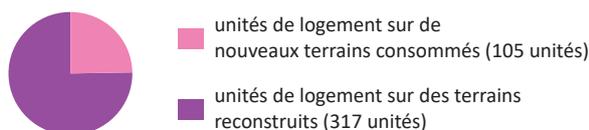
01.01.2003 :	4 718 habitants
01.01.2013 :	5 574 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	856 habitants, soit 18,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,68 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 148 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 422 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 1 006 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 937 295 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

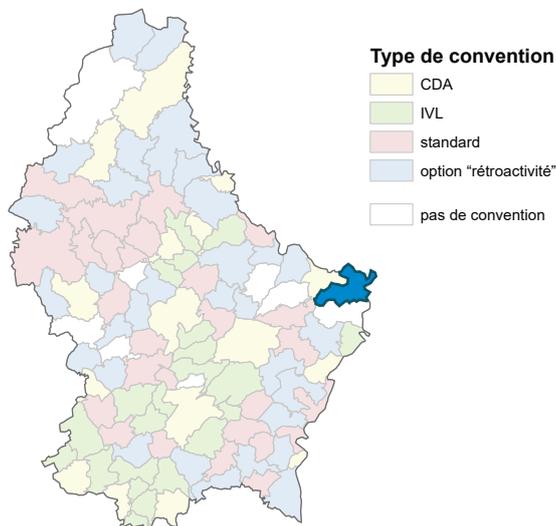
- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphytéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Rosport

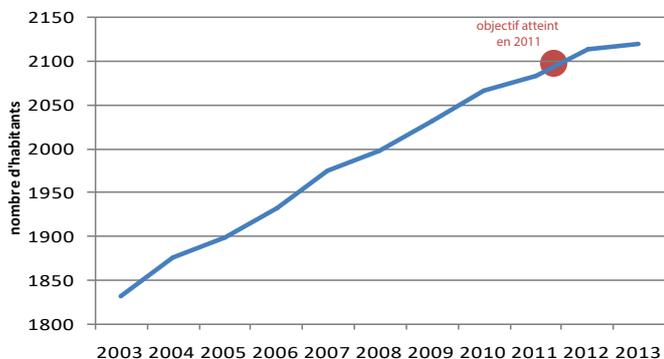
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 2 108 habitants



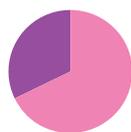
01.01.2003 :	1 833 habitants
01.01.2013 :	2 120 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	287 habitants, soit 15,7 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,47 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 12 habitants

Création de nouvelles unités de logement

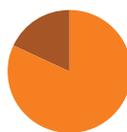
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 84 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 262 habitants



unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (57 unités)
unités de logement sur des terrains reconstruits (27 unités)



unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (69 unités)
unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (15 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 450 990 €
Utilisation par la commune : 336 000 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

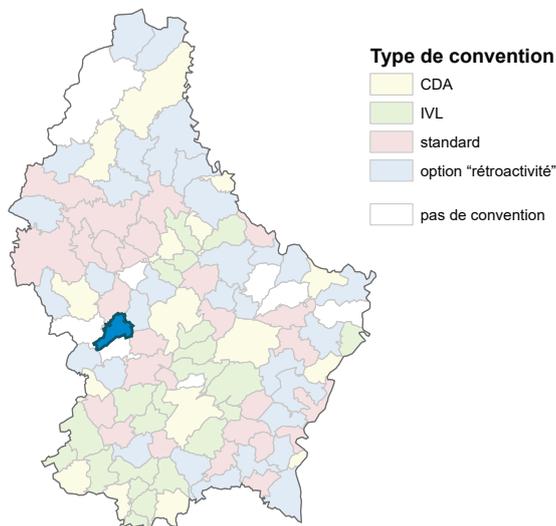


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Saeul

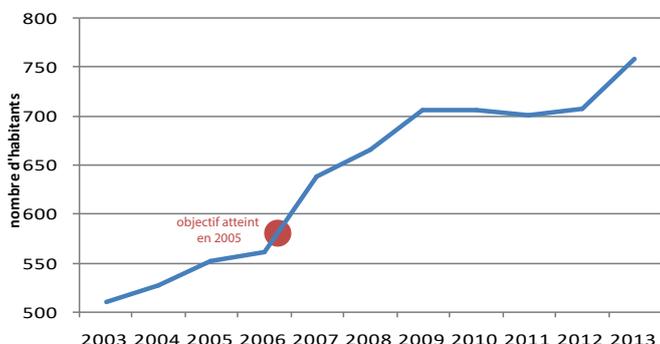
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 588 habitants



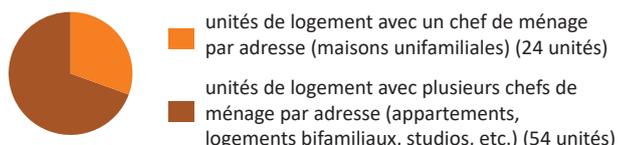
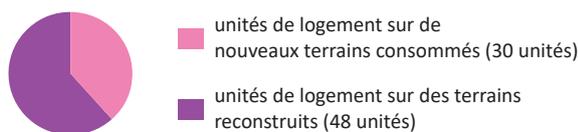
01.01.2003 :	511 habitants
01.01.2013 :	759 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	248 habitants, soit 48,5 %
Taux de croissance annuel moyen :	4,04 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 171 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 78 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 194 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 673 425 €
Utilisation par la commune : 475 785 €

Affectation :

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

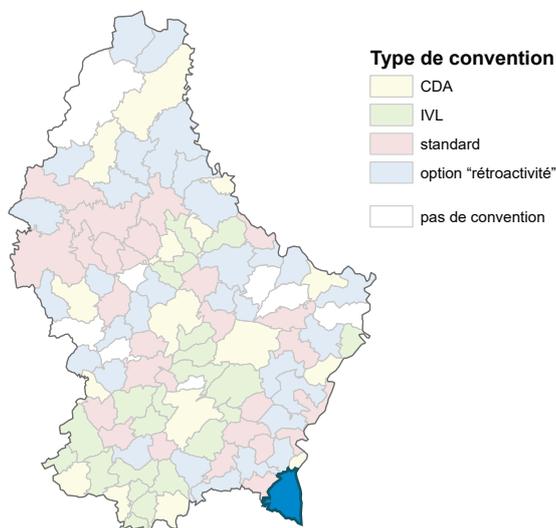


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Schengen

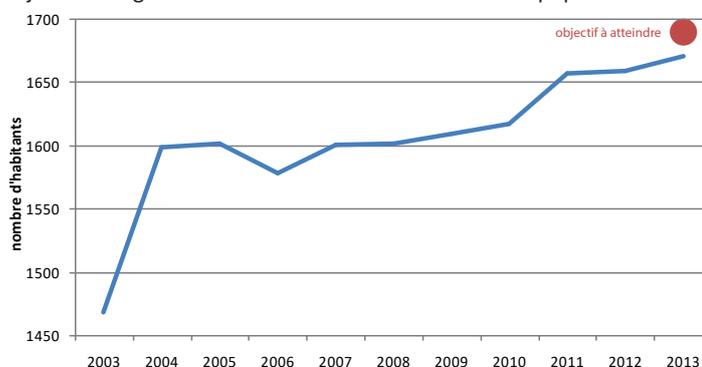
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 689 habitants



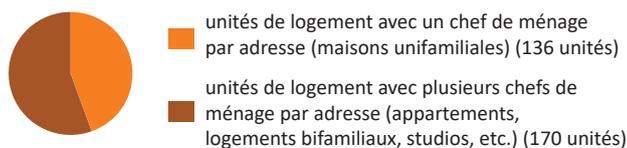
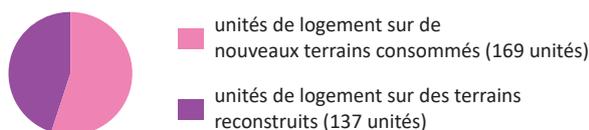
01.01.2003 :	1 469 habitants
01.01.2013 :	1 671 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	202 habitants, soit 13,8 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,30 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	- 18 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 306 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 720 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 518 895 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Droit d'emphtéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input checked="" type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

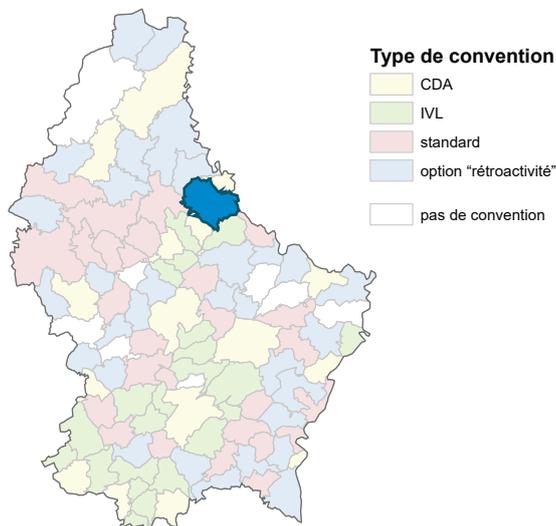


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Tandel

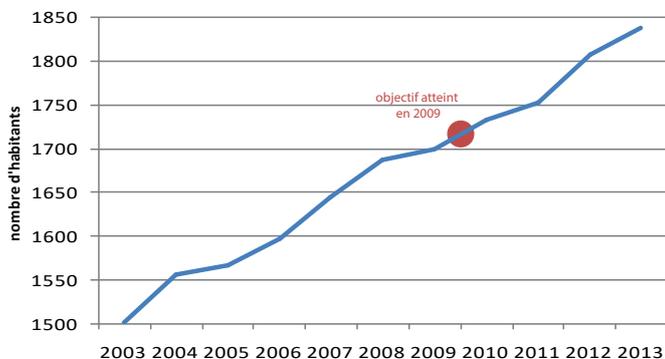
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 727 habitants



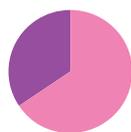
01.01.2003 :	1 502 habitants
01.01.2013 :	1 839 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	337 habitants, soit 22,4 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,04 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 112 habitants

Création de nouvelles unités de logement

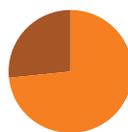
Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 105 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 330 habitants



- unités de logement sur de nouveaux terrains consommés (69 unités)
- unités de logement sur des terrains reconstruits (36 unités)



- unités de logement avec un chef de ménage par adresse (maisons unifamiliales) (77 unités)
- unités de logement avec plusieurs chefs de ménage par adresse (appartements, logements bifamiliaux, studios, etc.) (28 unités)

* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 811 305 €
Utilisation par la commune : 508 005 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

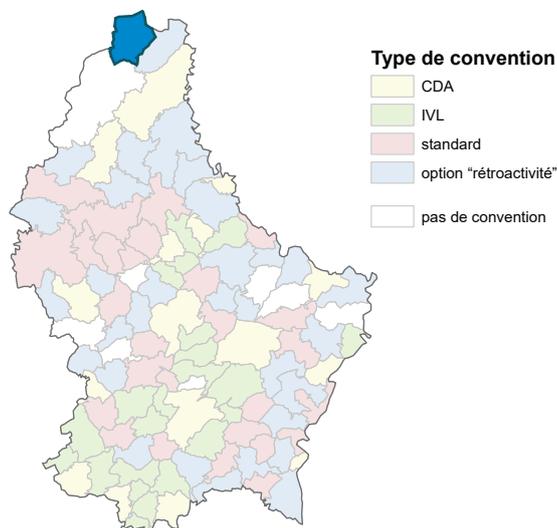


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Troisvierges

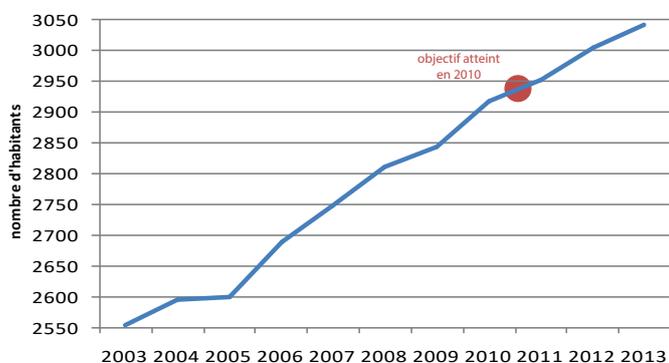
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 2 937 habitants



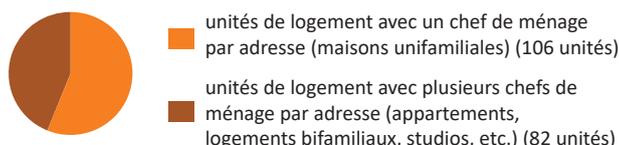
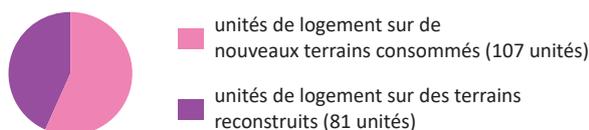
01.01.2003 :	2 554 habitants
01.01.2013 :	3 042 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	488 habitants, soit 19,1 %
Taux de croissance annuel moyen :	1,76 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 105 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 188 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 465 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 1 042 920 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole | <input type="checkbox"/> Maison relais / crèche |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure sport / culture | <input type="checkbox"/> Projets immobiliers |
| <input type="checkbox"/> Réseaux eau / gaz / électricité | <input type="checkbox"/> Divers |
| <input type="checkbox"/> Maison communale / Service technique | |

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Droit de préemption | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles | <input type="checkbox"/> |
| Logements à coût modéré (projets > 1ha) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Impôt foncier B6 | <input type="checkbox"/> |
| Droit d'emphtéose | <input type="checkbox"/> |
| Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values | <input type="checkbox"/> |

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

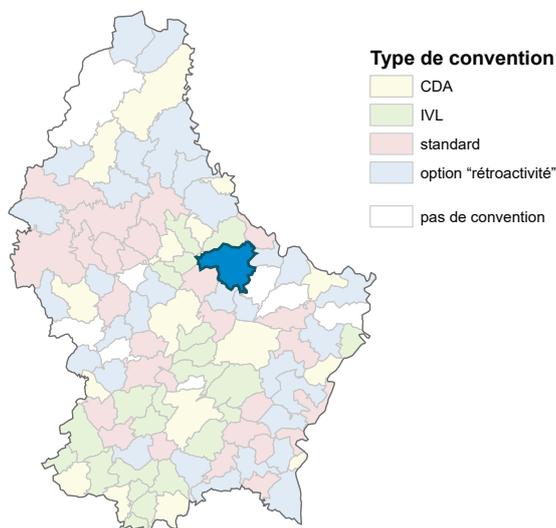


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Vallée de l'Ernz

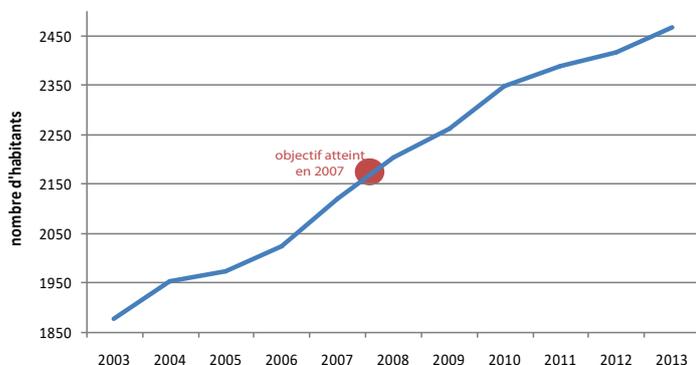
Convention avec l'option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 2 160 habitants



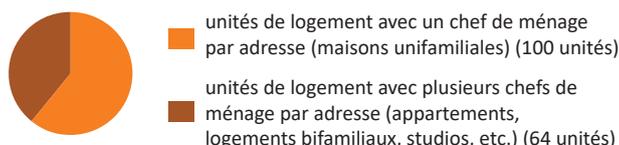
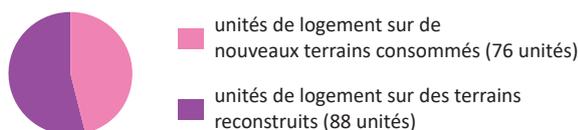
01.01.2003 : 1 878 habitants
01.01.2013 : 2 469 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 : 591 habitants, soit 31,5 %
Taux de croissance annuel moyen : 2,77 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 : + 309 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 164 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 499 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 913 410 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

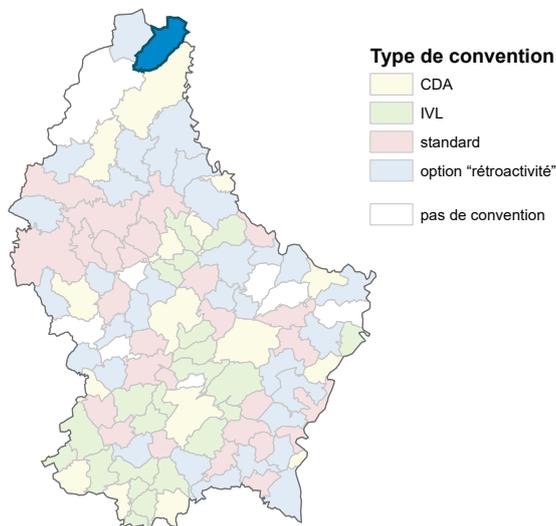


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Weiswampach

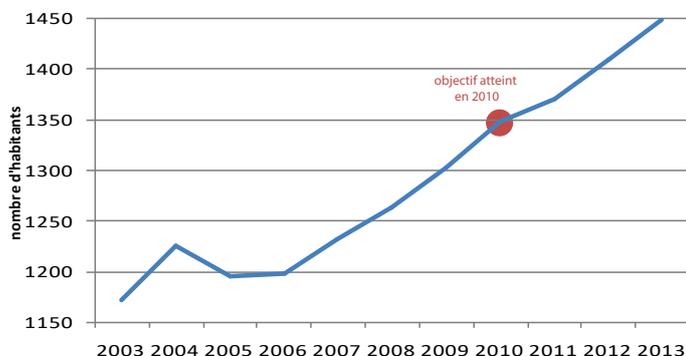
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 349 habitants



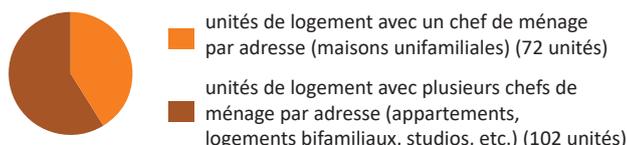
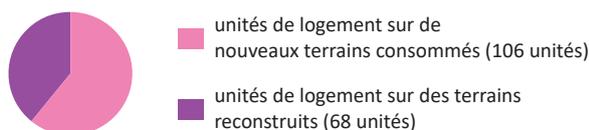
01.01.2003 :	1 173 habitants
01.01.2013 :	1 449 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	276 habitants, soit 23,5 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,14 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 100 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 174 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 404 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 861 660 €
Utilisation par la commune : 398 986 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

Sources : Administration du Cadastre et de la Topographie, Ministère de l'Intérieur, Monitoring du Pacte Logement - Ministère du Logement, Observatoire de l'Habitat - Ministère du Logement, Administrations communales.

Disclaimer : Les données soumises à des variations quotidiennes correspondent à celles de la date d'extraction.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

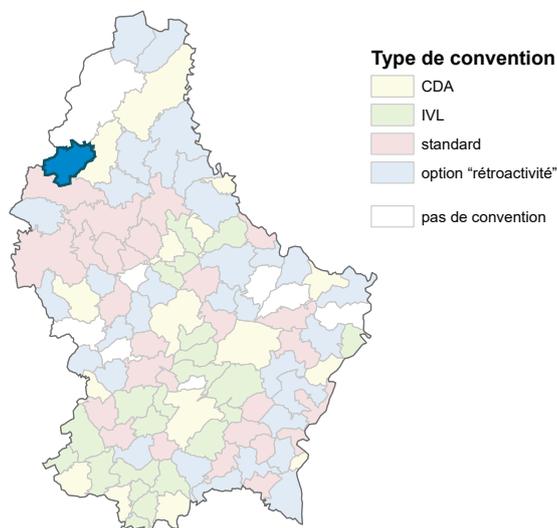


Monitoring du Pacte Logement actualisation 2017

Winseler

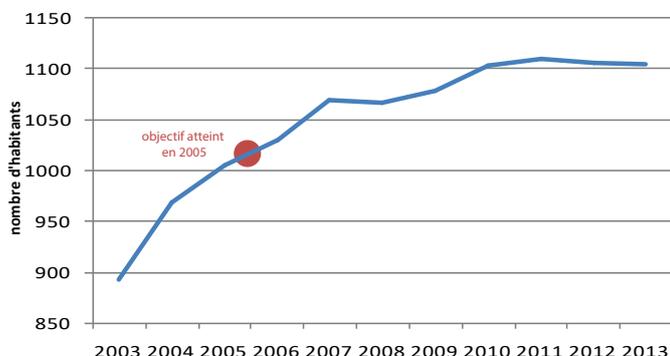
Convention avec option "rétroactivité"

Date d'entrée en vigueur de la convention : 01.01.2003
Date d'échéance de la convention : 31.12.2021



Accroissement de la population

Objectif : Obligation de réaliser un accroissement de la population d'au moins 15% entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013, soit atteindre 1 027 habitants



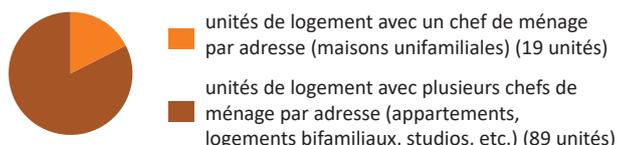
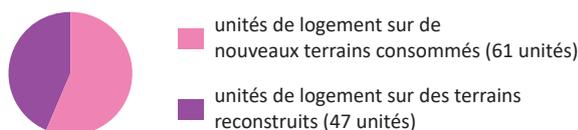
01.01.2003 :	893 habitants
01.01.2013 :	1 105 habitants
Accroissement entre le 01.01.2003 et le 01.01.2013 :	212 habitants, soit 23,7 %
Taux de croissance annuel moyen :	2,15 %
Différence entre l'accroissement observé et l'objectif à réaliser en 2013 :	+ 78 habitants

Création de nouvelles unités de logement

Logements construits et effectivement habités et habitants observés* :

Nombre d'unités de logement construites et habitées entre 2004 et 2013 : 108 unités de logement

Nombre d'habitants observés dans ces unités de logement (2017) : 203 habitants



* L'étude de la réalisation de logements a été faite à partir de la comparaison de photographies aériennes, dont les dates de références des prises de vue sont 2004 et 2013. Ne sont pris en compte ici que les logements construits au cours de la période de référence et habités en 2017. Le nombre d'habitants se réfère au fichier de la population de la commune.

Participation financière de l'Etat

Contribution financière reçue entre 2008 et 2017* : 549 360 €
Utilisation par la commune : 0 €

Affectation:

- Ecole
- Infrastructure sport / culture
- Réseaux eau / gaz / électricité
- Maison communale / Service technique
- Maison relais / crèche
- Projets immobiliers
- Divers

* La contribution financière est calculée et accordée chaque année sur base du constat officiel de la croissance démographique dépassant 1% pour l'année écoulée. Cependant le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus. La contribution financière n'est due que pour les années où les seuils de 1% et de 30 habitants sont atteints.

Utilisation des instruments du Pacte Logement

- Droit de préemption
- Taxe communale spécifique annuelle sur certains immeubles
- Logements à coût modéré (projets > 1ha)
- Impôt foncier B6
- Droit d'emphytéose
- Exemption de l'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires de spéculation et les plus-values

